



HAL
open science

Concevoir les espaces publics des stations balnéaires ayant des pratiques ludo-sportives

Élise Seremet

► **To cite this version:**

Élise Seremet. Concevoir les espaces publics des stations balnéaires ayant des pratiques ludo-sportives. Architecture, aménagement de l'espace. 2016. dumas-01397757

HAL Id: dumas-01397757

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01397757>

Submitted on 16 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

MÉMOIRE MASTER 2

CONCEVOIR LES ESPACES PUBLICS DES STATIONS BALNÉAIRES AYANT DES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES



ELISE SEREMET

**Master 2 Urbanisme durable, projet et
action opérationnelle**

Directeur de mémoire : Angelo Bertoni

Année 2015-2016



Je tiens avant tout à remercier mon directeur de mémoire Angelo Bertoni pour ses conseils, ses remarques et son soutien tout au long de ce mémoire. Je remercie également Mme Cécile Charbonnier, directrice du service urbanisme d'Arcachon, et Mr Martin Renard, directeur du service urbanisme de Lacanau, avec lesquels j'ai pu échanger sur la conception des espaces publics des stations balnéaires.

SOMMAIRE

Introduction	7
PARTIE 1 : L'évolution des stations balnéaires, des stations de bains de mer à la station « nature »	13
1.1 Une histoire des stations balnéaires en France et sur la côte aquitaine	13
1.1.1 Fin XVIIIème-moitié XIXème siècle : les débuts des stations balnéaires	13
1.1.2 1945 – 2006 : l'expansion touristique	17
1.2 Prospective pour le littoral aquitain : un dynamisme démographique et économique, et un renouvellement des pratiques touristiques	20
1.2.1 L'attractivité résidentielle, principale moteur du développement démographique et économique du littoral aquitain.	20
1.2.2 Le renouveau d'un secteur touristique orienté « nature »	22
1.3 Les enjeux environnementaux du littoral aquitain partagés entre risques littoraux, changements climatiques, et protection des espaces naturels	24
1.3.1 De l'échelle nationale à l'échelle régionale, les enjeux et la gestion des enjeux environnementaux sur le littoral	25
1.3.2 Une côte principalement sableuse soumise aux risques littoraux	27
PARTIE 2 : Les pratiques ludo-sportives dans les stations balnéaires, entre reconfiguration et création de nouveaux espaces	30
2.1 Les espaces publics des stations balnéaires	30
2.1.1 L'espace public, un espace urbain ?	30
2.1.2 Les « espaces des stations balnéaires » : essai typologique	33
2.1.3 Les espaces publics des stations balnéaires de Lacanau et Arcachon	38
2.2 Les pratiques ludo-sportives dans les espaces publics des stations balnéaires	44
2.2.1 L'organisation des pratiques ludo-sportives dans la station balnéaire en basse et haute saison	44
2.2.2 Entre pratiques organisées et pratiques spontanées	46
2.3 Des pratiques ludo-sportives valorisées par les acteurs publics mais aux enjeux peu perceptibles	47
2.3.1 Des acteurs publics qui soutiennent et valorisent les pratiques ludo-sportives dans les stations balnéaires	47
2.3.2 Des enjeux limités et difficilement perceptibles	48
PARTIE 3 : Pour une conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives	52
3.1 Une grille d'analyse sur la conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives	52
3.1.1 Résilience	53
3.1.2 Saisonnalité	54
3.1.3 Usages et usagers	54
3.1.4 Identitaire	55
3.2 Exemples d'applications aux stations étudiées	55
3.2.1 Plage en milieu naturel	56
3.2.2 Plage en milieu urbain	57
3.2.3 Front de mer	58
3.2.4 Cœur de station	60
3.2.6 Espaces périphériques	62
3.2.7 Bourg/noyau urbain d'origine	63
3.3 Synthèse et limites d'application de la grille d'analyse	64
3.3.1 Synthèse des critères par espaces	64
3.3.2 Limites et préconisations d'utilisation	66
Conclusion	69
Bibliographie	70
Table des illustrations	75
Table des matières	77
Annexes	79

INTRODUCTION

Le littoral tient sa spécificité de ses « interfaces multiples entre terre et mer, nature et sociétés, politiques et pratiques » (Meur-Férec C., 2006, p.9). Qualifié de « territoire du vide » (Cordin A., 1988), le cordon dunaire du littoral français devient un territoire désirable reconnu pour ses qualités thérapeutiques à partir de la seconde moitié du XVIIIème. Les stations thermales et balnéaires se sont développées progressivement au siècle suivant, privilégiant les pratiques hydrominérales et des bains de mer à destination d'une population aristocratique (Clairay P., *et al.*, 2008). La vertu thérapeutique reconnue des stations telles que Granville, Saint-Malo, Pornic, Arcachon ou Le Croisic, a constitué le premier moteur de développement du phénomène balnéaire.

Peu à peu, la baignade et les pratiques de loisirs ont attiré une population bourgeoise venue des centres urbains (Clairay P., *et al.*, 2008), et ont entraîné le développement d'aménagements le long du littoral (plage, établissement de jeux, promenade, établissement de bain). Selon Roland Vidal (2012, pp.7-8), « le développement de ces nouvelles pratiques a conditionné le développement des stations balnéaires ».

Dès la fin du XVIIIème, le littoral français est ainsi reconnu pour ses paysages liés à son cadre naturel, sa fraîcheur de l'air et ses eaux vivifiantes aux effets thérapeutiques. Ce territoire, autrefois perçu comme dangereux, constitue aujourd'hui une ressource spatiale convoitée, mais qui, par son renouvellement limité, reste une ressource rare et chère (Meur-Férec C., 2006). Ce changement de représentation s'intègre à un mouvement général où les espaces naturels tels que la montagne ou le littoral, deviennent des espaces de convoitises (Micoud A., 2001). Les littoraux, lieux d'usages maritimes, sont peu à peu investis par les pratiques ludiques, sportives et de découverte. Le développement du tourisme de nature a fait l'objet de nombreuses études, tels que les travaux de Nacima Baron Yellès (Yellès N., 1997) sur la côte aquitaine, ou ceux de Catherine Meur-Férec (Meur-Férec C., 2007) et de Ludovic Falaix (Falaix L., 2012) sur l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels du littoral.

La redécouverte de ces espaces naturels par la population urbaine serait à l'origine de l'évolution de la définition de l'espace public qui ne serait plus seulement un élément urbain, mais désignerait aussi les périphéries, comme le littoral et la campagne (Tomas F., 2001 ; Micoud A., 2001 ; Augustin JP., 2006). Selon Jean-Pierre Augustin (2006, p.47), « le besoin de nature, le désir de rivage et l'attrait des littoraux participent de ce mouvement, et les chemins de randonnée ou les plages, y tiennent une place spécifique ». Ces « espaces publics du large », lieux de rencontres et de pratiques nouvelles, seraient ainsi des puissants révélateurs des modes de vie (Augustin JP., 2006).

L'impact des nouvelles pratiques touristiques sur l'organisation des territoires du littoral a été étudié par plusieurs auteurs (Equipe Mit, 2005 ; Falaix L., 2014 ; Augustin JP., 2001). L'équipe MIT (Mobilités, Itinéraires, Tourisme), constituée de quatorze enseignants-chercheurs en géographie du tourisme, a ainsi

montré que les pratiques touristiques affectaient les lieux à travers des dynamiques de création ou de pérennisation.

Ce mémoire propose de mener une réflexion sur les pratiques ludo-sportives, en les considérant comme des objets capables d'influencer la conception des espaces publics et en analysant la viabilité de leurs aménagements face aux enjeux actuels des littoraux. En reprenant la définition de F. Escaffre (2015), les usages ludo-sportifs font partie de la famille des pratiques sportives mais s'en différencient du fait des motivations strictement ludiques à partir desquelles elles se développent. De plus, les lieux de leur pratique ont la particularité d'être des espaces en libre accès et non des équipements à l'accès contrôlé. Les pratiques ludo-sportives désignent ainsi les pratiques déambulatoires (promenade, randonnée, course à pieds), la glisse urbaine (skate, roller, cyclisme), les sports de groupe (tennis, volley, badminton) ou encore les sports nautiques (surf, voile, paddle). Selon le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain¹, les sports de nature en expansion nécessitent d'être organisés sur le littoral aquitain (2010).

Le littoral, perçu comme une ressource spatiale, sociale et environnementale (Meur-Ferec C., 2006), requiert une gestion prenant en compte le développement durable, la préservation des ressources naturelles et les risques littoraux (érosion, submersion marine). Le développement des activités ludiques et sportives sur le littoral pose la question de l'intégration de ces pratiques à la conception des espaces publics des stations balnéaires. La conception urbaine est ici pensée comme un processus permettant de définir les formes urbaines, paysagères, architecturales et environnementales d'un projet urbain².

Il convient alors de se demander ***comment les pratiques ludo-sportives influencent la conception des espaces publics des stations balnéaires ? Comment sont pris en compte les enjeux spécifiques du littoral ?***

Ce questionnement se pose dans un contexte où les risques littoraux, le développement touristique, et la préservation des ressources naturelles constituent des enjeux primordiaux dans la gestion du littoral aquitain (GIP Littoral Aquitain, 2014). De plus, le développement des littoraux est aussi un enjeu national majeur. En 2016, a été lancé l'appel à idée « Imaginez le littoral de demain » afin de proposer des pistes de réflexion sur le devenir du littoral français. Cet appel à idées tient compte de la multiplication des pratiques, qui interroge le développement futur des stations balnéaires.

L'objet de recherche de ce mémoire est d'analyser en quoi les pratiques ludo-sportives influencent la conception des espaces publics des stations balnéaires, et comment certains enjeux spécifiques au littoral impactent les aménagements publics liés à ces pratiques. Trois hypothèses ont guidé cette réflexion :

- **la prise en compte des pratiques ludo-sportives répond à différentes logiques** par les acteurs publics : logique de développement économique, touristique et de marketing territorial.
- **il y a un renouvellement dans la conception des espaces publics et de l'accueil des pratiques ludo-sportives lié aux enjeux des risques littoraux et du développement durable.**
- **le développement des pratiques ludo-sportives dans les espaces publics amène à une recomposition spatiale des espaces publics des stations balnéaires.** Les pratiques ludo-sportives auraient un impact sur la dimension physique et sur la fonction des espaces publics.

¹ Le GIP Littoral Aquitain formé en 2006, succède à la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine de 1967 à 1988) afin de porter des projets de développement durable et de mise en valeur de la côte aquitaine (GIP Littoral Aquitain, 2014).

² Attitudes-urbaines.com

Approche méthodologique

Le schéma (fig. 1) ci-dessous résume l'approche méthodologique de ce mémoire.

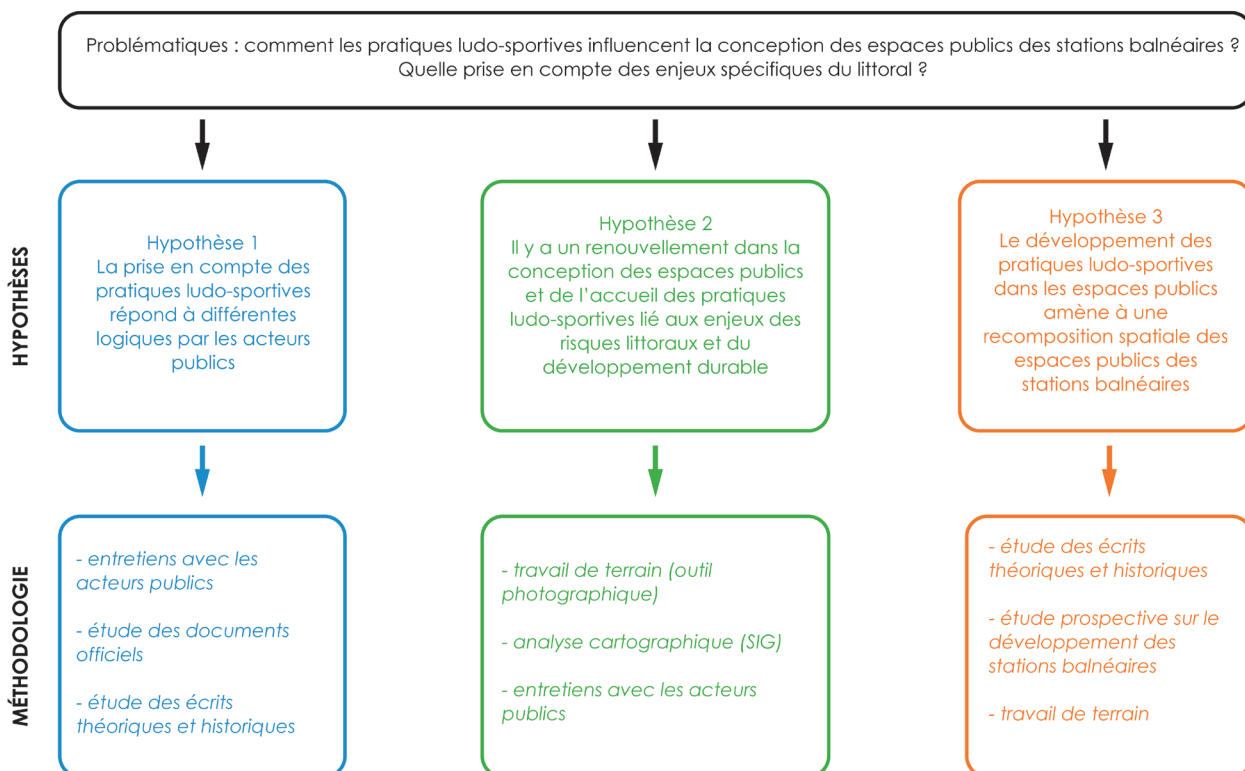


Fig. 1 : approche méthodologique. Réalisation : Elise Seremet, août 2016.

Les écrits théoriques et historiques

Pour répondre aux hypothèses, les écrits théoriques ont été un premier outil qui a permis de construire le cadre de ce travail. Les premières analyses ont porté sur des éléments de contexte, notamment sur les dynamiques historiques des stations balnéaires et sur la définition de notions théoriques.

Les données sociodémographiques et économiques

Par la suite, l'analyse a été approfondie avec des études de cas et des éléments de prospective sociodémographique et économique. Les données INSEE ont apporté des éléments sur les dynamiques démographiques et économiques à l'échelle du littoral aquitain et des deux stations terrains.

Les données SIG

Les données SIG (évolution du trait de côte, occupation du sol) ont permis d'alimenter notre réflexion sur la question des risques littoraux de manière plus précise sur les deux terrains d'étude. La cartographie a permis de les mettre en évidence, et d'identifier les secteurs à enjeux. De plus, l'outil SIG a été utilisé pour réaliser une typologie des espaces publics des stations balnéaires. Pour chaque terrain d'étude, les espaces publics ont été identifiés par un travail cartographique et de terrain.

Les documents officiels

Ces premières analyses ont été complétées par l'étude des documents officiels tels que les documents d'urbanisme des terrains d'étude (Plan Local de l'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale), les études et rapports officiels (rapports et études du GIP Littoral Aquitain, étude de l'INSEE, BRGM) ainsi que les

documents de communication (prospectus, dépliants touristiques) des stations étudiées.

Ces différentes sources ont permis d'enrichir la réflexion sur les intérêts des communes à l'accueil et le développement des pratiques ludo-sportives dans les stations, ainsi que d'approfondir sur des éléments de contexte et de prospective.

Le travail de terrain

Le travail de terrain a été primordial, il a été complémentaire au travail de recherche et de lecture. Dans un premier temps, les sorties de terrain ont été essentielles pour identifier les différents types d'espaces publics des stations balnéaires à travers une grille d'analyse élaborée préalablement. Une fois la typologie des espaces publics des stations balnéaires réalisée, les pratiques ludo-sportives présents dans ces espaces publics ont été identifiées. Les sorties de terrain ont été réalisées en basse saison (avril, mai) et pendant la saison estivale (juin à août) afin de prendre en compte le facteur saisonnalité, et de différencier les pratiques des locaux et des touristes. Les sorties de terrain ont été réalisées les week-ends, quatre sorties ont été réalisées en basse saison (deux à Lacanau et deux à Arcachon), et quatre autres sorties à la saison estivale dans les mêmes stations. Afin de mettre en évidence la présence de ces pratiques et leurs impacts sur l'aménagement des espaces publics, l'outil photographique a été largement mobilisé. Il a permis d'apporter des éléments d'analyse sur l'organisation spatiale des espaces publics, la localisation des pratiques ludo-sportives dans les stations balnéaires, et l'impact spatial de ces pratiques dans les espaces publics.

Suite aux sorties de terrain, une grille d'analyse portant sur la conception durable des espaces publics a été élaborée.

Les entretiens

Enfin, les entretiens ont été le dernier outil utilisé. Deux entretiens semi-directifs ont été menés avec les responsables des services urbanisme de Lacanau (Mr Martin Renard) et Arcachon (Mme Cécile Charbonnier). Une grille d'entretien avait été préalablement élaborée³. Elle comportait une quinzaine de questions portant sur les pratiques ludo-sportives identifiées par la commune, les intérêts de la commune à soutenir et accueillir de telles pratiques, et sur les impacts spatiaux de ces pratiques sur la station balnéaire et ses espaces publics.

Ces entretiens ont permis de comprendre le contexte actuel de développement des stations balnéaires, la prise en compte de ces pratiques dans l'aménagement de la station, et l'intérêt des stations pour l'accueil des pratiques ludo-sportives.

Le choix des stations

Afin de tester les précédentes hypothèses, deux terrains ont été choisis en fonction des critères suivants :

- la typologie des stations balnéaires élaborées par le GIP Littoral Aquitain en 2015. Cette typologie repose sur l'analyse des aménités naturelles qu'offrent la station, de sa place dans le système touristique de la côte aquitaine en fonction de son offre globale de services, et de ses liens avec les communes voisines (parcours, accès,...). Trois types de station ont ainsi été identifiés : les stations de pleine nature organisées en grappe, les stations urbaines de type « riviera », et les bourgs et villages rétro-littoraux, stations de fait.

Une station de chaque type devait être initialement choisie. Par manque de temps, seules les stations de type « urbaine » et de « pleine nature » ont été étudiées car elles sont les plus anciennes et les plus nombreuses sur le littoral aquitain.

³ La grille d'entretien et les retranscription d'entretiens sont présentes en annexe.

- l'ancienneté de la station. Afin d'avoir une diversité d'espaces publics et de stations balnéaires, il était initialement prévu de choisir une station ancienne (création entre la fin XVIIIème-début XIXème) et une plus récente (création à partir du milieu XIXème). Après les premières recherches, il a aussi semblé intéressant d'étudier une station ancienne ayant fait l'objet de projet d'aménagement plus récent notamment par le GIP Littoral Aquitain.
- le nombre de lits. Ce critère est un premier indicateur de la fréquentation touristique de la station. Il paraît judicieux de choisir des stations où la pression touristique est forte à modérée, afin d'intégrer le phénomène de saisonnalité à notre analyse.

De plus, réalisant un stage à la délégation aquitaine du Conservatoire du Littoral situé à Bordeaux, il m'a semblé opportun de choisir des stations situées sur le littoral aquitain.

Au vu de ces différents critères, deux stations ont été sélectionnées : celle d'Arcachon et celle de Lacanau.

Arcachon est une commune de 10 476 habitants (INSEE, RGP, 2013) située dans le département de la Gironde (fig.2), et constitue le centre d'une aire urbaine de 60 143 habitants (INSEE, RGP, 2006). Ancien hameau de la Teste-de-Buch, elle fut détachée de la commune en 1857 par décret impérial. Identifiée comme une station de type urbaine par le GIP Littoral Aquitain, elle possède entre 35 000 et 50 000 lits (GIP Littoral Aquitain, 2014), et constitue un pôle touristique attractif de la côte aquitaine. Elle fut réputée pour ses bains de mer et son activité ostréicole, mais c'est aujourd'hui une station balnéaire prisée des Bordelais et des touristes pour son offre de loisirs et de détente.

Lacanau est une commune de 4 527 habitants (INSEE, RGP, 2013), située dans le département de la Gironde (fig.2). Station historique et de pleine nature (GIP Littoral Aquitain, 2014), elle est constituée de trois pôles associés au triptyque « plage-forêt-lac ». Dès le début du XXème siècle, Lacanau Ville, centre-bourg historique, se déplaça peu à peu vers l'océan. Depuis, Lacanau Océan n'a cessé de croître et accueille aujourd'hui 100 000 visiteurs à la saison estivale (GIP Littoral Aquitain, 2014). Enfin, Lacanau Lac se concentre à proximité du port et de la marina de Talaris, en pleine forêt des Landes.

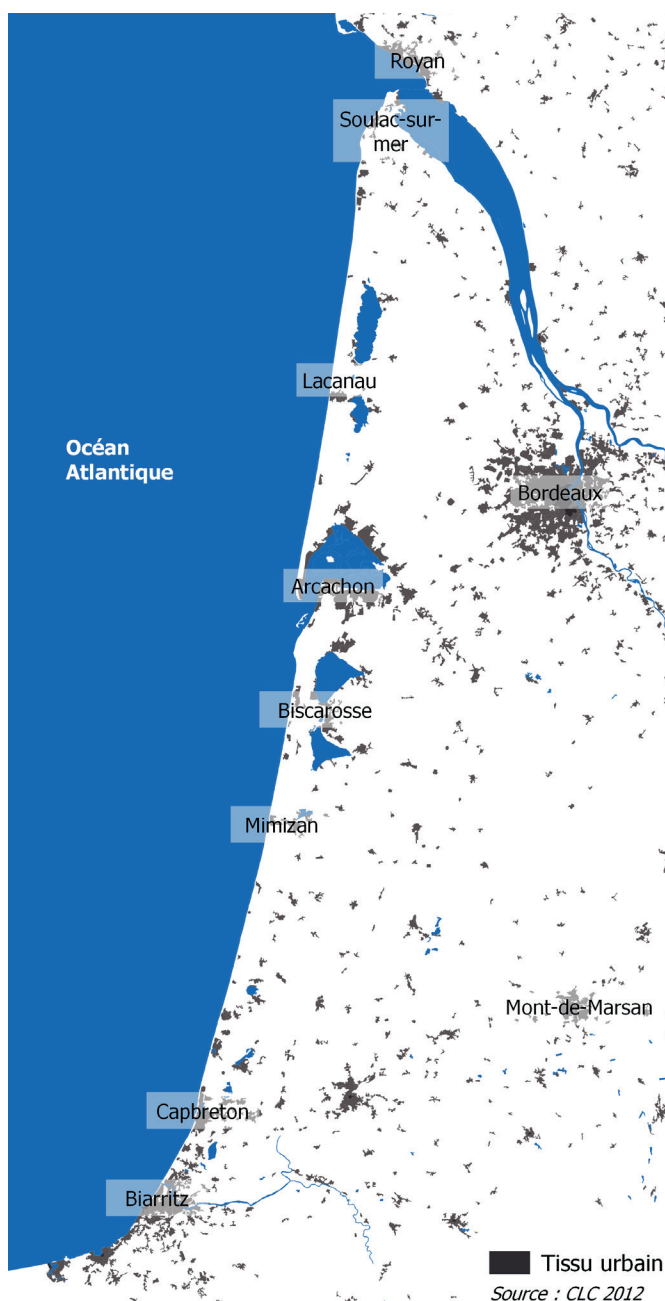


Fig. 2 : localisation des terrains d'études. Réalisation : Elise Seremet, août 2016.

Cette station a fait l'objet d'une planification spécifique par la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) dans les années 1970, qui a permis de développer la station tout en préservant les espaces de nature. Aujourd'hui, elle possède entre 35 000 et 50 000 lits (GIP Littoral, 2014) qui se concentrent principalement à Lacanau Océan.

Dans un premier temps, il s'agit de dresser un portrait de l'évolution des stations balnéaires à travers une analyse historique complétée d'une étude prospective sur le littoral aquitain. Ces analyses permettront d'appréhender les éléments moteurs du développement des stations balnéaires, ainsi que les pressions et les enjeux qui pèsent sur celles-ci. A travers ces tendances, il s'agit d'identifier en quoi les pratiques ludo-sportives ont un rôle à jouer dans le développement général des stations balnéaires et quels sont les enjeux de développement durable et de prévention des risques à prendre en compte dans la conception des espaces publics.

Par la suite, l'analyse sera focalisée sur les espaces publics des stations balnéaires et sur les pratiques ludo-sportives qui s'y développent. Il s'agit de voir comment ces pratiques impactent spatialement les espaces publics existants. Ce travail permettra de faire ressortir des éléments clefs à prendre en compte pour une conception durable des espaces publics des stations balnéaires.

Enfin, il s'agira de proposer une solution d'aménagement pour répondre à la demande de pratiques ludo-sportives dans les espaces publics, tout en prenant en compte les risques littoraux et les enjeux liés au développement durable. Ainsi, on s'attachera à répondre à la question « Comment concevoir durablement les espaces publics des stations balnéaires ayant des pratiques ludo-sportives ? ». Pour y répondre, une grille d'analyse des espaces publics sera élaborée et donnera des indicateurs clefs et des exemples de bonnes pratiques pour un aménagement durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives.

PARTIE 1 : L'ÉVOLUTION DES STATIONS BALNÉAIRES, DES STATIONS DE BAINS DE MER À LA STATION «NATURE»

Cette première partie dresse un portrait de l'évolution des stations balnéaires. A travers cette analyse, il s'agit d'identifier les éléments moteurs de leur développement, ainsi que d'appréhender les pressions et les enjeux qui pèsent sur ces stations.

Premièrement, un rapide retour historique sur le développement des stations balnéaires semble essentiel afin de comprendre les dynamiques qui ont structuré leur organisation spatiale actuelle.

Par la suite, ce retour historique amène à se questionner sur des éléments de prospective qui interrogent le développement futur des stations balnéaires.

Enfin, ces stations sont aussi des espaces soumis à des pressions environnementales et à des risques littoraux spécifiques qui contraignent leur développement. Il s'agit d'identifier les différents risques et pressions qui pèsent sur ces stations afin de les intégrer à notre réflexion.

Ces premiers éléments contextuels permettent de mieux appréhender les facteurs de développement des pratiques ludo-sportives et les enjeux liés à la conception des espaces publics des stations balnéaires.

1.1 Une histoire des stations balnéaires en France et sur la côte aquitaine

La notion de « station balnéaire » apparaît dans les années 1870 et désigne alors un « lieu où l'on prend des bains d'eau minérale ou des bains de mer » (Littré E., 1863). Cette définition, aujourd'hui obsolète, a été quelque peu précisée bien qu'elle reste encore très large. Elle est ainsi définie par le Larousse (1988) comme un « lieu de séjour situé en bord de mer ou tout autre endroit présentant des bains et aménagé pour l'accueil du public ». Ce mémoire n'a pas pour objet de définir précisément ce qu'est une station balnéaire, ainsi nous travaillerons sur les communes littorales qui se désignent comme telles.

Cette première sous-partie vise à rappeler rapidement le contexte d'émergence des stations balnéaires en France et tout particulièrement sur le littoral aquitain et les facteurs explicatifs de leur développement. Ce retour historique est essentiel afin de comprendre les formes actuelles des stations étudiées, et de mieux appréhender leurs enjeux de développement futur.

1.1.1 Fin XVIIIème-moitié XIXème siècle : les débuts des stations balnéaires

Jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, le littoral fut un espace très peu convoité, uniquement perçu comme un espace de production. Aujourd'hui, 10% de la population française se concentre sur seulement 4% du territoire que constitue la bande littorale (Observatoire nationale de la mer et du littoral, 2010). Les 885 communes littorales françaises ont une capacité d'accueil estimée de 7 millions de lits touristiques (Observatoire nationale de la mer et du littoral, 2010). Dans cette partie, il s'agit de revenir sur les facteurs explicatifs du développement des stations balnéaires, puis plus précisément sur les cas des stations de Lacanau et d'Arcachon.

Du littoral rejeté au littoral convoité

A partir de la fin du XVIII^{ème} siècle, la conquête du littoral succède à une période de méfiance vis-à-vis de cet espace perçu comme dangereux, fragile et malsain (Cordin A., 1988). Peu à peu, le « désir de rivage » attire les populations urbaines sur le littoral. Les populations anglaises et hollandaises sont les premières à s'implanter sur les côtes à partir du XVIII^{ème} siècle, suivies par les français à partir du début du XIX^{ème} siècle (Corbin A., 1988). Plusieurs facteurs expliquent cette attraction nouvelle pour les littoraux français, et plus particulièrement en Aquitaine. Premièrement, la convergence entre la disponibilité de ces territoires sableux et la demande sociale est un premier facteur explicatif du développement des stations balnéaires (Vidal R., 2003). En effet, l'intérêt croissant pour les bains de mer et l'eau, mais aussi les préoccupations médicales expliquent en partie l'émergence de ces stations qui se localisent à proximité de sources minérales.

Le deuxième facteur est celui de la stabilité des côtes sableuses, préoccupation qui concerne d'autant plus la côte landaise soumise à des vents et courants forts. Le déplacement des dunes entraînant des épisodes d'ensevelissement de villages et d'obstruction d'embouchures et d'estuaires, a été une préoccupation majeure et ancienne des populations locales, mais ne fut prise en compte à l'échelle nationale qu'à partir du XVIII^{ème} siècle. Les premiers essais de stabilisation des côtes débutent vers 1735 sous l'initiative d'Amanieu de Bruat, capitaine de Buc avec l'idée de protéger les semis faits sur les dunes par des fascines (Vidal R., 2003). Malgré ses essais sans succès, son idée a été reprise par les frères Desbiey qui proposent alors la plantation de pins maritimes. Cette idée pourtant novatrice, a été difficilement acceptée par la population locale (Vidal R., 2003). Nicolas de Brémontier reprend alors le projet et le fait reconnaître d'utilité publique. En 1801, Napoléon Bonaparte émet un arrêté qui prescrit la fixation des dunes et annonce la création de la « Commission des dunes » dirigée par Brémontier en charge de gérer le projet de plantation de pins maritimes sur les dunes (Vidal R., 2003). Les travaux de stabilisation des côtes furent achevés par Napoléon III. La stabilisation des dunes permit l'assainissement des marais, l'implantation de la population sur la côte, mais aussi de renseigner le service militaire sur la géographie des côtes françaises. De plus, au XIX^{ème} siècle, la révolution industrielle bouleverse les modes de vie ruraux. Les classes dirigeantes et aristocratiques ont davantage de temps libre, et le passent à proximité du littoral. Plus tard, elles sont rejointes par la bourgeoisie, puis par les ouvriers (Vidal R., 2003). Le développement des chemins de fer a rendu le littoral plus accessible pour les populations urbaines : en 1875, par exemple, la construction de la voie ferrée du Médoc permet l'expansion de la station de Soulac, favorisant l'installation de familles aristocratiques sur le littoral pour les bains de mer aux vertus thérapeutiques (Clairay P., Vinvent J., 2008).

Enfin, la beauté des lieux, bien que subjective, et la vue sur l'océan sont aussi des critères décisifs au développement de ces stations (Clairay P., Vinvent J., 2008 ; Robert S., 2009). Peu à peu, « l'argument thérapeutique s'efface au profit d'un discours plus hédoniste » (Clairay P., Vinvent J., 2008, p.211), et des installations balnéaires sont aménagées dans la station (établissements de jeux, digue de protection, promenade, établissement de bains). A partir de 1860, le phénomène balnéaire est tourné vers des activités de loisirs associées au soleil et à la chaleur estivale (Vidal R., 2003).

Les premières stations balnéaires sont des prolongations des grandes agglomérations urbaines sur le littoral comme Paris et Londres (Augustin JP., 2007). Brighton, première station balnéaire anglaise, est une destination privilégiée des londoniens. Boulogne et Dieppe, sur le modèle anglais, sont les premières stations françaises et sont peu à peu concurrencées dès les années 1830 par Arcachon, Etretat, Granville ou Royan (Clairay P., Vinvent J., 2008, p.210). L'émergence de ces stations résulte dans la plupart des cas

de création ex-nihilo (Vidal R., 2003 ; Augustin JP., 2007 ; Clairay P., Vincent J., 2008), leur développement reste soutenu jusque dans les années 1930 quand la crise économique, puis la Seconde Guerre Mondiale, ralentissent leur expansion (Cassou-Mounat M., 1973).

Les préoccupations hygiénistes et médicales couplées à un désir de rivage ont entraîné l'émergence des stations balnéaires sur les côtes françaises. Les stations d'Arcachon et de Lacanau en sont des exemples.

Arcachon, de la station de bain à la station balnéaire estivale

Petit village de pêcheurs, Arcachon accueille dès 1823 un établissement de bains de mer ouvert par le marin François Legallais. Cependant, il faudra attendre 1857, année où elle est détachée de la Teste-de-Buch par décret impérial et de la prolongation de la voie ferrée jusqu'à la station, pour qu'Arcachon connaisse un réel essor (Cassou-Mounat M., 1973). Cette opération fut portée par les frères Pereire, banquiers portugais et actionnaires à la Compagnie du Midi, qui avaient initialement pour ambition de faire de la commune un pôle commercial et portuaire. Face au succès limité de leur pôle commercial, les frères changèrent de projet en se portant acquéreurs de 96 ha de terrains forestiers. Ils avaient pour objectif de créer un lieu de villégiature aux vertus climatiques reconnues situé proche de la mer, mais protégé des vents violents et profitant des effluves balsamiques de la forêt de pins reconnus comme bienfaisants (Vidal R., 2003). Les établissements de bains de mer se développent alors grâce à de vieilles familles de Bordeaux et de la Teste (Cassou-Mounat M., 1973).

La station s'organise en plusieurs quartiers (fig.3) : la ville d'été développée selon un plan en damier ; et la ville d'hiver ou la « ville de cure » qui est implantée dans les dunes boisées et dont les tracés sinueux et courbes suivent le relief (Cassou-Mounat M., 1973). En 1903, la jetée Thiers est inaugurée, point d'attache de navette maritime, lieu de rendez-vous des pêcheurs, des familles et promeneurs.



Fig. 3 : plan des quartiers d'Arcachon. Source : Leonc.fr.

En hiver, la station était prisée pour les cures contre la tuberculose pulmonaire, tandis qu'en été, la riche bourgeoisie bordelaise venait profiter des bains de mer. En 1917, on comptait près d'un millier de villas dans la ville d'hiver (Cassou-Mounat M., 1973). Ces deux formes de villégiatures ont coexisté jusqu'à la première guerre mondiale (Cassou-Mounat M., 1973). Les constructions ralenties à l'entre-deux-guerres, reprennent après la seconde guerre mondiale pour les activités de loisirs et de la résidence permanente (Cassou-Mounat M., 1973).

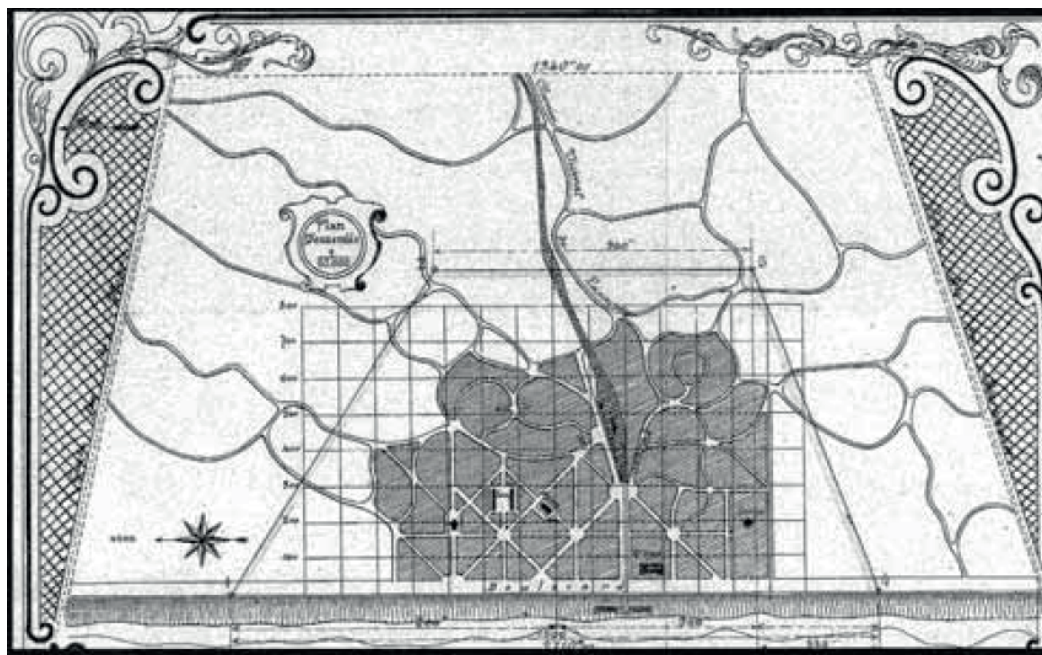
Bien que la fonction climatique fasse aujourd'hui place à une fonction balnéaire estivale, l'ostréiculture et l'activité de plaisance restent les activités principales (Cassou-Mounat M., 1973). L'attractivité de cette station a aussi entraîné l'implantation en chapelet de stations filles comme Pyla-sur-Mer, Andernos-les-Bains, ou le Cap Ferret (Clairay P., Vincent J., 2008).

Lacanau Océan, une station balnéaire créée ex-nihilo

Lacanau se développa quelques années plus tard après Arcachon, mais en se positionnant rapidement comme une station balnéaire estivale.

Au XIX^{ème} siècle, l'accessibilité à l'océan depuis le bourg de Lacanau est très limitée, seuls les chemins ruraux permettant l'exploitation des pins traversent les dunes jusqu'au littoral. En 1885, une nouvelle ligne de train reliant Bordeaux à Lacanau est ouverte sous l'impulsion de Pierre Ortal, propriétaire à Lacanau-Bourg et chef de service aux chemins de fer des Landes. De nouveaux commerçants et des villas s'implantent alors dans le centre bourg (Vignau M., 2013).

La prolongation de la voie ferrée en 1905 entre le bourg et l'océan est le fer de lance de l'expansion de la station balnéaire. Cette opération a été instiguée par Jean Emile Fougère, propriétaire, ingénieur, et créateur de la société immobilière et du chemin de fer de Lacanau. En 1903, la société établit alors le plan géométrique en trapèze de la station. A proximité du littoral, les formes urbaines sont géométriques tandis qu'à proximité des dunes, les formes sont plus arrondies afin de suivre les courbes topographiques (Augustin JP., 2007). La station est organisée en fonction de la mer, le boulevard de l'Océan permet de longer le littoral (fig.4).



Lotissement de la Société immobilière de Lacanau et du chemin de fer de Lacanau à l'océan.
Miniature extraite du plan n° 1 établi en 1903

Fig. 4 : plan de Lacanau Océan en 1903. Source : JP. Augustin, 2007.

La station ainsi créée ex-nihilo, fut officiellement inaugurée en 1906. Selon J.P. Augustin (2007, p.39) les éléments déterminants de son attractivité furent le « désir de rivages et de nature, l'offre résidentielle diversifiée et la pluralité des activités proposées ».

Excroissance à vocation touristique, Lacanau-océan vit de manière symbiotique avec Lacanau-ville (Clairay P., Vincent J., 2008, p.210). Elle se développe alors de manière intensive, avec notamment le prolongement de la station vers le Sud grâce au lotissement des Mathio-frères construit en 1927. En 1921, se pose la

question de la scission de Lacanau Océan vis-à-vis du centre bourg. Finalement cette idée fut abandonnée (Augustin JP., 2007). L'entre-deux-guerres est marqué par l'expansion ralentie mais continue de la station avec le développement de chalets et de commerces.

La fin du XVIIIème siècle sonne l'émergence d'une attractivité nouvelle pour les littoraux qui se traduit par le développement de stations de bains de mer puis de stations balnéaires. La crise de 1930 ainsi que la Seconde Guerre Mondiale vont ralentir le développement balnéaire qui reprendra de plus belle à la fin de la guerre. A partir de la moitié du XXème siècle, une nouvelle forme de tourisme soutenue par les pouvoirs publics apparait, et modifie profondément l'organisation spatiale des stations balnéaires et ses fonctions.

1.1.2 1945 – 2006 : l'expansion touristique

Dès 1936, les congés payés permettent aux populations ouvrières de profiter de temps de villégiature. Une nouvelle forme de tourisme apparait alors, le tourisme de masse qui se développe véritablement à partir des années 1950. Les demandes touristiques évoluent, elles impliquent une nouvelle organisation spatiale et un renouvellement des formes urbaines des stations balnéaires.

Le tourisme de masse sur le littoral français

L'augmentation du temps libre⁴ et du budget consacré aux loisirs modifient les pratiques touristiques et l'organisation du temps libre (GIP Littoral Aquitain, 2015). De plus, les mutations du système socio-économique liées à la croissance économique et au développement des mobilités (Meur-Ferec C., 2006 ; Augustin JP., 2007 ; Clairay P., Vincent J., 2008) engendrent un changement de modes de vie (Masbouni A., Bourdin A., 2004), et permettent à des populations ouvrières d'accéder à ces lieux touristiques. Les villas aristocratiques font peu à peu place à des constructions plus denses telles que des lotissements et des immeubles le long du littoral ainsi que des équipements de loisirs. Cette forme de tourisme qui concerne l'ensemble du secteur touristique français, ne connaît un réel essor qu'à partir des années 1960 sur le littoral aquitain. En effet, l'économie de cette région reste avant tout dépendante des ressources liées aux productions sylvicoles et agricoles, le tourisme est une ressource marginale par rapport au reste du littoral français (GIP Littoral Aquitain, 2015). C'est l'intervention publique à partir des années 1960 qui révèle le littoral aquitain comme un territoire touristique attractif.

L'intervention publique sur le littoral à partir des années 1960

Dès 1960, la CIAT (Comité Interministérielle de l'Aménagement du Territoire) et la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) souhaitent limiter la spéculation foncière et structurer le développement anarchique de l'urbanisation sur les littoraux (GIP Littoral Aquitain, 2015). Cette intervention publique s'organise dans le cadre de grands programmes planifiés que sont les missions interministérielles d'aménagement du Languedoc-Roussillon, (Mission Racine, 1963), d'Aquitaine (MIACA, 1967), et de Corse (Robert S., 2009). Ces opérations initialement destinées à organiser le développement touristique et à répartir la croissance économique sur le territoire, ont contribué à « l'artificialisation du littoral par les aménagements qui ont alors été créés, d'une part, et par les évolutions qu'ils ont ensuite favorisées, d'autre part » (Robert S., 2009, p.31). Ces missions

⁴ La réduction du temps de travail apparait dès 1936 en France avec les accords de Matignon (congés payés de deux semaines, semaine de 40 heures). D'autres réformes ont suivi et ont permis d'allonger les congés payés à cinq semaines en 1982, et de réduire le temps de travail hebdomadaire à 35 heures (2000).

ont donné lieu à l'implantation d'importantes infrastructures, d'équipements, et d'espaces publics qui sont aussi des éléments perturbateurs des paysages et des référents identitaires des stations balnéaires (Robert S., 2009).

En Aquitaine, la MIACA (Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) est chargée de « définir les conditions générales d'aménagement de la Côte Aquitaine, d'en déterminer les moyens d'exécution et d'en suivre la réalisation par l'État, les collectivités publiques, les collectivités locales et par tout organisme public ou privé agissant avec l'aide de l'Etat ou sous son contrôle » (GIP Littoral Aquitain, 2015, p.8). La CIAT et la DATAR désignent Bordeaux comme métropole d'équilibre⁵, et souhaitent faire émerger la région aquitaine à travers une politique touristique volontariste (GIP Littoral Aquitain, 2015). Georges Pompidou, président de la République, déclare alors que la région aquitaine va devenir « la zone touristique la plus attractive d'Europe » grâce à l'effort du gouvernement (GIP Littoral Aquitain, 2015).

La mission principale de la MIACA est l'élaboration d'un schéma d'aménagement touristique. Deux plans ont été élaborés : le plan Saint Marc en 1969, et le plan Biasini en 1972 pour les Landes et 1974 pour le pays Basque. Seul le plan Biasini fut approuvé. Il intègre un schéma d'aménagement touristique afin de lutter contre le développement touristique ex-nihilo, et de favoriser l'aménagement de stations existantes. Plusieurs principes ont guidé la réalisation de ce schéma d'aménagement. Premièrement, le génie sanitaire, routier et les équipements touristiques ont été des éléments incontournables qui ont mobilisés 1/3 des crédits engagés entre 1970 et 1974 (GIP Littoral Aquitain, 2015). Afin de mettre en œuvre ces opérations, le schéma s'accompagne d'une politique foncière volontariste à travers l'instauration d'une ZAD sur près de 44 500 ha. En 1984, seuls 1300 ha ont pourtant été acquis tandis que la ZAD expire.

Deuxièmement, des Plans-Plages ont été adoptés introduisant le principe novateur d'étudier le problème d'érosion des dunes face aux enjeux d'accueil des touristes. A travers ces Plans-Plages, l'objectif est d'organiser et de garantir un accueil du public de qualité tout en préservant les espaces naturels et les dunes.

Enfin, ce schéma organise le littoral à travers une alternance de deux grands types d'espaces : les Unités Principales d'Aménagement (UPA) et les Secteurs d'Equilibre Naturel (SEN). Les UPA désignent les stations existantes ou le principe d'aménagement est de se greffer au tissu urbain existant. Les SEN sont des espaces de nature, et les villages où seuls les camps naturistes et les équipements légers sont acceptés (GIP Littoral Aquitain, 2015).

Arcachon a été intégrée à l'UPA 6⁶, toutefois les objectifs en termes d'aménagement sont limités, et tous n'ont pas été réalisés. Le schéma d'aménagement a eu peu d'impacts sur le développement de la station balnéaire.

Lacanau est inscrite en UPA 3 dont l'objectif est de devenir « un pôle attractif majeur » grâce à son offre immobilière, ses infrastructures routières et d'assainissement, et ses aménagements pour lutter contre l'érosion maritime et éolienne (Augustin JP., 2007). Les aménagements liés à ce schéma débutent en 1974, deux grandes opérations sont programmées. La première opération est la construction de l'ensemble immobilier l'Océanide en front de mer constituée de six barres de cinq à six étages (fig. 5).

5 Constatant un déséquilibre de développement entre Paris et le reste du territoire français, la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) décide en 1964 de mener une politique volontariste visant à impulser le développement régional via des investissements et l'équipement de dix métropoles d'équilibre, dont Bordeaux (geoconfluences.ens-lyon.fr).

6 Les schémas d'intention des UPA sont présents en annexe.

Cette opération largement contestée fut revue à la baisse, mais permis cependant l'aménagement d'une esplanade entre la dune et les bâtiments et la prolongation du boulevard historique en une nouvelle promenade le long du littoral. La deuxième opération est la ZAC de l'Ardilouse qui est une extension des équipements et des lotissements en forêts (GIP Littoral Aquitain, 2015).



Fig. 5 : résidence L'Océanide et le front de mer de Lacanau. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

Elle est constituée d'un parcours de golf de 18 trous et d'équipements sportifs tels que courts de tennis, club house, gymnases,... Quatre pôles de loisirs sont organisés au sein de la station (Augustin JP., 1994) : un pôle des sports de balle (court de tennis, golf, UCPA), un pôle d'activité hippique avec le village cheval, un pôle d'activités libres (piste cyclable, randonnée en forêt) et enfin un pôle d'activités lacustres (pratique de voile, ski nautique).

Différentes installations liées aux pratiques ludo-sportives sont aménagées : la Maison de de la Glisse (la première construite sur la côte atlantique), un skate-park, une passerelle surplombant la desserte pour bateaux,... L'organisation spatiale de la station évolue aussi : le boulevard de l'Océan est requalifié à travers une promenade permettant de longer la plage, l'aménagement de places tout du long, de nouveaux mobiliers urbains,... Dans le reste de la station, des squares, placettes et parcs sont aussi aménagés (GIP Littoral Aquitain, 2015).

Un bilan mitigé des actions de la MIACA sur le littoral aquitain

Les opérations de la MIACA relèvent de l'intervention publique étatique et visent à rendre le littoral aquitain attractif notamment pour le tourisme social qui se développe à partir de l'entre-deux-guerres. Cette forme de tourisme émerge sous l'impulsion des associations d'éducation populaire et des organisations syndicales (GIP Littoral Aquitain, 2013) mais ne connaît un réel essor qu'entre 1960 et 1980, où les valeurs telles que la solidarité, la mixité sociale, et l'épanouissement personnel influencent les mœurs sociaux de l'époque (GIP Littoral Aquitain, 2013). Sur le littoral aquitain, le tourisme social prend la forme de villages vacances, de centres de jeunes type UCPA, ou encore des maisons familiales qui attirent les populations familiales et jeunes à la période estivale.

Aujourd'hui, ces installations rencontrent de sérieux problèmes de rénovation. L'enjeu est de réinvestir ces espaces et de requalifier l'offre touristique afin de s'adapter aux attentes touristiques actuelles (GIP Littoral Aquitain, 2013). Le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain, qui succède à la MIACA en 2006, est en charge d'organiser et de coordonner les actions sur le littoral aquitain. Il est constitué du conseil régional d'Aquitaine, des services de l'Etat, des conseils départementaux de la Gironde, des Landes, et des Pyrénées-Atlantiques, et des EPCI présents sur le littoral aquitain. C'est à travers le Plan de Développement Durable du Littoral Aquitain que le GIP cadre l'action sur le littoral.

Au final, toutes ces actions ont été bénéfiques dans certains domaines d'intervention urbanistiques

(assainissement, développement des infrastructures routières), mais restent limitées dans celui de l'environnement. En effet, ce sont davantage les élus et les acteurs de l'environnement qui ont permis de produire un schéma d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement (GIP Littoral Aquitain, 2013). Cependant, l'intervention étatique sur le littoral aquitain a permis de constituer l'armature urbaine du littoral aquitain (GIP Littoral Aquitain, 2013).

Le littoral, lieu de découverte et de contemplation, devient à partir des années 1960, lieu et support d'activités physiques et récréatives. L'intervention publique sur le littoral a permis de structurer le développement balnéaire, mais a surtout été un élément déclencheur de l'expansion du tourisme balnéaire estival sur le littoral aquitain. Il convient alors de se demander quelles sont les tendances actuelles de développement, afin d'anticiper l'évolution future des stations balnéaires et de leurs espaces publics.

1.2 Prospective pour le littoral aquitain : un dynamisme démographique et économique, et un renouvellement des pratiques touristiques

En 2005, le ministère de l'écologie et du développement durable a organisé le Colloque « Prospective du littoral, prospective pour le littoral » dont l'objectif était de réunir les acteurs institutionnels et la communauté scientifique autour de la question de la gestion du littoral à long terme. Il s'agit ici de se saisir des éléments de prospective, des enjeux et des pressions qui pèsent sur le littoral afin de les intégrer aux réflexions portant sur son développement, et plus particulièrement sur la conception des espaces publics des stations balnéaires.

1.2.1 L'attractivité résidentielle, principale moteur du développement démographique et économique du littoral aquitain.

Cette démarche prospective repose en premier sur une analyse sociodémographique et économique du littoral aquitain. Ces éléments permettront de mieux appréhender la structure socio-économique de la région et les tendances de développement.

Le phénomène de littoralisation sur la côte aquitaine

Les tendances démographiques d'Arcachon ne suivent pas celles de la région Aquitaine. Sa population croît jusque dans les années 1970 et ne cesse de diminuer les décennies suivantes. De 1970 à 2013, la population passe de 14 986 habitants à 10 476 habitants soit une baisse de 30%. En comparaison, la population régionale a augmenté de 35% sur la même période (fig.6).

Arcachon est composée à 46% de personnes de plus de 65 ans et plus, et de 38% de personnes entre 25 et 65 ans (INSEE RGP, 2013). En comparaison, la région Aquitaine est composée de 20% de 65 ans et plus, et de 51% de 25-65 ans (INSEE, RGP 2013). Ainsi, la population arcachonnaise est âgée en comparaison à la population régionale.

En 2012, Arcachon comptait 60% de résidences secondaires et 38% de résidences principales (INSEE RGP, 2013). En comparaison, les chiffres régionaux sont totalement inversés, on compte 12% de résidences secondaires contre 80% de résidences principales (INSEE RGP, 2012). Le territoire communal se caractérise

ainsi par la très forte proportion de résidences secondaires.

A la différence d’Arcachon, Lacanau connaît une augmentation de sa population à partir des années 1980 en raison de la politique d’aménagement de la MIACA qui entraîne une urbanisation croissante de la station littorale.

En 2013, Lacanau comptait 4 493 habitants avec 22% de 65 ans et plus, et 54% de 25-65 ans (INSEE, RGP 2013). Ainsi, la population canaulaise suit les tendances régionales, avec une majorité de population en âge d’être actif.

Lacanau comptait 75% de résidences secondaires contre 23% de résidences principales sur le territoire communale. De même que pour Arcachon, Lacanau a un fort taux de résidence secondaire en comparaison à la région Aquitaine.

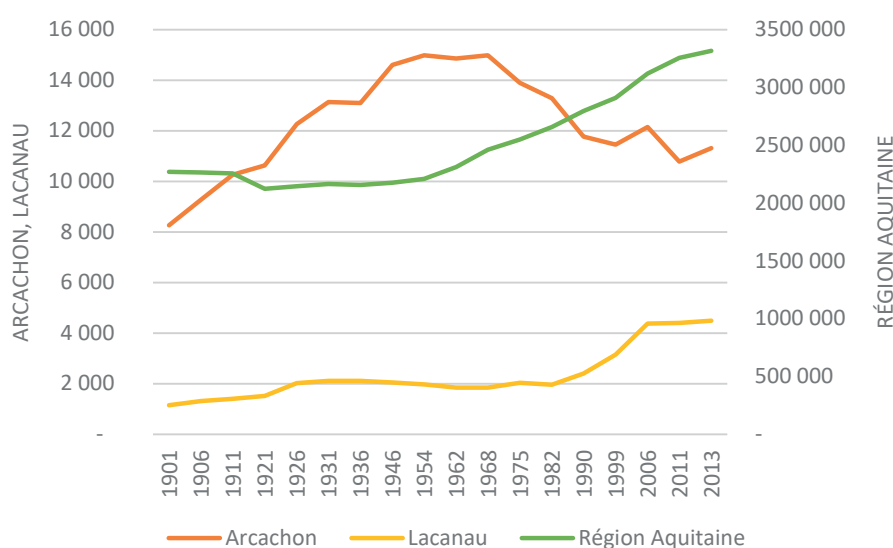


Fig. 6 : une croissance démographique inégale entre Arcachon et Lacanau. Source : INSEE RGP depuis 2004, Ldh/EHESS/Cassini jusqu’en 1999.

Ainsi les deux communes se caractérisent par un taux de résidences secondaires élevé par rapport à celui de la région Aquitaine. Par ailleurs, la croissance démographique augmente depuis 2010, tandis que celle de la région se stabilise. Selon la DATAR, 58% de l’augmentation de la population prévue entre 2000 et 2030 sera localisée sur le littoral français avec pour principal moteur l’attractivité résidentielle (Terrasson D., 2006). La population littorale augmenterait ainsi de 18.7% entre 2007 et 2040 contre 13% dans les départements non littoraux en raison d’un solde migratoire positif. Le littoral aquitain absorberait un quart de cette croissance (GIP Littoral Aquitain, 2013). Ce phénomène de concentration de la population sur le littoral est aussi appelé phénomène de « littoralisation ».

En 2060, la population aquitaine estimée serait composée à 46% d’habitants de 20-59 ans et de 22% de jeunes de moins de 20 ans (GIP Littoral Aquitain, 2013). Les séniors représenteraient 30% de la population, ils se localiseraient sur les littoraux aquitains, car actifs et en bonne santé, ils chercheraient à vivre une deuxième vie (GIP Littoral Aquitain, 2013). Cette population vieillissante pose des questions d’adaptation des équipements des communes littorales et de développement de services à destination de ces populations.

Le littoral aquitain est aussi soumis au phénomène de métropolisation avec deux principales fenêtres d’urbanisation que sont Bordeaux et la conurbation Sud des Landes/Pays Basque, qui constituent « des opportunités de développement mais aussi des menaces d’une trop forte urbanisation » (GIP Littoral Aquitain, 2013).

Une économie diversifiée qui tend à être dominée par l'économie résidentielle

L'attractivité résidentielle est fonction du cadre de vie, des activités de loisirs de proximité et de la vocation touristiques du secteur (GIP Littoral Aquitain, 2013). Sur le littoral aquitain, le solde migratoire positif est largement dû à cette attractivité résidentielle. Il en résulte le développement d'une économie spécifique liée au commerce de détail, aux services aux particuliers, à la santé, aux loisirs, ou encore à l'administration. Ces établissements concernent 2/3 des établissements du littoral aquitain et sont, à l'origine, à destination de la population résidente (GIP Littoral Aquitain, 2013). Cependant, ces établissements sont peu à peu accaparés par la population touristique, et s'adaptent à cette nouvelle clientèle.

Le secteur touristique représente 13% des emplois en aquitaine et 1.5 milliard d'euros dépensés chaque saison en 2013 (GIP Littoral Aquitain, 2013). Le tourisme est donc un secteur économique d'envergure pour le littoral aquitain, qui est soutenu en grande partie par les élus locaux (GIP Littoral Aquitain, 2013). Les réflexions se portent aujourd'hui sur l'avenir de celui-ci. En effet, il s'agit à la fois de soutenir son développement en s'adaptant aux nouvelles demandes touristiques, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Le secteur touristique soutient le dynamisme économique de la région, cependant, le secteur industriel et les activités traditionnelles restent aussi d'importants moteurs économiques (12.7% des emplois, GIP Littoral Aquitain, 2013). La filière bois (sylviculture dans les Landes et Gironde), aéronautique et agroalimentaire (pêche sur le bassin d'Arcachon, agriculture et viticulture dans le médoc) se maintiennent et participent à l'image traditionnelle de la région. Les élus souhaitent préserver ces activités qui ont structuré l'espace et forgé l'identité du territoire, en trouvant un équilibre entre espace résidentiel, touristique et productif (Terrasson D., 2006 ; GIP Littoral Aquitain, 2013).

Enfin, les infrastructures de transport ont aussi un rôle à jouer dans le développement économique du littoral aquitain. La ligne LGV (Ligne à Grande Vitesse), qui sera inaugurée en 2017, permettra de relier Bordeaux à Paris en moins de deux heures et à l'Espagne au sud. D'autres projets plus ponctuels sont prévus sur le littoral, notamment des projets routiers afin de désengorger les axes routiers actuels et d'améliorer l'accessibilité au littoral (exemple du projet de voie de contournement à l'Est du bassin d'Arcachon).

La population croissante sur le littoral pose des questions d'accueil de ces populations et d'adaptation de l'offre d'équipements et de services. Les formes urbaines traditionnelles des stations balnéaires ne sont plus adaptées et nécessitent d'être adaptées afin d'accueillir de nouvelles populations tout en préservant leur caractère identitaire. Par ailleurs, cette attractivité liée au cadre de vie et aux aménités qu'offre le littoral soutient le développement d'une économie spécifique, l'économie résidentielle. Cependant, le secteur touristique reste un pilier dans l'économie du littoral aquitain, et un facteur de son développement.

1.2.2 Le renouveau d'un secteur touristique orienté « nature »

Du tourisme de bains de mer de la fin du XVIIIème au tourisme de masse du XXème siècle, le secteur touristique n'a cessé d'évoluer en fonction du contexte politique, économique et social français. Dans cette partie, il s'agit de revenir sur les caractéristiques du secteur touristique actuel, et d'identifier la place des pratiques ludo-sportives dans son développement.

Les évolutions des pratiques touristiques : renforcement de l'individualisme et de l'attrait pour la nature

Le tourisme sur le littoral aquitain se caractérise par une saisonnalité marquée : 74% des séjours touristiques se font entre mai et septembre contre 66% dans la région (GIP Littoral Aquitain, 2013). Ce sont principalement des séjours longs (68% des séjours sont supérieurs à 4 nuitées). Les clientèles sont familiales, principalement françaises et issues de catégories socioprofessionnelles supérieures (GIP Littoral Aquitain, 2013).

L'offre de loisirs et de services de stations balnéaires est amenée à s'adapter aux pratiques touristiques qui diffèrent entre individus et évoluent dans le temps en fonction de facteurs socio-culturels (Augustin JP, 2006 ; GIP Littoral Aquitain, 2013). Premièrement, le renforcement de l'individualisme entraîne un développement d'une offre en libre-service de loisirs (location vélo, surf,...). La sensibilité environnementale de plus en plus forte entraîne des pratiques touristiques plus durables, moins polluantes (implantation en bois, vélo...), et une meilleure qualité environnementale des sites touristiques. De plus, la quête de plaisir et de sécurité amène les sites touristiques à s'adapter en améliorant le confort, mais aussi les volets ludiques et le festifs, tout en diminuant les nuisances. Enfin, la société de plus en plus connectée est en attente d'informations et de signalétiques détaillées en format papier et numérique.

Suite à ces mutations de l'offre touristique, trois nouvelles filières se développent sur le littoral aquitain (GIP Littoral aquitain, 2013). La première est celle liée au bien-être avec le thermalisme qui se diversifie avec des activités aqualudiques, du spa ou encore de la thalassothérapie. La deuxième filière innovante est celle liée au tourisme urbain. Les villes mettent en scène leurs quartiers et leur patrimoine à destination des touristes et des habitants. Ces actions permettent de conjuguer attractivité touristique et attractivité économique. Enfin, le tourisme de nature est en pleine expansion, proposant une nouvelle offre d'hébergement diversifiée (écolodges, pod, yourte,...) et des activités et animations sur le thème de la nature.

L'attrait des sports de nature

L'océan est une motivation pour 46.2% des touristes en Aquitaine en haute saison et 10% des touristes motivent leur séjour par la pratique d'un sport de glisse (GIP Littoral Aquitain, 2013). Le cluster EuroSIMA, créée en 2008 et situé à Hossegor, structure les acteurs économiques de la filière de la glisse. L'implantation de ce cluster sur la côte aquitaine n'est pas anodine, elle montre l'importance de ce secteur économique et de loisir pour la région aquitaine. De plus, le surf permet de véhiculer un état d'esprit qui valorise les grands espaces. Les sports de nature, qui regroupent aussi bien des sports terrestres (randonnée, équitation, VTT, accrobranche...) que sports d'eau (surf, paddle, voile,...), se multiplient alors sur le littoral aquitain.

Pendant longtemps pratiqués par une élite sociale, les sports de nature se démocratisent depuis les années 1990 (Bourdieu P., 1979). On distingue aujourd'hui trois groupes de visiteurs qui se différencient par leurs pratiques touristiques dans les espaces de nature (Meur-Ferec C., 2006 ; GIP Littoral Aquitain, 2013) :

- les jouisseurs : majoritaires, les membres de ce groupe pratiquent la promenade ou la baignade. Ils sont en vacances pour se reposer et profiter des aménités qu'offrent les stations balnéaires (plage, front de mer, établissement de jeux,...)
- les utilitaristes : ils combinent leurs vacances à des activités spécifiques liées au site, comme la pêche à pieds.

- les découvreurs : ce sont souvent des naturalistes qui viennent sur les sites en dehors des heures de grande affluence pour découvrir les sites.

Ces différents groupes d'individus touristiques motivent leurs séjours par des intérêts différents, l'offre de loisirs et de services doit répondre à ces différentes attentes. Les stations balnéaires peuvent faire le choix de se spécialiser dans un secteur touristique spécifique, ou de diversifier leur offre afin d'attirer une plus large gamme de touristes. Cependant, ce développement accru des sports de nature ces dernières décennies pose des questions d'impact environnemental et de conflits d'usages dans ces espaces.

La région Aquitaine soutient le développement de ces pratiques sur son territoire. L'aménagement de la Vélodyssée, piste cyclable permettant de longer la côte Atlantique en vélo, reflète cette tendance actuelle. Le slogan « Océanesque » de Médoc Océan (Office de tourisme de Lacanau, Carcans, Hourtin) est aussi un indicateur de l'attrait du rivage pour les touristes (fig. 7). Lacanau, première station balnéaire française à accueillir une maison du surf, continue de diffuser une image de ville sport et nature à travers un travail rigoureux de communication.



Fig. 7 : l'attrait du rivage et du surf de la côte atlantique. Source : medoc-ocean.com

Arcachon possède 7 km de plages où les pratiques de loisirs se multiplient. Cependant, l'attractivité d'Arcachon repose aussi en grande partie sur son patrimoine bâti et ses activités traditionnelles (port ostréicole). En effet, la station mise en grande partie son développement touristique sur le tourisme urbain et le tourisme de bien-être. On compte ainsi une dizaine d'établissement de bien-être sur la station.

L'offre d'aménités naturelles est un élément clef de l'attractivité du littoral, elle entraîne la redécouverte d'espaces de nature et le développement de pratiques ludo-sportives dans ces espaces. Le secteur touristique évolue afin de prendre en compte les facteurs sociaux-culturels comme le renforcement de l'individualisme et l'attrait pour la nature. La conception des espaces publics doit dorénavant prendre en compte ces changements sociétaux qui modifient les pratiques et les usages. Le développement du littoral aquitain doit aussi être pensé en fonction des enjeux environnementaux liés aux changements climatiques et aux risques littoraux.

1.3 Les enjeux environnementaux du littoral aquitain partagés entre risques littoraux, changements climatiques, et protection des espaces naturels

Les enjeux environnementaux sont à appréhender à différentes échelles comme le font les pouvoirs publics. Dans un premier temps, il s'agit de revenir sur les enjeux environnementaux à l'échelle nationale,

et par la suite, d'analyser plus finement le contexte du littoral aquitain. Enfin, les risques littoraux sont des éléments incontournables qui feront l'objet d'analyse à l'échelle des stations de Lacanau et d'Arcachon. Ces différents enjeux font l'objet d'une analyse car ils influencent le développement des stations balnéaires et plus particulièrement la conception de leurs espaces publics.

1.3.1 De l'échelle nationale à l'échelle régionale, les enjeux et la gestion des enjeux environnementaux sur le littoral

Dans cette partie, il s'agit de comprendre les enjeux qui pèsent sur les espaces littoraux et les politiques publiques mises en œuvre pour y faire face.

Enjeux environnementaux et politique de gestion du littoral à l'échelle nationale

D'après le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), les enjeux environnementaux à l'échelle nationale sont le réchauffement climatique, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, et la mobilité. La prise en compte de ces enjeux relève des politiques nationale, européenne, et internationale.

En matière de changement climatique, la France s'est engagée à diminuer par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. De plus, la COP21 qui s'est tenue en décembre 2015 à Paris réaffirme la nécessité de trouver un accord international sur la réduction des gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique (MEEM). Au terme des négociations, un objectif commun a été trouvé, celui de limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C d'ici 2100.

L'aménagement et l'urbanisme sont aussi au cœur des enjeux de développement durable (MEEN). Il s'agit de penser la conception des espaces dans une logique à long terme, en préservant les paysages et les ressources, en portant une attention particulière aux matériaux et mobilier urbain, et en prenant en compte l'existant et les usages présents.

Concernant les mobilités, le ministère promeut le développement de mobilités durables comme les mobilités actives (marche, vélo), les transports en commun, et les usages partagés de l'automobile. Le concepteur doit intégrer ces différents usages à la conception des espaces publics. Le ministère met à disposition des guides à destination des différents usagers (concepteur, usagers, collectivités,...) afin de promouvoir ces pratiques et d'agir sur ces nouvelles mobilités.

Enfin, la préservation de la biodiversité fait l'objet d'une stratégie nationale sur la période 2011-2020. A travers six grandes orientations, celle-ci vise à mobiliser les différents acteurs pour la préservation, valorisation et la restauration de la biodiversité et en assurer un usage durable et équitable. Cette stratégie n'est pas imposable et repose sur l'adhésion volontaire des acteurs. Cette stratégie est complétée par la loi sur la Biodiversité (9 août 2016) qui affirme la volonté de l'État de protéger la biodiversité en consolidant les principes juridiques de protection.

Concernant l'espace littoral, les enjeux identifiés par le MEEM, sont liés à la préservation de l'environnement et du patrimoine, à la protection de ces espaces face aux risques littoraux, au soutien de l'économie littorale, et à l'accueil de nouvelles populations. Plusieurs politiques nationales ont été mises en place afin d'y répondre.

En matière de protection de l'environnement et du patrimoine, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres a été créé en 1975 avec pour principale mission d'assurer la protection foncière des espaces littoraux tout en garantissant leur ouverture au public. Ce premier dispositif de protection des espaces littoraux et de biodiversité est complété par la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection

et la mise en valeur du littoral, dite Loi littoral. C'est une première protection réglementaire de l'espace littoral qui rend inconstructible la bande littorale des 100 mètres, et n'autorise qu'une extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proche rivage. De plus, le domaine public maritime est rendu inaliénable par la loi de 1963 relative au domaine public maritime (DPM), mais il garde un usage public. De ce fait, des installations peuvent être aménagées sur ce DPM tant qu'elles gardent un caractère public. A Lacanau, le DPM est affecté à la commune. Celle-ci a installé une paillote à l'été 2016 sur la plage centrale soumise au risque d'érosion du trait de côte. Ainsi, le DPM n'est pas un espace inconstructible.

D'autres dispositifs réglementaires permettent la protection des espaces littoraux même s'ils ne sont pas spécifiques à ces espaces, on pense notamment aux réserves naturelles, parcs nationaux, parcs naturels régionaux.... Plusieurs réserves naturelles sont présentes sur le littoral aquitain, notamment la réserve naturelle de l'étang de Cousseau qui se situe à Lacanau. Il existe aussi des dispositifs de protection contractuelle comme les Zones de Protection Spéciale inscrites dans les directives Natura 2000.

En matière de gestion des risques littoraux, les collectivités locales doivent se doter de Plan de Prévention et appliquer les mesures nécessaires en cas d'urbanisation dans des zones à risques (expropriation par exemple). Cette gestion a été renforcée par les lois Barnier (1995) et Bachelot (2004).

Les quatre enjeux environnementaux spécifiques au littoral aquitain

A l'échelle du littoral aquitain, le GIP Littoral Aquitain a identifié quatre sujets environnementaux pouvant impacter sur l'activité touristique du littoral : l'érosion du trait de côte, la forêt, la qualité des eaux de baignade, et les patrimoines naturels et forestiers (GIP Littoral Aquitain, 2013, p.15).

Concernant l'érosion du trait de côte⁷, le contexte géomorphologique du littoral aquitain influence directement la fluctuation de la bande côtière sur le littoral aquitain. C'est par les actions conjuguées de la mer et du vent que vont se déplacer les sables de manière transversale ou longitudinale, et donc modifier la morphologie du littoral (BRGM, 2015). Les études sur l'évolution du trait de côte du BRGM ont montré que la côte sableuse du littoral aquitain reculait de 1 à 3 m/an, avec localement, des vitesses maximales de recul pouvant atteindre 6 m/an. 25% du linéaire côtier (59 km sur 238km de côte sableuse) avait une érosion supérieure à 1m/an (BRGM, 2015).

Une stratégie régionale de gestion de la bande côtière a été adoptée en 2012. Les principaux objectifs sont de (GIP Littoral aquitain, 2013, p.15) :

- préserver dans leur ensemble les activités économiques spécifiques au littoral et en particulier le tourisme,
- maintenir les activités portuaires, garantes pour la France et l'Aquitaine d'un accès à l'espace maritime,
- maintenir globalement à l'échelle aquitaine le potentiel d'accueil touristique ;
- préserver l'attractivité touristique du littoral aquitain en maintenant ses qualités environnementales et paysagères,
- ne pas porter atteinte au patrimoine que constituent les vagues et les plages, composantes fortes de l'image touristique du littoral aquitain et supports d'une économie productive.

Concernant le thème de la forêt, la région Aquitaine est la première région forestière de France avec un taux de boisement de 44% (GIP Littoral Aquitain, 2013). Cette forêt est bien entendu à préserver, mais le

⁷ La notion de trait de côte varie entre les différents organismes (BRGM, 2011). Pour le SHOM, le trait de côte correspond à « la laisse des plus hautes mers dans le cas d'une marée astronomique du coefficient 120 et dans des conditions météorologiques normales ». Le trait de côte dynamique peut aussi correspondre à la limite des plus basses mers de vive-eau. La définition par le SHOM est la définition officielle du trait de côte.

plus gros enjeu est de trouver un équilibre entre les fonctions économiques (sylviculture), écologiques et récréatives de cette forêt qui peuvent entrer en conflit entre elles.

Le troisième enjeu environnemental est lié à la qualité des eaux de baignade dégradée par des pollutions d'origine terrestre. Cet enjeu relève à la fois de dimension environnementale, économique et touristique (GIP Littoral Aquitain, 2013). Une meilleure gestion et une amélioration du traitement des eaux devront être trouvées.

Enfin, les patrimoines naturels et paysagers fondent l'identité touristique du littoral aquitain (GIP Littoral Aquitain, 2013). Ces paysages sont protégés par une multitude de dispositifs de protection réglementaire, contractuelle, ou foncière (169 sites en Natura 2000, sites classés et inscrits, sites du Conservatoire du Littoral, Parcs Naturels Marins,...).

Ces politiques foncières, réglementaires et contractuelles à l'échelle nationale et régionale cadrent le développement général des espaces littoraux. En matière de conception urbaine, ces politiques peuvent être perçues comme des contraintes au développement. C'est au concepteur d'exprimer sa créativité en respectant ces politiques et en prenant en compte ces enjeux environnementaux. De plus, les risques littoraux sont aussi des enjeux à prendre en compte.

1.3.2 Une côte principalement sableuse soumise aux risques littoraux

Le littoral aquitain s'étend sur près de 270 km avec 238 km de côte sableuse entre la pointe de Grave au nord et, l'embouchure de l'Adour au sud, auxquels se succèdent 30 km de côtes rocheuses jusqu'à la barrière des Pyrénées. Les stations de Lacanau et Arcachon se situent au niveau de la côte sableuse, et sont soumises à certains risques littoraux.

Le risque d'inondation par submersion marine sur le Bassin d'Arcachon

La commune d'Arcachon se situe à l'embouchure de la lagune du bassin d'Arcachon. Elle est soumise au risque inondation par submersion marine, et dans une moindre mesure au risque d'érosion côtière⁸. Le risque inondation par submersion marine est toujours à l'étude et aucun plan de prévention n'a été adopté.

Concernant le risque « érosion côtière », l'aléa est faible et concerne principalement le sud de la commune allant vers la dune du Pilat. Dans cette zone, la commune est en charge d'assurer le maintien de la dune à travers la plantation de pins. Cette zone est constructible, mais des restrictions existent concernant les particuliers.

Les risques de submersion marine et d'érosion côtière sont à prendre dans la conception des espaces publics bien que, pour l'instant, ils impactent peu l'aménagement et le développement de la commune.

Lacanau Océan soumis aux risques d'érosion marine

Le risque d'érosion marine menace principalement le front de mer qui concentre 20% des résidences secondaires, des activités commerciales et touristiques de la commune (GIP Littoral Aquitain, Mairie de Lacanau, 2014) (fig.8). Les plages et une partie du front de mer sont en zone rouge au Plan de Prévention des Risques⁹. Dans cette zone, les nouvelles constructions sont interdites.

⁸ Entretien réalisé le 03/06/2016 avec Mme Cécile Charbonnier, directrice du service urbanisme, Arcachon

⁹ Le Plan de Prévention des Risques est présent en annexe.

Afin de protéger les bâtiments les plus menacés, des premiers aménagements de défense contre l'érosion marine ont été réalisés en 1976 (BRGM, 2015). Une première protection longitudinale de 130 mètres en bois installée au pied de la dune puis renforcée par des blocs de pierre, a été partiellement détruite lors de violents tempêtes (1979, 1981, 1982) (BRGM, 2015).

En 1984, des travaux d'énrochement ont eu lieu afin de protéger le linéaire côtier, mais ils entraînent un amaigrissement de l'estran. Par la suite, plusieurs projets en épis ont été aménagés afin de protéger la plage au nord. En revanche, l'érosion continue sur la plage au sud. Plusieurs travaux de réensablement ont eu lieu à partir des années 1990 (BRGM, 2015). En 1995, une étude réalisée par SOGREAH-LARAG montrait que la vitesse moyenne de recul du trait de côte était de 0.5 à 1.5 mètre par an (BRGM, 2015).

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement a lancé un appel à projet sur la faisabilité de relocalisation des activités soumises au risque de recul du trait de côte en 2012. La commune de Lacanau, en partenariat avec le GIP Littoral Aquitain a concouru à cet appel à projet en proposant plusieurs scénarios en fonction des stratégies d'adaptation (relocalisation, protection des activités, biens et personnes). De plus, les tempêtes de 2013-2014 ont montré l'ampleur du phénomène, le caractère imprévisible de ces phénomènes, et la nécessité de réfléchir à des stratégies d'adaptation.

Cinq scénarios dont un scénario « révélateur » ont été élaborés. Pour la réalisation de ces scénarios, les représentants de résidents et des acteurs économiques, environnementaux et institutionnels du territoire ont été amenés à participer à travers un comité de participation. Le scénario révélateur s'appuie sur une stratégie de relocalisation et d'entretien des ouvrages de protection jusqu'en 2050 et « révèle » qu'en « conservant les cadres réglementaires, politiques et financiers actuels, on risque fort de déboucher sur une situation chaotique, où la gestion des problèmes n'est pas à la hauteur des enjeux » (GIP Littoral Aquitain, Mairie de Lacanau, 2014). Quatre autres scénarios ont été réalisés en prenant en compte deux principales dimensions : la gestion du trait de côte (relocalisation, ou protection des biens) et le modèle de développement urbain et socio-économique (fig. 9).

Au terme de l'appel à projet, aucune stratégie n'a été adoptée. En tant que ville-projet, il aurait été intéressant pour la commune de Lacanau de mettre en application un des scénarios de relocalisation et

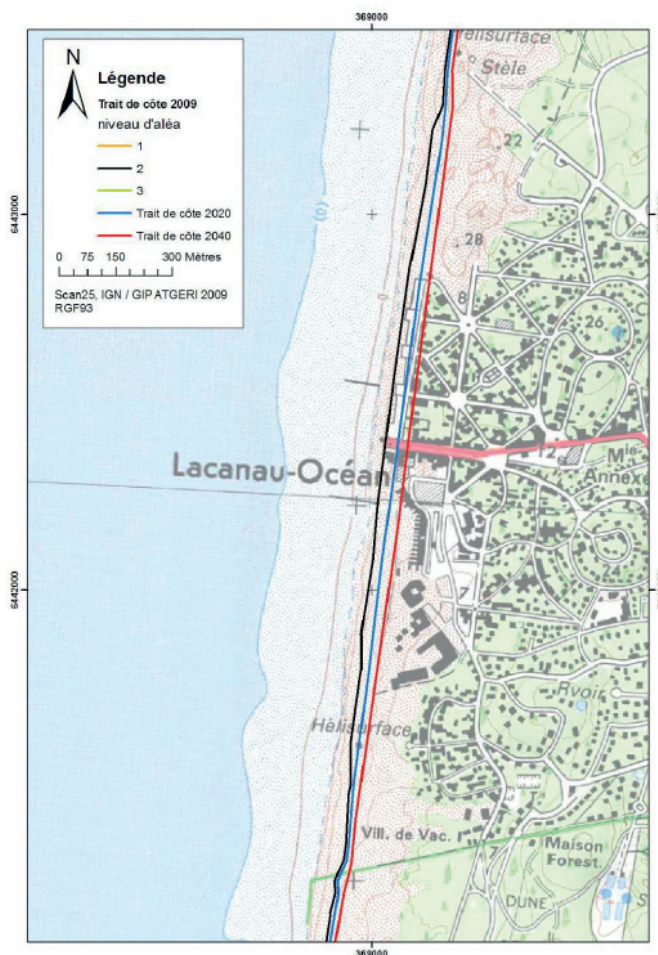


Fig. 8 : évolution du trait de côte à Lacanau Océan. Position des traits de côte 2009, 2020, et 2040 sur le secteur de Lacanau. Légende : 1 (aléa faible), 2 (aléa moyen), et 3 (aléa fort). Source : BRGM, 2015.

de renaturalisation de la dune, la protection par une lutte active ne permettant pas une gestion sur le long terme du risque d'érosion.

Intitulé du scénario	Logique d'ensemble du développement	Gestion du risque d'érosion littorale à l'horizon 2050-2100
Scénario A : Un cadre de vie préservé	Un développement de la Commune sur un équilibre tourisme – tertiaire valorisant le cadre naturel	Relocalisation et renaturalisation de la dune (après une phase de lutte active temporaire pour préparer la recomposition urbaine)
Scénario B : Glisse et nature	La valorisation de la spécificité « glisse » de Lacanau complétée par les atouts nature	
Scénario C : Grand Bordeaux	Jouer la carte du grand Bordeaux pour un dynamisme touristique de qualité	
Scénario D : Panorama Côte d'argent	Un positionnement touristique haut de gamme	Protection par une lutte active forte (enrochement)

Fig. 9 : les quatre scénarios d'adaptation face au risque d'érosion du trait de côte. Source : GIP Littoral Aquitain, Mairie de Lacanau, 2014

La commune de Lacanau est aussi soumise au risque incendies de forêt. L'ensemble de la forêt canaulaise est en zone d'aléa fort (constructions interdites) et les périphéries des hameaux en zone d'aléa moyen (constructions autorisées mais limitées)¹⁰.

La présence des risques d'érosion côtière et d'incendie de forêt pose des questions de gestion des pratiques ludo-sportives présentes sur ces espaces : faut-il penser à une relocalisation de ces pratiques ? Quels aménagements privilégiés pour prendre en compte les enjeux et la réglementation liés aux risques ?

Cette première partie met en évidence les grandes tendances de développement sur le littoral aquitain.

Premièrement, on note que l'attractivité du littoral résulte en premier lieu d'un renouveau dans la perception du rivage, d'une volonté de dominer les éléments naturels, et de mouvement hygiéniste qui entraîna le développement d'établissement de bains de mer sur le littoral. Peu à peu, les vertus climatiques du littoral s'éclipsent au profit des vertus liées à la chaleur et au soleil.

Par ailleurs, à partir de 1960, le tourisme français est soutenu par les pouvoirs publics qui aménagent les infrastructures et les équipements touristiques sur le littoral. Des équipements de loisirs sportifs sont implantés, comme à Lacanau par exemple, et deviennent des éléments d'attractivité du littoral. Cependant, ces aménagements sont aujourd'hui vétustes et certains espaces publics et équipements nécessitent d'être réinvestis comme à Lacanau.

De plus, les tendances économiques et sociodémographiques actuelles indiquent que le littoral attire toujours plus, notamment pour ses aménités naturelles et son offre de services et de loisirs. Cependant, la croissance démographique pose aussi des questions d'accueil et d'adaptation de cette offre aux besoins des populations. Les pratiques évoluent en fonction de facteurs socio-culturels, économiques, et politiques. La conception des espaces publics doit prendre en compte ces changements sociétaux. Enfin, le développement du littoral aquitain ne peut se faire sans une prise en compte des enjeux environnementaux et des risques littoraux.

Il s'agit maintenant d'étudier plus précisément les pratiques ludo-sportives, et les espaces publics qui les reçoivent.

10

Le Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts est présent en annexe.

PARTIE 2 : LES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES DANS LES STATIONS BALNÉAIRES, ENTRE RECONFIGURATION ET CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES

Dans cette deuxième partie, il s'agit ici d'identifier les pratiques ludo-sportives présentes dans les stations balnéaires, et les impacts qu'elles peuvent avoir sur les espaces publics.

Cette analyse suppose dans un premier temps d'identifier les différents types d'espaces présents au sein des stations, pour appréhender par la suite les pratiques qui s'y développent. La première étape est donc de dresser une typologie des espaces publics des stations balnéaires et de voir leur localisation dans la station.

Par la suite, il s'agit d'identifier, pour chaque espace, les pratiques qui s'y développent. L'analyse mettra en évidence les impacts spatiaux que peuvent avoir les pratiques ludo-sportives sur les espaces publics des stations balnéaires.

Enfin, l'analyse portera sur la prise en compte de ces pratiques par les acteurs publics locaux, afin d'identifier les enjeux liés à leur développement.

Ces analyses permettront de comprendre en quoi les espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives peuvent faire l'objet de projets au sein de la station balnéaire, et d'identifier les éléments à prendre en compte pour leur conception.

2.1 Les espaces publics des stations balnéaires

Avant d'étudier les pratiques ludo-sportives présentes dans les stations balnéaires, il semble nécessaire d'identifier les différents types d'espaces publics qui les accueillent. Pour caractériser les espaces publics des stations balnéaires, l'élaboration d'une typologie multicritères des espaces des stations balnéaires permettra de rendre compte de leur diversité et de leur importance sur le littoral.

2.1.1 L'espace public, un espace urbain ?

A travers cette question, il s'agit de questionner la définition même de l'espace public afin d'identifier des critères permettant de le caractériser. Ces éléments serviront de base à l'élaboration de notre typologie des espaces publics.

Définitions de l'espace public

La thèse de J. Habermas, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1963), est considérée comme fondatrice de la notion de l'espace public en tant que sphère publique. L'auteur y définit l'espace public comme un espace social où se mêlent les opinions publiques. Cette définition dépeint un espace public immatériel ne prenant pas en compte les éléments physiques et matériels constitutifs de cet espace. Bien que la dimension immatérielle de sa définition lui fût reprochée, elle permet de faire reconnaître l'existence d'un espace lieu d'interactions sociales. Ses travaux réfèrent davantage à la « sphère publique » qui serait un espace débat où se confrontent les opinions publiques (Tomas F., 2001, p.75).

L'« espace public » tel que défini par J. Habermas relève du domaine philosophique. D'autres définitions ont été émises et diffèrent en fonction des domaines d'application (Capron G., *et al.*, 2007, Hatt E., 2011). Pour les anthropologues et sociologues urbains, l'espace public est un lieu où émerge une certaine forme de sociabilité et qui participe à la « construction de l'urbanité » (Capron G., *et al.*, 2007). Le sociologue E. Goffman (1973), précurseur des théories sociologiques concernant l'espace public, considère ainsi que les individus sont des acteurs qui jouent un rôle et se mettent en scène dans l'espace public. Ce serait un espace qui se distingue des espaces communautaires car les individus se rencontrent dans une « condition d'anonymat réciproque » (Pettonnet C., 1994).

D'un point de vue juridique, le domaine public, inaliénable et soumis au régime administratif, désigne « les biens appartenant à une personne publique et qui sont affectés à l'usage direct du public, ou affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public »¹¹. La notion d'espace public a été saisie par le droit pour désigner un lieu accessible et utilisable par tous, et serait par extension la partie du domaine public non bâti (Hatt E., 2011). Cependant cette définition est quelque peu réductrice car les biens appartenant aux collectivités ne sont pas tous accessibles au public, et les espaces publics ne se réduisent pas au domaine public des collectivités.

Enfin, la notion d'espace public apparaît dans le domaine de l'urbanisme et de l'architecture à la fin des années 1970, avant qu'elle soit plus largement diffusée à partir des années 1990 (Hatt E., 2011). Le concept d'espace public est encore peu utilisé au XIX^{ème} siècle. Les autorités publiques, architectes et urbanistes utilisent les termes de voirie, et promenades, et pensent l'« espace public » comme un espace fonctionnel (Capron G., *et al.*, 2007).

A partir des années 1970, l'organisation fonctionnelle de l'espace est remise en cause par certains auteurs (Lynch K., 1960 ; Jacobs J., 1961) ce qui permet de cristalliser la notion d'espace public. En 1977, le terme espace public est repris dans un document administratif sur la procédure d'intervention publique dans les quartiers anciens (Ascher F., 1995), et désigne à la fois les rues, places, espaces verts ou encore le mobilier urbain. L'expansion de ce concept est liée à de nouvelles approches de la ville, comme le passage de la rénovation à la réhabilitation et la requalification qui place l'espace public au cœur de la réflexion (Hatt E., 2011, p.159).

Aujourd'hui, l'espace public est perçu comme une ressource pour nos villes car, espace de circulation et d'interactions sociales, c'est aussi un lieu de vie, outil de marketing territorial et levier de développement économique (Centre francilien de l'Innovation, *et al.*, 2010, p.1). On observe ainsi un enchevêtrement des activités et des fonctions au sein de ces espaces (Monet J., 2012). Les activités ludiques (skate, roller,...)

11 collectivites-locales.gouv.fr

qui s'y développent découlent d'une appropriation par les habitants, les autorités publiques ou un acteur économique (Monet J., 2012). Cette appropriation de l'espace, souvent de manière ludique, interroge les pratiques et les représentations des usagers par rapport aux lieux. Par ailleurs, des pratiques émergent dans des lieux périphériques à la ville (Augustin JP, 2006 ; Micoud A., 2001). L'appropriation de ces nouveaux espaces périphériques interroge notre perception de l'espace public en tant qu'espace urbain, et résulte d'une évolution de nos modes de vie.

Les « espaces publics du large »

La notion d'espace public est un terme polysémique, et reste encore largement discuté. Longtemps, l'espace public a été identifié à l'histoire de la *polis*, la ville se constituant autour des agoras et des forums (Augustin JP., 2006). Cette affirmation est aujourd'hui remise en cause par plusieurs auteurs (Micoud A., 2001 ; Tomas F. 2001 ; Augustin JP., 2006), qui affirment que l'espace public, en tant qu'espace politique et de débat, peut se situer en dehors des villes. Il y aurait un « déversement » des urbains dans les campagnes et sur les littoraux (Augustin JP., 2006). A. Micoud (2001) défend ainsi l'idée que « de nouveaux espaces publics apparaissent mais qu'ils ne disent pas leur nom ». Selon cet auteur, la campagne ne serait plus un lieu reculé mais un espace attractif, lieu d'interactions sociales. Le développement de nouveaux statuts comme les Parcs Naturels Régionaux, et les dispositifs de protection contractuels, réglementaires et fonciers seraient des éléments essentiels de cette attractivité nouvelle. Les valeurs sociétales comme le respect de la nature et les savoir-faire locaux joueraient dans l'émergence d'une nouvelle forme identitaire (Augustin JP., 2006). Les espaces publics naturels (espace naturel sensible, terrains du Conservatoire du littoral,...) seraient les nouveaux espaces « publics », lieux d'échanges et d'interactions sociales, bien qu'ils ne soient pas « construits » directement à cet effet (Micoud A., 2001).

La mobilité de plus en plus développée des citoyens ainsi que leur quête de nature et le besoin de rivage expliqueraient l'attractivité de ces « espaces publics du large » autrefois fermés et utilisés à des fins productives (Micoud A., 2001 ; Augustin JP., 2006). Selon Jean-Pierre Augustin (2006), « la vocation initiale des campagnes centrée sur la production agricole se double d'une vocation résidentielle, récréative et touristique qui se traduit par de nouveaux usages ». De nouvelles pratiques émergent (randonnée, équitation, VTT) qui s'appuient sur des chemins et sentiers ruraux existants servant aux pratiques traditionnelles sylvicoles, agricoles et pastorales. Le maillage de sentiers existant est ainsi réhabilité et complété. De même sur les plages, les sentiers servant aux pratiques sylvicoles ont été réinvestis en des cheminements piétons et pistes cyclables comme à Lacanau par exemple. Le phénomène de « littoralisation » entraîne des bouleversements spatiaux. De nouveaux équipements sont implantés afin de répondre aux nouvelles demandes des usagers. Ces espaces jusqu'alors perçus comme des espaces isolés de production sont investis par les populations citadines et deviennent des nouveaux lieux d'« urbanité » dans le sens où ils sont le lieu de nouveaux rituels citoyens et d'interactions sociales.

Le terme d'« espaces publics du large » reste cependant encore peu utilisé. L'émergence de cette notion participe à un mouvement global de réflexion sur le renouvellement de la notion d'« espace public » (Tomas F., 2001 ; Paquot T., 2006). Dans ce mémoire, l'espace public est défini comme *un espace physique ouvert où le public peut circuler librement, et où des interactions sociales ont lieu.*

2.1.2 Les « espaces des stations balnéaires » : essai typologique

Afin de considérer l'espace public comme un objet de projet, il semble essentiel de le décrire et de définir ses formes. Une typologie a ainsi été élaborée afin de mettre en évidence les différents types d'espaces des stations balnéaires. Il a été choisi de définir une typologie des différents espaces constitutifs d'une station balnéaire plutôt que des espaces publics à proprement parler (voirie, place, jardin,...), car les différences de pratiques et d'usages sont plus flagrantes à une échelle élargie.

Les critères

L'élaboration de la typologie des espaces des stations du littoral a été réalisée à partir de quatre principaux critères : l'occupation du sol, la situation par rapport à la station, la fonction urbaine et les usages et pratiques présents dans ces espaces. Ces quatre critères ont été choisis car ils permettent de décrire l'espace en prenant en compte sa dimension physique et matérielle, sa fonction dans la station et son appropriation par les usagers. En effet, nous partons du postulat que les dimensions physiques d'un espace ont un impact sur les pratiques des usagers (Escaffre F., 2005 ; Monnet J., 2012).

L'occupation du sol définie comme la couverture physique et biologique de la surface des terres émergées (FAO, 1998) a été analysée à l'aide des données Corine Land Cover (2012). Ce critère a été choisi car il influence les paysages, bien qu'il ne suffise pas à les définir complètement. Ce critère renseigne sur la dimension physique de l'espace qui peut avoir un impact sur la perception des visiteurs, et des usages qu'ils font des lieux.

Le deuxième critère choisi est celui de la situation par rapport à la station. Ce critère permet de différencier les espaces ayant une occupation du sol identique, c'est aussi un élément d'analyse sur l'organisation spatiale des espaces dans la station balnéaire.

Le troisième critère est celui de la fonction urbaine de l'espace dans la station balnéaire. Nous distinguons :

- les espaces ayant une fonction résidentielle accueillant principalement les populations permanentes et les commerces de première nécessité,
- les espaces de villégiature accueillant les populations touristiques. On y retrouve des immeubles de tourisme et des équipements de loisirs, des services et commerces liés à la fonction touristique (office du tourisme),
- les espaces ayant une fonction administrative concentrant les services et équipements administratifs de la commune,
- les espaces permettant la circulation de différents usagers,
- et enfin, les espaces de nature (forêt, zones humides, lacs,...) qui sont des réservoirs de biodiversité et des espaces de respiration entre les zones urbaines.

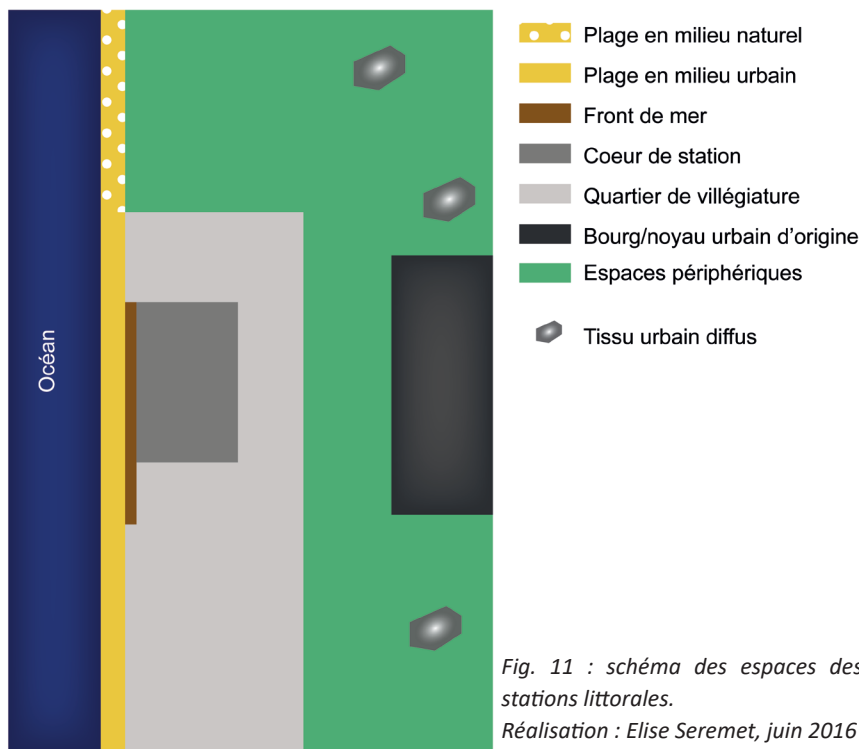
Enfin, les usagers s'approprient ces espaces. Les pratiques sociales et nos modes de vies seraient des facteurs de l'évolution des usages de l'espace public (Monnet J., 2012). Le dernier critère vise à appréhender les usages présents par types d'espaces.

L'analyse a permis d'identifier sept types d'espaces, le tableau et le schéma ci-dessous (fig. 10 et fig.11) les présentent. Cette typologie non exhaustive ne définit pas des catégories fermées. Au sein d'un même type, les espaces peuvent ne pas se ressembler en fonction de leur design urbain et du type de matériau

par exemple. Les rues, places, trottoirs et parcs seraient des composantes de ces espaces. Cette typologie rejoint celle de S.Fougnié (2006) présentée lors de sa thèse portant sur la construction et l'évolution des stations balnéaires à travers le prisme de l'intégration géographique. Son travail a été repris par Atout France dans son ouvrage sur la requalification des espaces publics des stations littorales (2010).

Type d'espace	Occupation du sol	Situation par rapport à la station	Usages et pratiques	Fonction urbaine
Plage en milieu naturel	Plage, dune et sable Océan	En milieu naturel déconnecté de la station	Pratiques ludo-sportives, de découverte, récréatives	Espace de nature Espace de villégiature
Plage en milieu urbain	Plage, dune et sable Océan	Intégré ou à proximité de la station	Pratiques ludo-sportives, de découverte, récréatives, marchandes	Espace de villégiature
Front de mer	Tissu urbain	Intégré à la station	Pratiques ludo-sportives, de contemplation, récréatives, événementielles, marchandes. Circulation de véhicules.	Espace de villégiature Espace résidentiel Espace de circulation
Cœur de station	Tissu urbain	Intégré à la station	Pratiques ludo-sportives, de découverte, marchandes. Circulation de véhicules.	Espace de villégiature Espace de circulation
Quartier de villégiature	Tissu urbain	A proximité de la station	Pratiques ludo-sportives Circulation de véhicules.	Espace de villégiature Espace de circulation
Bourg/noyau urbain d'origine	Tissu urbain	Intégré au bourg	Pratiques ludo-sportives, de découverte Circulation de véhicules.	Espace résidentiel Fonction administrative Espace de circulation
Espace périphérique	Forêt, lac, zones humides Tissu urbain diffus	Déconnecté du bourg ou de la station	Pratiques de découverte, ludo-sportives, récréatives Circulation de véhicules.	Espace de nature Espace résidentiel Espace de circulation

Fig. 10 : typologie des espaces des stations balnéaires. Réalisation : Elise Seremet, mai 2016.



Les plages océanes

On distingue les plages en milieu naturel des plages en milieu urbain en fonction de leur situation par rapport à la station. Sur le terrain, cette différenciation est aussi perceptible au niveau des aménagements plus ou moins importants en fonction des deux types de plage.

Les plages urbaines se concentrent principalement sur la côte Basque (Biarritz, Bidart, Anglet), autour du bassin d'Arcachon (Arcachon, La Teste-de-Buch), et plus ponctuellement dans les Landes. Elles sont aménagées avec des équipements de loisirs (trampoline, école de voile/surf/...) et doivent répondre à un haut niveau de services. Elles sont directement liées à la station présente en arrière comme à Biarritz (fig. 12). On y retrouve des pratiques ludo-sportives, récréatives (château de sables,...) et marchandes avec la présence de vendeurs ambulants.

Les plages en milieu naturel sont principalement présentes dans les Landes et en Gironde. Ces plages, vastes étendues de sable fin, sont limitées en arrière par la dune et la forêt. La plage du Porge est un exemple de plage en milieu naturel (fig. 13). Elles sont peu aménagées afin de préserver le cadre naturel de la plage. On y retrouve des pratiques ludo-sportives et récréatives.

Au sein des stations, les plages sont un des principaux éléments attractifs car elles sont ouvertes sur l'océan et offrent la possibilité de s'adonner à des pratiques liées à la période estivale. En basse saison, ces espaces sont moins attractifs bien que des pratiques telles que le surf perdurent.



Fig. 12 : la plage en milieu urbain à Biarritz. Source : trevor.hornsby.com



Fig. 13 : la plage en milieu naturel du Porge. Source : static.panoramio.fr

Le front de mer

Longeant le littoral, les fronts de mer sont en surplomb par rapport à la plage. Ils sont constitués, le plus souvent, d'immeubles de dimension importante donnant sur l'océan, et d'espaces de circulation pour différents types de mobilités (boulevard de l'océan, promenade de la mer). En fonction des situations, le front de mer peut aussi avoir un rôle de protection contre l'océan (enrochement).

Le degré d'aménagement du front de mer est variable entre les stations. Certains sont aménagés de jetées, belvédères ou de ports dans le cas des stations portuaires. Les fronts de mer sont des espaces de villégiature avec la présence de commerces à vocation touristique et d'immeubles de tourisme, comme celui de La Baule (fig. 14). Dans ces espaces, on retrouve des pratiques ludo-sportives, récréatives (pêche), de contemplation (vue sur l'océan), événementielles, ou encore marchandes.



Fig. 14 : front de mer, La Baule. Source : breton.bzh

Au sein de la station, les fronts de mer ont une dimension identitaire forte car ceux sont des lieux de contemplation de la plage et de l'océan. De plus, ceux sont des espaces centraux au sein de la station qui permettent de lier la plage au cœur de station en arrière.

Le cœur de station

Le cœur de la station balnéaire est le haut lieu de villégiature où s'implantent les constructions destinées au tourisme (hôtellerie, résidences secondaires, clubs de vacances,...), et des commerces et services liés au tourisme. Il se situe généralement à proximité de l'océan et est organisé perpendiculairement par rapport au front de mer.

Il est généralement constitué d'une avenue centrale pour la circulation automobile, et de voie piétonne donnant directement sur le front de mer. L'avenue Maurice Martin, cœur de la station de Mimizan, en est un exemple (fig.15).

Dans ces espaces, on retrouve des pratiques ludo-sportives, de découverte et marchandes.



Fig. 15 : avenue Maurice Martin, Mimizan. Source : conseil-immo.com.

Comme son nom l'indique, le cœur de station est un élément central et identitaire au sein de la station. Le mobilier urbain présent rappelle le caractère estivale et festif de la station à travers l'implantation de plantations exotiques et d'animations (théâtres de rues, événements musicaux).

Les quartiers de villégiature

Les quartiers de villégiature sont principalement composés d'immeubles de tourisme, de services, et

d'équipements sportifs et de loisirs en fonction des stations. Ces quartiers se développent vers l'intérieur des terres à partir du cœur de station. Des pratiques ludo-sportives peuvent y être observées, même si elles y sont très limitées.

Au sein de la station, les quartiers de villégiature sont avant tout des espaces résidentiels, on y retrouve des villas à l'architecture typique du XIXème et XXème siècle qui fondent l'identité de la station comme à Arcachon.

Le bourg/noyau urbain d'origine

Le bourg ou le noyau urbain d'origine est le lieu où se concentrent l'administration de la commune et les résidences permanentes. Des places et jardins publics peuvent y être présents, et sont aménagés des jeux pour enfants ou des espaces de détente et récréatifs (parcours sportifs, table de pique-nique). Par exemple, le jardin public de Mimizan est un élément constitutif de son bourg (fig. 16).

Les espaces publics des noyaux urbains d'origine sont généralement fréquentés par les populations locales, tandis que les hauts lieux de villégiature (plage, front de mer, cœur de station) sont investis par les touristes. Ces différences de fréquentation induisent des aménagements différents : peu de jardins ou de parcs sont présents dans les hauts lieux de villégiature, ils se situent davantage dans les noyaux urbains d'origine. Les types de commerces et de services diffèrent aussi entre ces espaces.



Fig. 16 : jardin public, Mimizan. Source : bedandbreakfast.eu.

Les espaces périphériques

Les espaces périphériques se situent en retrait par rapport à la station balnéaire et à l'océan. Ils sont constitués d'espaces naturels (forêt, zones humides, lacs) et d'espaces urbains périphériques. En fonction de leur appropriation par les populations locales et les touristes, certains espaces gardent leur caractère naturel préservé et sont peu accessibles au public, tandis que d'autres sont des lieux de découverte ou de pratiques ludo-sportives.



Fig. 17 : lac de Mimizan. Source : via-camping.com.

A Mimizan, le lac est investi pour la pratique sportive comme le kayak ou la voile par exemple (fig. 17). Ces espaces, où le caractère naturel prédomine, viennent contrebalancer l'attractivité des plages et permettent de diversifier l'offre de pratiques ludo-sportives de la station.

2.1.3 Les espaces publics des stations balnéaires de Lacanau et Arcachon

Plusieurs types d'espaces spécifiques aux stations balnéaires ont été identifiés et sont le support de pratiques différenciées. Dans cette partie, il s'agit d'appliquer la grille d'analyse élaborée précédemment aux stations balnéaires d'Arcachon et de Lacanau.

Arcachon : une station balnéaire ouverte sur le bassin

Suite à l'application de la grille à la station d'Arcachon, cinq types d'espaces ont été identifiés (fig. 18) : la plage en milieu urbain, le front de mer, le cœur de station, le quartier de villégiature, et le bourg/noyau urbain d'origine.

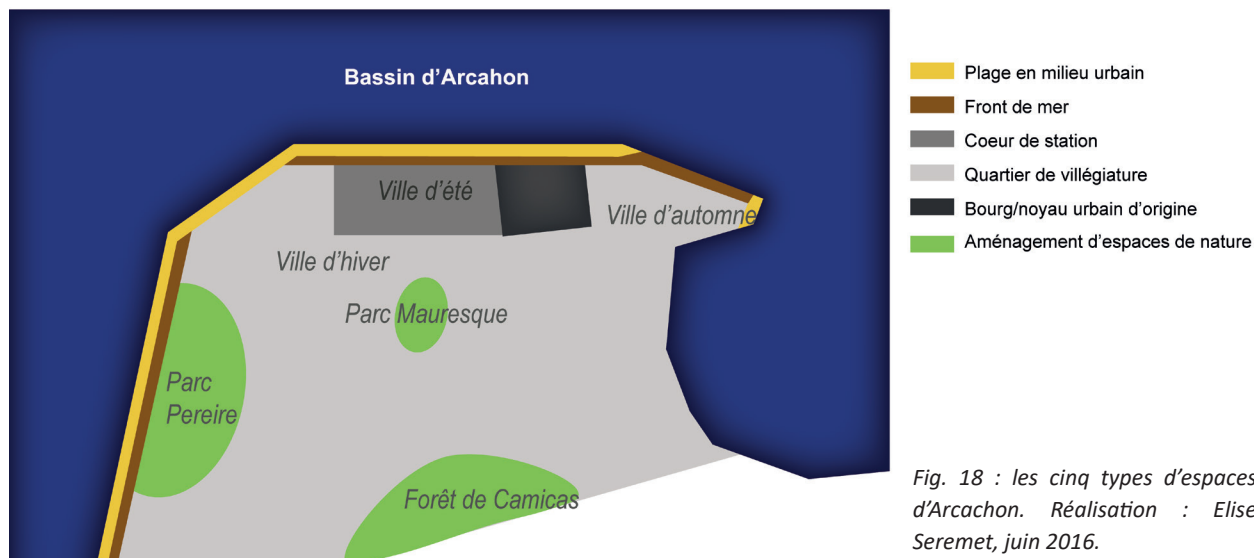


Fig. 18 : les cinq types d'espaces d'Arcachon. Réalisation : Elise Seremet, juin 2016.

La plage de 12km longe le littoral et est cernée par le tissu urbain en arrière. Sur certains tronçons, l'accès est inaccessible à marée haute. Sur la plage centrale, des plateformes en bois amovibles ont été implantées afin de permettre et d'organiser la circulation piétonne et cycliste sur la plage (fig.19). Ces plateformes ne reposent pas sur une structure en béton et sont donc facilement amovibles.



Fig. 19 : caillebotis sur la plage centrale à Arcachon. Source : Elise Seremet, avril 2016.

D'autres aménagements sont présents : filets de volley (fig. 20), paillote, trampoline, parkings vélos, jeux pour enfants. Les activités nautiques et les pratiques ludosportives se développent à côté des pêcheurs, des vendeurs ambulants sont présents dans cet espace.



Fig. 20 : filets de volley sur la plage centrale à Arcachon. Source : Elise Seremet, avril 2016.



Fig. 21 : le front de mer d’Arcachon aménagé en promenade. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

L’aménagement du front de mer varie en fonction de la présence du tissu urbain en arrière : sur certains tronçons, le front de mer est en retrait par rapport à la plage car le tissu urbain s’étale jusqu’à la plage, dans d’autres cas, le front de mer longe la plage et les immeubles. Il est aménagé pour la déambulation des piétons, les cyclistes (fig. 21), et sur certains tronçons pour les automobilistes. Il est ponctué par plusieurs jetées (jetée Thiers, jetée d’Eyrac, jetée croix des marins) où se concentrent de nombreux pêcheurs.

A l’extrémité Est, est présent le port de pêche d’Arcachon. En fonction des saisons, des aménagements ponctuels peuvent être présents, comme la grande roue au mois d’avril, ou les structures gonflables au mois de juillet. Des manèges sont présents à l’année.

Ce front de mer, avec la plage, sont des éléments identitaires et des lieux de vie importants au sein de la station où se concentrent les principaux événements et animations.

Le cœur de la station (ville d’été) est quasiment indissociable du noyau urbain d’origine de la station. Souvent délaissé, la localisation du noyau urbain d’origine à proximité du cœur de station permet sa fréquentation par les touristes. Dans le cœur de station, l’avenue Gambetta, qui traverse la Ville d’été (fig.22), est prolongée jusqu’au bassin par la jetée de Thiers.

La chaussée et le trottoir sont au même niveau mais se différencient par le revêtement au sol. De plus des plots permettent de différencier ces deux entités de la voirie. La circulation est en sens unique et est limitée à 30km/h afin de permettre la déambulation des différents usagers. Ces aménagements incitent les différents usagers à être vigilants plus spontanément que si des aménagements les y contraignaient. Des plantations exotiques (palmiers) ont été implantées le long de cette avenue afin de rappeler le côté « estivale » de la station. Cependant, il aurait été préférable de mettre des plantations plus locales.



Fig. 22 : l’avenue Gambetta, le cœur de la station d’Arcachon. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

Le cœur de station est composé d’une multitude de commerces et de lieux de restauration à destination des touristes. Dans la rue parallèle se trouve la sous-préfecture et la mairie d’Arcachon.



Fig. 23 : les jeux pour enfants au Parc Mauresque. Source : juillet 2016.

Le quartier de villégiature est aéré par plusieurs parcs publics (Parc Pereire, Parc Mauresque) présents au sein de la station ou à proximité de l'océan. Des jeux pour enfants et skate-park sont aménagés au sein de ces espaces (fig. 23), les bancs et espaces verts sont investis par les promeneurs. La forêt de Camicas, située sur les hauts d'Arcachon et qui s'étend jusqu'à la Teste-de-Buch, est en partie la propriété du Conservatoire du Littoral mais est gérée par les communes.

Cette forêt, riche en biodiversité et aux paysages remarquables, est peu visible par rapport aux espaces plus touristiques comme la plage ou la ville d'hiver. La ville d'hiver est le quartier historique de villégiature où l'on y retrouve les villas du 19^{ème} siècle à l'architecture pittoresque. Ce quartier de villégiature est un des éléments identitaires de la station.

La station balnéaire d'Arcachon, avec son front de mer de 10km, ses plages urbaines, sa ville d'hiver, et son port est une station ouverte sur le bassin. Cette ouverture sur le bassin constitue un des principaux éléments de son attractivité. Ces espaces sont fréquentés par les populations touristiques et résidentes, tandis que sur les hauteurs d'Arcachon, la ville a aménagé des équipements sportifs à destination de la population résidente principalement.

Lacanau : la station balnéaire au caractère « nature »

Sept types d'espaces ont été identifiés à Lacanau (fig. 24) : la plage en milieu naturel, la plage en milieu urbain, le front de mer, le cœur de station, le quartier de villégiature, le bourg/noyau urbain d'origine, et les espaces périphériques.

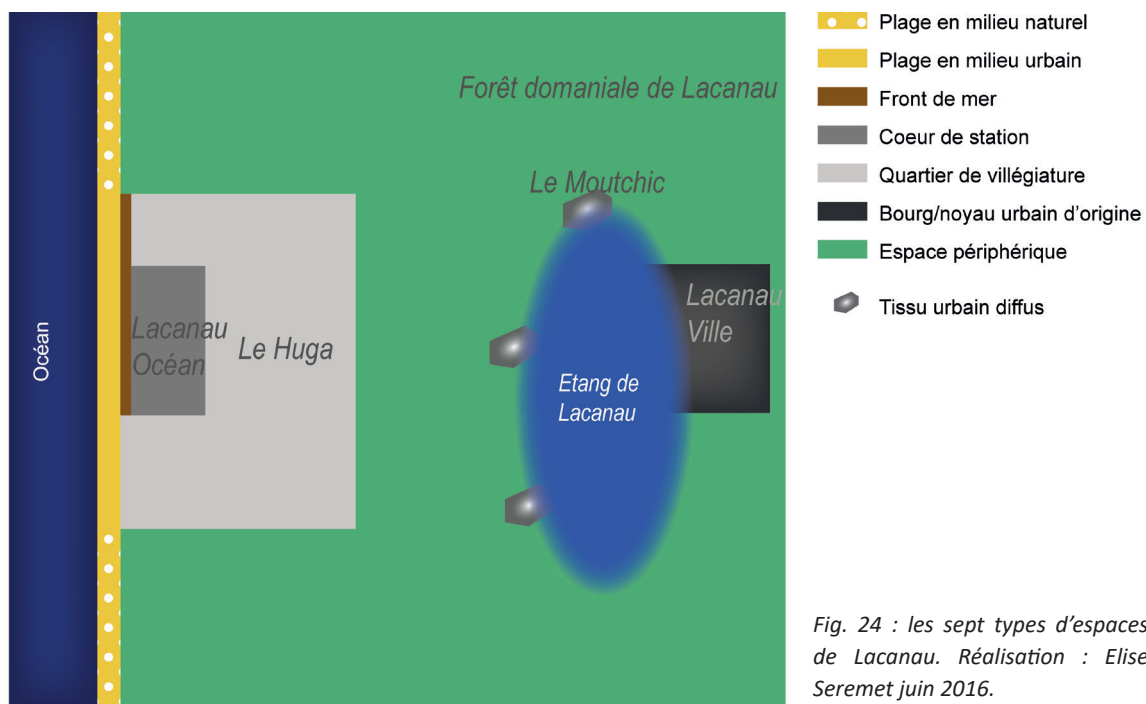


Fig. 24 : les sept types d'espaces de Lacanau. Réalisation : Elise Seremet juin 2016.

Lacanau possède 16km de façade littorale, dont 1,2 km est un milieu urbain. Ces espaces sont peu aménagés, seuls des caillebotis et des protections en bois ont été implantés. Les plages sont de grands espaces ouverts prisées pour les activités nautiques, de baignade,... Ces pratiques se concentrent principalement sur la plage urbaine de Lacanau mais tendent à se déplacer vers les plages en milieu naturel par manque de place.



Fig. 25 : enrochement sur la plage en milieu urbain à Lacanau. Source : Elise Seremet, mai 2016.

La plage en milieu urbain se différencie avec l'aménagement d'enrochements afin de lutter contre l'érosion du trait de côte (fig.25). Il est à déplorer l'implantation d'une paillote sur la plage centrale pourtant soumise au risque d'érosion du trait de côte.

Un front de mer a été aménagé tout le long de la plage en milieu urbain. Il est composé d'une chaussée réservée à la circulation automobile en double sens et d'une promenade piétonne séparée de la chaussée par un parking (fig. 26). Des bancs, passages pour vélo et PMR (Personnes à Mobilité Réduite), plantations exotiques (palmiers) ont été implantés tout du long de la promenade.



Fig. 26 : le front de mer de Lacanau. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

Un skate-park a aussi été aménagé à l'extrémité nord de la promenade. L'espace public est ainsi aménagé afin de favoriser la circulation des différents usagers.

Cependant, par manque de place, certains circulent ou stationnent dans des espaces qui ne leur sont pas destinés, et gênent la circulation d'autres usagers.

De plus, cet espace de promenade est aujourd'hui de plus en plus vétuste : le revêtement au sol est discontinu et parfois très abîmé. En juillet 2016, des travaux ont permis de remplacer les rambardes de protection (certaines étaient manquantes), et des lampadaires au sol ont été implantés. Cependant, le sol reste abîmé (trous, discontinuités).

L'Avenue de l'Europe, prolongée par l'allée Pierre Ortal, constitue le cœur de la station et mène directement au front de mer. L'avenue de l'Europe est composée d'une chaussée en sens unique et de stationnements le long de la voie. Une esplanade a été aménagée où des jeux pour enfants (damier géant), manèges, et un espace de pique-nique ont été implantés. A l'entrée de cette esplanade, on retrouve l'office de tourisme et la station de bus.



Fig.27 : l'allée Pierre Ortal, le cœur de la station de Lacanau. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

Des commerces se sont installés le long de cette voie. L'avenue de l'Europe est un espace de déambulation, de circulation automobile, et de pratiques ludo-sportives. L'aménagement d'équipements de loisirs pour enfants au cœur de la station indique que Lacanau est avant tout une station familiale.

Un rond-point permet de lier l'Avenue de l'Europe à l'allée Pierre Ortal. A la saison estivale, celle-ci est piétonnisée (fig.27). Le revêtement au sol est identique entre la chaussée et le trottoir, seul des poteaux marquent la séparation. Des parkings à vélo ont été aménagés tout du long, ainsi que des bancs. Cependant, les parkings à vélo ne sont pas suffisants, et les panneaux de signalisation deviennent des supports pour accrocher son vélo. Cette allée est un espace de déambulation et de circulation cycliste.

Le quartier de villégiature s'étend du front de mer vers l'arrière-pays. Il est composé principalement d'immobilier et d'équipements de loisirs. Ces aménagements datent en grande partie de l'époque de la MIACA. En bord de mer, on retrouve d'importants ensembles immobiliers allant jusqu'à 5 étages, et à l'arrière davantage de villas. Le Golf de l'Ardilouse situé dans la forêt et à proximité de la station, est entouré de plusieurs équipements sportifs. Deux autres parcours de golf sont présents sur la commune : le golf de la Méjane et le golf du Baganais. La forêt accueille aussi trois centres équestres et deux centres d'accrobranche à Lacanau Océan. Ces équipements complètent l'offre touristique de la station orientée « sport », et rend attractif l'arrière-pays.

Lacanau Ville est le noyau urbain d'origine. Celui-ci concentre les fonctions administratives et les résidences principales. Quelques places ont été aménagées et accueillent des bancs et jeux pour enfants. Ces places sont des lieux de déambulation et de repos principalement aménagés pour les piétons. Il n'y a pas ou peu de jardins et de parcs urbains.

Les espaces périphériques sont constitués du lac (fig.28) et des hameaux du Moutchic et de Longarisse. Des plages ont été aménagées et des centres nautiques se sont implantés sur ces espaces. Les lacs permettent de contrebalancer l'attractivité de la plage océane, des centres nautiques sont ouverts à l'année à destination de la population résidente.

Le caractère naturel prédomine tout de même sur ces espaces bordés par la forêt. Celle-ci occupe 80% du territoire canaulais et constitue un élément essentiel de son patrimoine. Elle est composée de pins maritimes, des pistes cyclables et des sentiers permettant de la parcourir.



Fig. 28 : le lac de Lacanau. Source : Elise Seremet, mai 2016.

Le triptyque plage-forêt-lac caractérise les espaces de Lacanau, le caractère naturel prédomine sur cette station. La station balnéaire est implantée au bord de l’océan, mais des équipements de loisirs ont été aménagés en arrière de la station, dans la forêt et à proximité de l’océan ou du lac et contrebalancent l’attractivité de la plage. Le bourg de Lacanau se situe encore plus en retrait par rapport à l’océan et à ces aménagements.

Des stations qui se différencient par leurs espaces

A Lacanau, sept types d’espaces ont été identifiés tandis que cinq types d’espaces ont été identifiés à Arcachon. Ainsi, une station balnéaire n’est pas obligatoirement composée des sept types d’espaces identifiés.

Cependant, certains espaces, caractéristiques des stations balnéaires, sont présents dans les deux stations comme les plages en milieu urbain, le front de mer, le quartier de villégiature, le cœur de station, et le bourg/noyau urbain d’origine.

Les plages en milieu urbain, le front de mer, et le cœur de station constituent les hauts lieux de villégiature et marquent l’image des stations balnéaires. Ils se situent près de la plage et sont à proximité les uns des autres et concentrent l’offre touristique et les pratiques ludo-sportives.

Le bourg/noyau urbain d’origine, bien que présent dans les deux stations, n’est pas un lieu de villégiature et sa localisation diffère entre les stations. Par exemple, le bourg de Lacanau est séparé de la station océane de six kilomètres, tandis que le noyau urbain d’Arcachon jouxte le cœur de station et le front de mer. Cette différence de localisation s’explique par l’histoire des deux stations. Quelle que soit la station, le bourg/noyau urbain d’origine a une fonction administrative et attire peu de touristes comparé à d’autres espaces plus touristiques (cœur de station, front de mer).

Enfin, deux autres types d’espaces peuvent être présents en fonction de la situation géographique de la station : les plages en milieu naturel, et les espaces périphériques (lac, forêt, tissu urbain). Ces espaces, déconnectés des lieux de villégiature, attirent pour leurs caractères naturels. Dans la forêt canaulaise, on retrouve ainsi des cyclistes et des randonneurs qui viennent y découvrir des espaces naturels comme la réserve naturelle de l’étang de Cousseau. Ces espaces de plus en plus attractifs, viennent contrebalancer l’attractivité des espaces de villégiature traditionnels.

Ces espaces influencent l’identité des stations balnéaires. Arcachon et une station urbaine tournée vers le bassin : les espaces qui la composent sont des espaces urbains qui donnent visuellement ou spatialement sur le bassin.

Lacanau est une station océane où les espaces périphériques (lac, forêt, hameaux) permettent à la station littorale de se développer en arrière-pays. Ces espaces procurent à la Lacanau une image de station « nature ».

Les espaces identifiés structurent la station et lui confèrent une certaine image. Ils sont aussi le support de pratiques différenciées.

2.2 Les pratiques ludo-sportives dans les espaces publics des stations balnéaires

Afin de compléter notre réflexion sur la conception des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives, il s'agit maintenant d'analyser quelles pratiques s'y développent et leurs impacts sur l'espace public et la station balnéaire. Cette analyse portera sur trois caractéristiques des pratiques ludo-sportives : la saisonnalité, l'utilisation de l'espace, et l'organisation dans la station.

2.2.1 L'organisation des pratiques ludo-sportives dans la station balnéaire en basse et haute saison

Premièrement, il s'agit de localiser ces pratiques au sein de la station. Les cartes ci-dessous représentent les pratiques ludo-sportives observées par stations à la saison estivale (fig. 30 et fig. 32) et en basse saison (fig. 29 et fig. 31).

Premièrement, il ressort que les espaces les plus sollicités à la saison estivale sont le front de mer, les plages, et le cœur de station que ce soit à Arcachon ou à Lacanau. Ces espaces constituent les principaux lieux touristiques de la station et offrent de belles perspectives paysagères. Cependant à Lacanau, l'espace périphérique constitué de la forêt et de l'étang devient un espace de plus en plus sollicité. Moins fréquentés que la station touristique, la forêt et le lac offrent des aménités paysagères, naturelles et la possibilité de s'adonner à des pratiques ludo-sportives en toute tranquillité pendant toute l'année. A la différence de Lacanau, Arcachon ne possède pas d'espace périphérique et n'offre que peu de possibilité de diversifier l'offre de pratiques ludo-sportives en basse saison.

Ainsi, certaines pratiques perdurent toute l'année tandis que d'autres ne sont présentes qu'à la saison estivale¹². Par exemple, on retrouve à l'année des cyclistes et des marcheurs dans la forêt canaulaise et des skateurs sur le front de mer de Lacanau et dans le parc Pereire à Arcachon. Les pratiques qui perdurent le plus entre les deux saisons sont celles de la glisse urbaine (vélo, skate, trottinette) et de la promenade/ randonnée.

En revanche, certaines pratiques (sport de ballon sur la plage, baignade) ne sont présentes qu'à partir des beaux jours (mai-juin) et ne connaissent un réel essor qu'à la saison estivale. Les plages en milieu urbain et en milieu naturel sont ainsi moins fréquentées en basse saison, que la forêt et les espaces périphériques qui offrent des activités à l'année (accrobranche, équitation,...). L'offre d'équipements et la diversité des espaces de la station sont des facteurs d'attractivité à l'année, et peuvent limiter l'effet de saisonnalité que l'on peut ressentir dans certaines stations balnéaires.

¹² Grille d'analyse présente en annexe.

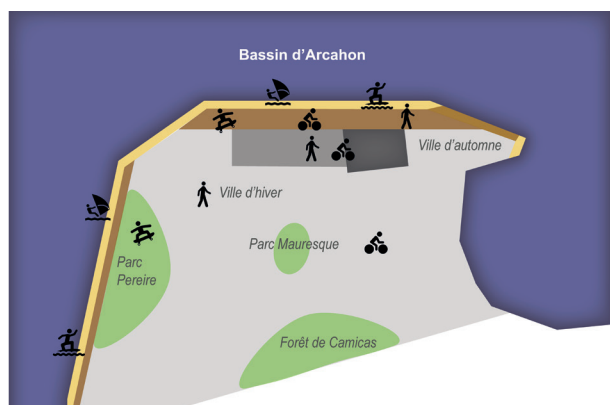


Fig. 29 : pratiques ludo-sportives observées à Arcachon en basse saison. Réalisation : Elise Seremet, juin 2016

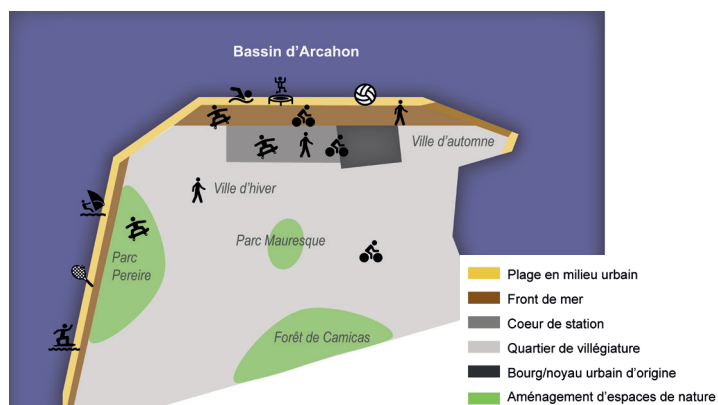


Fig. 30 : pratiques ludo-sportives observées à Arcachon en haute saison. Réalisation : Elise Seremet, juin 2016

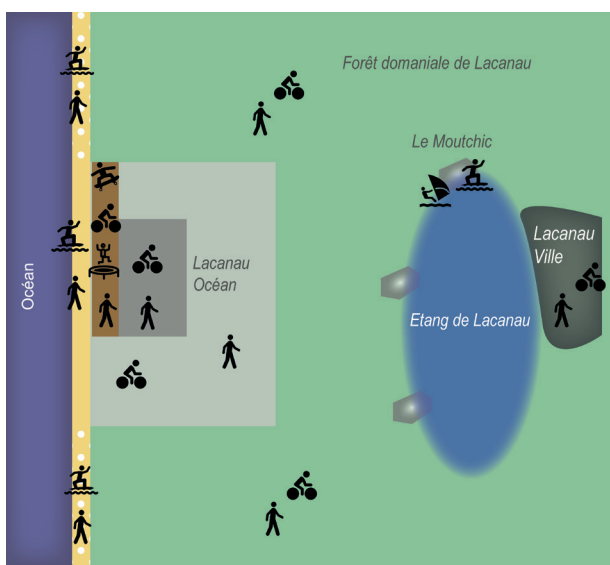


Fig. 31 : pratiques ludo-sportives observées à Lacanau en basse saison. Réalisation : Elise Seremet, juin 2016

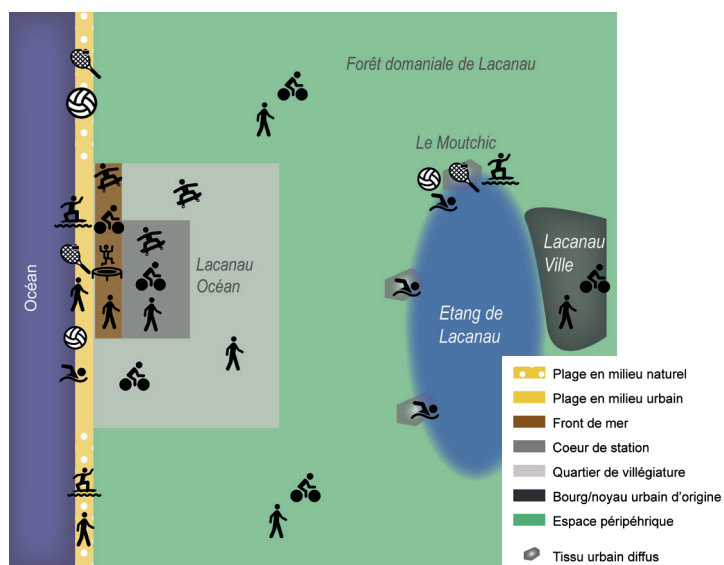


Fig. 32 : pratiques ludo-sportives observées à Lacanau en haute saison. Réalisation : Elise Seremet, juin 2016

De plus, des événements ou des animations sportives (structures gonflables, trampoline, jeux pour enfants) s'ajoutent aux activités et aux pratiques déjà présentes. Par exemple, une structure gonflable aquatique située au Lac de Lacanau permet de faire découvrir cet espace éloigné du quartier de villégiature en été, et de contrebalancer l'attractivité touristique de Lacanau Océan au profit de Lacanau Ville. A Arcachon, les animations estivales se développent aussi notamment sur le front de mer, ou dans le cœur de la station. Ces animations et événements prennent place principalement à la saison estivale et peuvent être de réels facteurs d'attractivité comme la compétition de Surf Lacanau Pro.

La principale différence entre la haute et la basse saison est le taux de fréquentation de ces espaces. En effet, certains espaces attractifs en haute saison (front de mer, quartier de villégiature) semblent quelques peu délaissés en basse saison, même si la présence de sportifs perdure. La météo est aussi un facteur important. En basse saison, il est possible de retrouver les mêmes usages qu'en haute saison si la météo est favorable.

Certains espaces de la station sont plus convoités pour la pratique d'activités ludo-sportives comme le front de mer, la plage et le cœur de station. Ces espaces constituent des hauts lieux de villégiature au sein

de la station. Par ailleurs, des pratiques se développent aussi dans les espaces périphériques comme à Lacanau (lac et forêt). Les pratiques s'organisent de la même manière en basse et en haute saison, mais le taux de fréquentation semble varier.

2.2.2 Entre pratiques organisées et pratiques spontanées

Dans un second temps, il s'agit de voir comment les espaces publics sont investis, c'est-à-dire comment les usagers utilisent et s'approprient l'espace public. Suite aux sorties de terrains, deux modes d'utilisation de l'espace public peuvent être distingués : une utilisation spontanée de l'espace public et une utilisation programmée et organisée.

Programmation des pratiques dans l'espace

Certaines pratiques ludo-sportives requièrent parfois des aménagements pour être praticables comme le volley, foot, cyclisme,... Des aménagements comme les pistes cyclables, les skate-park, filet de volley ou encore les parcours sportifs ont été implantés dans différents espaces de la station. Ils permettent d'organiser et de soutenir le développement de ces usages dans l'espace public.

Dans le cas d'une pratique organisée et programmée dans l'espace public, on peut observer la création d'espaces où les pratiques ludo-sportives sont intégrées dès la conception. C'est le cas notamment de la plaine des sports à Arcachon qui a été aménagée avec des équipements sportifs, mais aussi avec des terrains de sports ouverts et en libre accès. Sur ces terrains, la mairie peut prêter des cages de but ou des filets de volley sur demande.

De plus, l'évolution des usages présents dans l'espace public peut aussi amener celui-ci à évoluer. C'est le cas par exemple des pistes cyclables, parcours sportifs, filets de volley ou encore les structures gonflables temporaires qui sont implantés dans des espaces qui ne leur étaient pas destinés à l'origine (rue, parc urbain, lac, front de mer).

Ces aménagements répondent aux attentes touristiques et de la population locale, mais sont aussi le fruit d'une volonté des acteurs publics locaux¹³. Cela suppose que la conception des espaces publics doit rester assez « souple » afin qu'ils puissent évoluer au grès des usages et des besoins.

Occupation spontanée de l'espace

Dans d'autres cas, les usagers s'approprient les lieux de manière spontanée. C'est le cas pour les pratiques ne nécessitant pas forcément d'aménagements spécifiques comme la glisse urbaine (cyclisme, roller, skate, trottinette) ou la promenade/randonnée dans certains cas.

Ces pratiques se développent anarchiquement dans l'espace comme lorsque certains sportifs empruntent des sentiers non balisés dans la forêt canaulaise. La glisse urbaine (vélo, skate, trottinette,...) se développe aussi dans des espaces qui ne sont pas - à la base - aménagés pour de telles pratiques comme les rues ou le front de mer. Dans de tel cas, le mobilier urbain est dérivé de sa fonction première. Les rambardes de protection servent de parking à vélo et les rampes d'accès deviennent des rampes de skate.

On retrouve ainsi trois cas de figure liés au développement des pratiques ludo-sportives dans les espaces publics des stations balnéaires :

- la création de nouveaux espaces spécifiques à ces pratiques,
- l'adaptation d'anciens espaces publics afin de permettre la pratique sportive,
- le développement des pratiques ludo-sportives sans que l'espace public soit adapté.

¹³ Entretien réalisé le 03/06/2016 avec Mme Cécile Charbonnier, directrice du service urbanisme, Arcachon

Les pratiques qui se développent sont principalement présentes à la saison estivale même si les sports liés à la glisse urbaine et la marche perdurent toute l'année. Enfin, le développement de ces pratiques a un impact spatial sur les espaces publics des stations balnéaires : il peut y avoir création de nouveaux espaces, adaptation de certains aux nouvelles pratiques, et dérivation d'autres par les usagers. Il s'agit maintenant d'analyser comment ces pratiques sont appréhendées par les collectivités locales.

2.3 Des pratiques ludo-sportives valorisées par les acteurs publics mais aux enjeux peu perceptibles

Les pratiques qui se développent de manière spontanée ou de manière organisée entraînent des dynamiques spécifiques au sein de la station. Dans cette troisième sous partie, l'intérêt de la prise en compte de ces pratiques par les acteurs publics locaux sera appréhendé.

2.3.1 Des acteurs publics qui soutiennent et valorisent les pratiques ludo-sportives dans les stations balnéaires

Arcachon possède plusieurs équipements sportifs communaux regroupés au sein de la Plaine des sports : stades, centre équestre, courts de tennis, piscine, court de pilatori,...

D'autres aménagements sont présents, notamment au niveau des parcs urbains de la commune. Plusieurs skate-parks, aires de jeux et parcours sportifs ont été aménagés sous l'impulsion de la commune.

De plus, celle-ci a mené une politique volontariste de développement du cyclisme sur son territoire en aménageant des pistes cyclables, mais aussi en donnant un vélo par résidence principale, puis par personne majeure au sein de chaque foyer fiscal. Aujourd'hui, la collectivité souhaite proposer cette offre aux résidences secondaires. Par ailleurs, 60% de la population arcachonnaise ont plus de 60 ans. Pour s'adapter, la collectivité propose aux personnes âgées une subvention pour l'achat d'un vélo électrique.

Selon la directrice du service urbanisme d'Arcachon, « ce n'est pas la pratique qui impose le changement mais la collectivité ». En parlant ainsi de la pratique cycliste, la directrice du service urbanisme montre l'investissement de la collectivité pour le développement des pratiques ludo-sportives, et notamment du vélo.

A Lacanau, la politique de la MIACA a structuré l'offre de loisirs sportifs sur l'ensemble de la station. Celle-ci se traduit par l'implantation d'importants équipements sportifs. Selon le directeur du service urbanisme de Lacanau¹⁴, « les infrastructures communales servent à l'année mais sont aussi en lien avec le tourisme donc servent aussi à la saison estivale ». La station a aussi attiré des investissements privés. L'UCPA a notamment développé plusieurs équipements de loisirs sur la station. Aujourd'hui, ces équipements qui datent des années 1970-1980 posent des questions de rénovation. D'après le directeur du service urbanisme de Lacanau, la collectivité réfléchit actuellement à un programme de rénovation et de modernisation de ces équipements. Ce programme prendra aussi en compte une étude sur le positionnement touristique de la station pour les 15-20 années à venir. Ainsi, la commune serait davantage dans une « optique de rénovation et de modernisation des équipements existants que de développement de nouvelles pratiques »¹⁵.

¹⁴ Entretien réalisé le 23/05/2016 avec Mr Martin Renard, directeur du service urbanisme, Lacanau

¹⁵ Entretien réalisé le 23/05/2016 avec Mr Martin Renard, directeur du service urbanisme, Lacanau

A ces équipements sportifs s'ajoutent des aménagements de sentiers et de pistes cyclables au sein de la station et de la forêt. En partenariat avec l'ONF, la collectivité réfléchit actuellement à l'aménagement de parcours équestres, pistes cyclables et randonnées au sein de la forêt¹⁶. La collectivité souhaite aussi aménager un parcours sportif au niveau de Lacanau-ville.

Enfin, Lacanau est connu et reconnu pour le surf. Cette activité ne nécessite pas d'aménagements particuliers. On compterait aujourd'hui une vingtaine d'écoles de surf sur la commune. Celle-ci accueille aussi la compétition de surf Lacanau Pro, célèbre dans les années 1980-1990, et une Maison de la Glisse, la plus ancienne d'Europe.

Aussi bien à Arcachon qu'à Lacanau, les collectivités se sont mobilisées pour développer une offre de loisirs sportifs à destination des résidents et des touristes. Dans les années 1960, cette offre prenait principalement la forme d'équipements sportifs. Aujourd'hui celle-ci se diversifie avec le développement des sports de nature, et les espaces publics sont de plus en plus investis.

2.3.2 Des enjeux limités et difficilement perceptibles

Les communes participent au développement des pratiques ludo-sportives, mais quels intérêts en retirent-elles ?

Des pratiques qui représentent l'image de marque des stations

« L'espace touristique, c'est avant tout une image. Image que s'en font les touristes, qu'en donnent les organisateurs de vacances. [...] Image complexe, rêve, reflétée par les affiches, les guides, les dépliants, les peintures, les livres, les films. Image et évocation qu'en rapportent et colportent les touristes » (Miossec JM., 1977, p. 44).

A travers une analyse des documents de présentation des stations étudiées et des entretiens réalisés avec les directeurs d'urbanisme, il s'agit ici de voir quelles importances ont les pratiques ludo-sportives dans l'image de marque des stations balnéaires.

A Arcachon, la commune joue la carte de l'ancienne station de bains de mer et de port ostréicole (fig.33) avec ses 12 km de façade littorale. Ainsi, peu de communication est réalisé sur la forêt de Camicas qui est pourtant appréciée des randonneurs, des cavaliers, et des adeptes de la nature.

Les pratiques liées au bien-être et aux activités sportives et ludiques complètent cette image de marque mais ont une importance moindre.



Fig. 33 : l'image de marque d'Arcachon basée sur la production ostréicole. Source : arcachon.com

A Lacanau, c'est le surf qui représente l'image de marque de la station. Les événements sportifs liés à cette pratique ont marqué l'identité de la station (fig. 34). En 2016, la station a ainsi été labellisée Ville de Surf par la fédération française de surf. De plus, c'est aussi la première ville de France à se positionner comme ville surf aux Jeux Olympiques de 2024 si la candidature de Paris est retenue. Selon le directeur de l'urbanisme, le « positionnement surf de la station est encore très présent. C'est une image d'appel même si derrière il y a beaucoup d'autres sports, ça reste une image emblème pour la commune ».

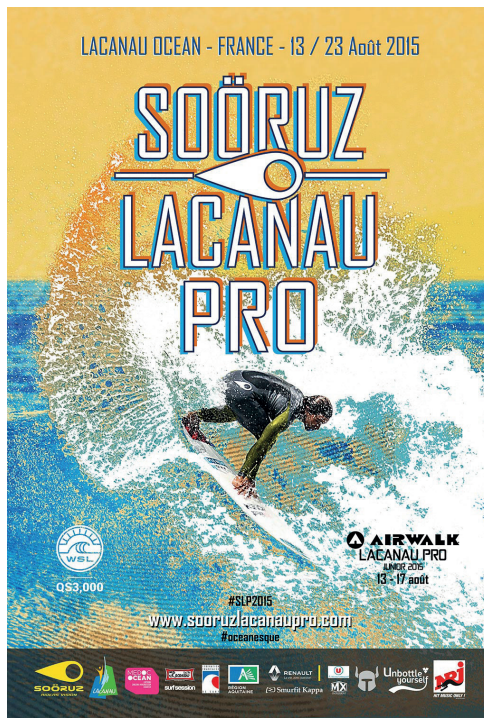


Fig. 34 : le surf, image de marque de Lacanau. Source : sooruzlacanau.pro.com

Bien que le surf marque l'image de marque actuelle de la station, ceux sont les pratiques sportives en général qui ont fondé l'identité de la station. Les équipements sportifs liés à la période de la MIACA ont permis de diffuser une image de station balnéaire orienté « sport », qui s'est peu à peu spécialisée dans le surf.

Organiser les pratiques ludo-sportives, un enjeu sécuritaire et d'attractivité

La prise en compte des pratiques ludo-sportives par la commune relève à la fois d'enjeux sécuritaires et d'attractivité. La valorisation de l'offre de loisirs sportifs sur le littoral amène à une démocratisation de certaines activités comme le surf (Falaix L., 2014), et une augmentation de la fréquentation qui pose alors des questions de sécurité et de conflits d'usage.

Aussi bien à Arcachon qu'à Lacanau, une politique de gestion de la répartition de l'espace littoral a été mise en place afin de limiter les éventuels conflits d'usages. A Lacanau, plusieurs réunions ont eu lieu avec les clubs nautiques principalement, afin qu'ils communiquent et qu'ils se répartissent mieux l'espace. Ces discussions ont permis de diminuer les conflits. Cependant certains conflits persistent car ils sont inhérents à la présence de plusieurs pratiques sur un même espace¹⁷.

A Arcachon, une concession de plage a été réalisée et permet de délimiter les emplacements par types d'activités¹⁸. Sur le front de mer, les skatteurs et les rolleurs ne sont pas autorisés à circuler afin de limiter les conflits avec les piétons notamment. Malgré cette interdiction, la pratique du skate et du roller continue dans cet espace.

Par ailleurs, les risques littoraux constituent aussi un enjeu sécuritaire. Dans la première partie, nous avons vu que Lacanau était principalement soumis au risque d'érosion du trait de côte. D'après le directeur d'urbanisme de Lacanau, « les plus gros problèmes qu'il pourrait y avoir, c'est sur la partie front de mer où on a avancé les ouvrages suite aux tempêtes 2013-2014. En fonction du niveau marin, on pourrait ne plus avoir de plages à marée haute, donc là, on est surtout dans une problématique pour la baignade car

17 Entretien réalisé le 23/05/2016 avec Mr Martin Renard, directeur du service urbanisme, Lacanau

18 Entretien réalisé le 03/06/2016 avec Mme Cécile Charbonnier, directrice du service urbanisme, Arcachon

beaucoup de gens ne pourraient plus en profiter. Après pour le surf ça pose pas vraiment de problèmes. Enfin ça pourrait poser problème dans le sens ou après pour sortir de l'eau, ça risque d'être compliqué avec les rochers et les courants ». Pour l'instant le niveau de la mer n'oblige pas la commune à prendre des initiatives, et les baigneurs continuent leurs activités sur la plage centrale. Cependant, certains clubs de surf font déjà de l'itinérance afin de se décaler de la plage centrale la plus soumise aux risques. En effet, Lacanau possède 16 km de façade littorale, ce qui laisse de la place pour « aller poser sa serviette ailleurs »¹⁹.

A Arcachon, le principal risque est celui de l'inondation par submersion marine qui concernerait principalement l'intérieur des côtes et les plages. Cependant, ce risque est toujours à l'étude et aucun plan de prévention n'a été adopté²⁰. En cas de risque avéré, la commune devra se doter d'un plan communal de sauvegarde.

La fréquentation de plus en plus importante des spots de pratiques ludo-sportives poussent les communes à intégrer la question de leur développement à leur politique communale. D'après les entretiens réalisés, cette prise en compte des pratiques ludo-sportives relève principalement d'enjeux sécuritaires liés aux conflits d'usages. Il s'agit maintenant d'analyser si cette prise en compte des pratiques ludo-sportives relève aussi d'enjeux spatiaux.

Des impacts spatiaux difficiles à appréhender

Les impacts spatiaux sont liés aux aménagements nécessaires à la pratique des activités ludo-sportives.

A Arcachon, la principale activité qui marque l'espace est celle du cyclisme. Des pistes cyclables, et des parkings à vélo ont été aménagés dans la ville. Un plan des pistes cyclables (pistes cyclables existantes et en projet) a été intégré au PLU afin de cadrer le développement de l'activité. Ce plan permet aussi de prévenir les éventuels conflits avec la voiture ou les piétons. Les autres pratiques ludo-sportives ne sont pas prises en compte par la commune.

A Lacanau, les principaux aménagements et équipements sont situés dans la forêt à proximité de la station et impactent peu l'espace urbain dans la station ou le centre-bourg. Par ailleurs, les dynamiques entre Lacanau Océan et Lacanau Ville étant différentes, il n'y a pas d'effet d'attractivité du fait du développement de pratiques. Ces deux entités fonctionnent séparément et ont une typologie de population différente²¹. D'après l'entretien réalisé avec le directeur urbanisme de Lacanau, il y aurait des impacts spatiaux liés, mais ils sont peu pris en compte par la commune car ils concernent principalement les espaces forestiers. Cependant, même en milieu forestier, il aurait intéressant pour la commune d'appréhender les impacts spatiaux que peuvent avoir ces pratiques qui permettent de lier les deux principales entités de la ville (Lacanau Ville, et Lacanau Océan).

L'impact spatial des pratiques ludo-sportives, et encore plus l'impact de ces pratiques sur l'organisation spatiale des stations, sont difficiles à percevoir et à mesurer d'après les entretiens réalisés avec les directeurs d'urbanisme des deux stations étudiées. De plus, l'organisation et les aménagements nécessaires à ces pratiques ne font pas l'objet d'une analyse spécifique au sein des documents d'urbanisme. Ce n'est pas

19 Entretien réalisé le 23/05/2016 avec Mr Martin Renard, directeur du service urbanisme, Lacanau

20 Entretien réalisé le 03/06/2016 avec Mme Cécile Charbonnier, directrice du service urbanisme, Arcachon

21 Entretien réalisé le 23/05/2016 avec Mr Martin Renard, directeur du service urbanisme, Lacanau

pour l'impact spatial de ces pratiques que les collectivités cherchent à les organiser, mais davantage pour des enjeux sécuritaires et d'attractivité.

Des pratiques aux retombées économiques indéniables, mais pas forcément recherchées

D'après les entretiens réalisés avec les directeurs des services urbanisme de Lacanau et Arcachon, il y aurait des retombées économiques liées aux pratiques ludo-sportives. Celles-ci seraient davantage indirectes, c'est-à-dire que ce n'est pas la pratique en tant que telle qui crée de la richesse, mais le fait que des individus viennent profiter de l'offre commerciale et de service à côté. Pour le directeur de l'urbanisme de Lacanau, « directement par le paiement de l'activité, ou indirectement par la fréquentation du territoire, ça rapporte forcément aux activités de la commune ».

Cependant, ces retombées économiques sont moins évidentes pour la directrice de l'urbanisme d'Arcachon. Selon cette dernière, la station d'Arcachon étant relativement petite, ce ne sont pas les pratiques ludo-sportives comme le vélo qui vont engendrer des retombées économiques importantes. De plus, le développement des pistes cyclables et l'offre de vélos gratuits étaient en premier lieu, à destination de la population locale et non dans le but d'attirer une population touristique.

D'après les entretiens réalisés avec les directeurs urbanisme des stations concernées, il y aurait des retombées économiques liées au développement des pratiques ludo-sportives mais ce n'est pas pour celles-ci que les communes cherchent à les développer. Les retombées économiques seraient fonction de l'activité (activité payante ou non), et du type d'utilisateur (touristes, résidents).

Dans cette deuxième partie, sept types d'espaces des stations balnéaires ont été mis en évidence en fonction de quatre principaux critères. Les espaces les plus utilisés pour les pratiques ludo-sportives sont le front de mer, les plages et le cœur de station. Pour Lacanau, les espaces périphériques constituent aussi un lieu important de pratiques ludo-sportives. Ces pratiques, en fonction de leur organisation et de leur programmation dans l'espace, peuvent avoir un impact spatial sur l'espace public. Enfin, suite aux entretiens réalisés avec les directeurs d'urbanisme de Lacanau et d'Arcachon, il semble intéressant de relever que ces communes portent l'offre de loisirs sportifs, cherchent à la développer et à l'organiser mais sans forcément prendre en compte les impacts spatiaux et les retombées économiques liés à ces pratiques. Le développement de ces pratiques s'accompagne aussi de campagne de valorisation et de promotion qui entraînent une augmentation de la fréquentation de ces espaces. Ces analyses permettent d'appréhender des thèmes et critères à prendre pour une conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives. Ces derniers sont explicités dans la troisième partie de ce mémoire.

PARTIE 3 : POUR UNE CONCEPTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS AYANT DES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES

L'offre de services et d'équipements, les espaces de nature et la possibilité de s'adonner à des pratiques ludo-sportives constituent les facteurs d'attractivité actuels du littoral aquitain. Cependant, cet espace, voué à accueillir de plus en plus de monde, doit faire face à des enjeux environnementaux et à des risques littoraux. Ces éléments contextuels nécessitent d'être intégrés à notre réflexion sur la conception des espaces publics.

Suite à ces premiers éléments d'analyse, nous avons cherché à identifier plus précisément les différents types d'espaces publics présents au sein de ces stations. Sept types d'espaces ont été identifiés et sont le support de pratiques ludo-sportives. Ces dernières, en fonction de leur organisation et de leur programmation dans l'espace, peuvent avoir un impact spatial sur l'espace public.

Ces analyses ont permis de faire ressortir des thématiques et des critères qui semblent important à prendre en compte pour une conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives. Dans cette troisième partie, une grille d'analyse des espaces publics des stations balnéaires sera proposée et permettra de répondre à la question « comment concevoir durablement les espaces publics des stations balnéaires ? ». A titre d'exemple, la grille d'analyse sera appliquée sur les espaces publics de Lacanau et Arcachon.

3.1 Une grille d'analyse sur la conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives

Le développement durable, concept selon lequel il s'agirait de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre le développement des générations futures (Commission Brundtland, 1987), est applicable au domaine de l'urbain et de l'architecture. La recherche de durabilité en urbanisme impliquerait un jugement de valeur, des objectifs à atteindre et des critères à respecter selon certains auteurs (Toubin M., *et al.*, 2012). Ainsi, la durabilité serait davantage « une utopie inatteignable dont on cherche à se rapprocher le plus possible » (Toubin M., *et al.*, 2012, p.2).

Dans cette optique, une grille d'analyse sur la conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives a été élaborée. A travers cette grille, il s'agit de proposer des thématiques et des critères permettant de juger la durabilité des espaces publics. Cette grille se veut être une grille opérationnelle, qui permettrait d'approcher un « idéal » dans la conception durable des espaces publics.

La grille d'analyse (fig. 35) a été élaborée à partir d'analyses de terrains à Arcachon et Lacanau, et de nos

recherches théoriques. Des éléments liés à la résilience, la saisonnalité, les usages et l'identitaire ont ainsi été identifiés comme étant des thématiques pouvant jouer dans la conception durable des espaces publics recevant des pratiques ludo-sportives des stations balnéaires. Ainsi, ces thématiques sont perçues comme des indicateurs de la durabilité de la conception d'un espace public ayant des pratiques ludo-sportives.

Thématiques	Critères									
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain									
	Matériaux									
	Localisation									
	Mesures de protection									
	Consommation d'espace									
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs									
	Réversibilité de la fonction des espaces publics									
	Utilisation de la diversité des espaces de la station									
Usages et usagers	Accessibilité									
	Organisation des pratiques									
	Partage de l'espace public									
Identitaire	Respect du paysage naturel									
	Prise en compte du patrimoine bâti									
	Design d'espaces									

Fig. 35 : la grille d'analyse des espaces publics des stations balnéaires. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

3.1.1 Résilience

La résilience serait un outil pour concrétiser l'idéal utopique de la durabilité (Toubin M., *et al.*, 2012). La résilience est définie comme la « capacité d'une ville à absorber une perturbation puis à récupérer ses fonctions à la suite de celle-ci » (Lhomme S., *et al.*, 2010 ; Toubin M., *et al.*, 2012, p.3). Selon Marie Toubin (2012), il y aurait deux leviers permettant d'améliorer le degré de résilience :

- des stratégies techniques visant à limiter le degré de perturbation du système pour une meilleure capacité de résistance et d'absorption ;
- une stratégie plus organisationnelle visant à accélérer le retour à la normale.

Seuls les éléments techniques permettant de limiter le degré de perturbation seront pris en compte.

Quatre critères ont ainsi été identifiés :

- la réversibilité du mobilier : la capacité du mobilier à être facilement amovible en cas de crise (dalle flottante, limitation des structures en béton,...),
- les matériaux : favoriser des matériaux écologiques et recyclables,
- consommation d'espace : limiter la consommation d'espaces naturels en se basant sur l'existant

- (se baser sur les chemins ruraux existants, sentiers agricoles, bâti existant...),
- mesures de protection : réfèrent aux différentes solutions pour lutter et se protéger contre les risques côtiers en particulier. Les solutions existantes (enrochement, digues, relocalisation des biens et des personnes,...) sont aujourd’hui en débat et nécessitent d’être adaptées à chaque cas. Il est important de prendre en compte cette notion qui peut impacter la forme physique de l’espace public.
- localisation : respecter le plan de prévention des risques et limiter les aménagements, la circulation et les pratiques dans les zones à risques.

A travers ces critères, il s’agit de limiter les aménagements en « dur » dans des zones soumises à des aléas importants, mais aussi d’améliorer la capacité d’absorption afin d’accélérer le retour à la normale. Les usages, les pratiques et les aménagements doivent être limités dans les espaces soumis à un aléa fort.

3.1.2 Saisonnalité

La deuxième thématique est celle de la saisonnalité. Comme vu dans la première partie, la saisonnalité est une caractéristique importante du tourisme sur le littoral aquitain (77% des séjours entre mai et septembre, GIP Littoral Aquitain 2013). Les communes littorales doivent ainsi s’adapter à ces fluctuations de population en termes d’aménagement, de services et d’équipements.

Trois critères ont été identifiés :

- la temporalité des aménagements ludo-sportifs : favoriser des aménagements de loisirs et sportifs facilement amovibles afin de limiter la présence d’équipements « fantômes » en basse saison,
- réversibilité de la fonction des espaces publics : ne pas cantonner un espace public à un seul usage. En saison estivale, une place publique peut être investie pour des concerts/spectacles, tandis qu’en basse saison, elle peut devenir un espace déambulation et de détente,
- utilisation de la diversité des espaces de la station : ne pas cantonner les activités touristiques à la baignade et aux activités liées à la plage, mais se saisir des possibilités de loisirs qu’offrent les autres espaces de la station comme la forêt ou les lacs. Selon Vincent Andreu-Bossut (2004, p.290), « l’utilisation de l’ensemble des espaces naturels à des fins touristiques permet d’amorcer une désaisonnalité des pratiques ». Ainsi, les sports de pleine nature et les activités de découverte dépassent la seule saison estivale.

3.1.3 Usages et usagers

La troisième thématique permet d’intégrer les pratiques des usagers. Les pratiques touristiques évoluent en fonction du contexte social, politique et économique. Aujourd’hui, elles sont largement influencées par l’individualisme et par les préoccupations environnementales. Les sports de nature sont un exemple de ces nouvelles pratiques touristiques. Par ailleurs, le littoral aquitain n’est pas épargné par le phénomène de littoralisation qui touche l’ensemble du littoral français. La question de l’accessibilité et de l’accueil de nouvelles populations doit être prise en compte. Cependant, il est aussi nécessaire de ne pas chercher à planifier tous les usages afin de favoriser aussi une certaine appropriation des lieux propre aux usagers.

Trois critères ont été identifiés :

- accessibilité : il est primordial que les espaces soient accessibles à tous. Cela suppose en premier d’avoir des accès pour les différents usagers (PMR, piétons, cyclistes,...), et que le sol et le mobilier urbain ne gênent pas la circulation des différents usagers (traiter le cas des « cul de poule », enlever les poteaux mal positionnés gênant la circulation,...),

- partage de l'espace public : afin de limiter les conflits entre usagers, il est nécessaire de mettre en place un système de partage de l'espace entre les différents usagers (exemple d'emplacements réservés sur la plage centrale à Arcachon),

Organisation des pratiques : comme évoqué précédemment, certaines pratiques nécessitent d'être réglementées sur le littoral afin d'éviter les conflits d'usages, ou un développement anarchique et une consommation d'espace naturel. Cependant, il est aussi important de laisser une certaine souplesse afin que les usagers puissent s'appropriier les lieux. On pense notamment aux espaces publics urbains comme les places, les jardins, ou les fronts de mer qui peuvent être le support d'inversion ludique et sportive.

3.1.4 Identitaire

La dernière thématique est celle de l'identité des lieux. La dimension identitaire participe à l'image que renvoie un site et participe à son attractivité (Miossec JM., 1977), il est donc important de préserver et de valoriser ces éléments. La dimension physique influence aussi les pratiques et l'appropriation des lieux par les usagers ((Escaffre F., 2005 ; Monnet J., 2012).

Trois critères ont été identifiés :

- respect du patrimoine naturel : pour les espaces publics de nature, il est important de limiter l'impact des aménagements sur la qualité paysagère et écologique du site. Le mobilier urbain, les cheminements, et les pratiques autorisées devront être pensés dans cette optique.
- prise en compte du patrimoine bâti : pour les espaces publics en zone urbaine, le patrimoine bâti sera un élément important de la conception. Le patrimoine bâti sera préservé, valorisé, et/ou rénové, et pourra être couplé à des aménagements plus contemporains. Certains bâtis pourront être réinvestis pour l'accueil du public ou d'activités sportives.
- design d'espaces : le design d'espaces désigne à la fois la disposition du mobilier urbain et les matériaux utilisés. Le design d'espaces devra être en accord avec les éléments existants et permettre de créer une identité propre aux lieux. Les matériaux et le mobilier urbain devront être en adéquation avec l'image de la station. De plus, les pratiques ludo-sportives qui se développent sont bien souvent spontanées (notamment les sports de glisse urbaine), il est important que le design de l'espace public laisse une part d'appropriation par les usagers.

Des thématiques et des critères permettant de juger la durabilité d'un espace public ayant des pratiques ludo-sportives ont ainsi été identifiés. Il s'agit maintenant de tester cette grille sur les stations balnéaires de Lacanau et Arcachon. Ce travail permettra de mettre en évidence des exemples d'aménagement.

3.2 Exemples d'applications aux stations étudiées

Afin de tester la grille d'analyse, celle-ci est appliquée aux espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives de Lacanau et Arcachon. Pour chaque type d'espace, la grille est appliquée soit au cas de Lacanau, soit au cas d'Arcachon. Pour chaque critère, le signe « + » indique que la conception de l'espace public actuel répond à un aménagement durable, et le signe « - » indique que la conception de l'espace public actuel ne répond pas à un aménagement durable. Le signe « / » indique que cet espace n'est pas concerné par un des critères.

3.2.1 Plage en milieu naturel

La plage sud de Lacanau est prise en exemple pour l'application de la grille (fig. 36) pour le cas de la « plage en milieu naturel ».

Thématiques	Critères	Plage en milieu naturel - Lacanau
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	+++
	Matériaux	+++
	Localisation	+
	Mesures de protection	+
	Consommation d'espace	-
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	/
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	+++
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	+++
Usages et usagers	Accessibilité	++
	Organisation des pratiques	++
	Partage de l'espace public	++
Identitaire	Respect du paysage naturel	+++
	Prise en compte du patrimoine bâti	/
	Design d'espaces	/

Fig. 36 : application à la plage en milieu naturel de Lacanau. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

Afin de lutter contre le recul et l'érosion de la dune, mais aussi de protéger la biodiversité, des palissades en bois ont été aménagées sur la plage (fig. 37). Cependant, ces dernières sont parfois enjambées par le public en soif de découverte... Les mesures de protection de la dune nécessitent d'être renforcées, et le public doit être davantage sensibilisé à cette problématique.

Cette plage est le lieu de pratiques sportives comme les sports nautiques (surf, voile), les sports de plage (raquette), et les sports utilisant la force du vent.

L'ensemble de ces sports ne nécessitent pas d'équipements spécifiques sur la plage, et s'organisent de manière spontanée. En haute saison, la fréquentation est telle que cette plage tend à se confondre avec la plage en milieu urbain plus au nord. En basse saison, la plage retrouve son caractère naturel et est



Fig. 37 : des palissades en bois pour protéger la dune et des aménagements légers pour préserver le caractère naturel, plage sud de Lacanau. Source : Elise Seremet, mai 2016.

fréquenté par quelques promeneurs. L'absence d'équipements sportifs et de loisirs permet de préserver ce caractère naturel en basse saison.

L'accès à la plage se fait par des chemins constitués de caillebotis en bois qui ne nécessitent pas de structures en béton, respectent le cadre naturel, et peuvent être retiré en cas de besoin. La plage est accessible pour les différents usagers (parking à vélo à l'entrée, rampe d'accès, tiralo disponible au poste de secours).

Par ces différents choix d'aménagements, le caractère naturel de cet espace tend à être préservé grâce aux matériaux utilisés, et car les aménagements y sont limités. Cependant, la surfréquentation de cet espace en haute saison peut amener à une dégradation de son paysage et de ses ressources écologiques.

Au regard de la grille d'analyse, la conception de cet espace répond aux enjeux de durabilité. Cependant, la lutte et la protection contre le risque de recul du trait de côte constituent un enjeu perpétuel. Les mesures de protection doivent être constamment adaptées en fonction des connaissances acquises et des moyens techniques.

3.2.2 Plage en milieu urbain

Pour le cas de la « plage en milieu urbain », la grille est appliquée à la plage centrale d'Arcachon (fig.38).

Thématiques	Critères	Plage en milieu urbain - Arcachon
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	+++
	Matériaux	++
	Localisation	-
	Mesures de protection	+
	Consommation d'espace	+
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	+++
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	+
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	++
Usages et usagers	Accessibilité	+++
	Organisation des pratiques	++
	Partage de l'espace public	+++
Identitaire	Respect du paysage naturel	++
	Prise en compte du patrimoine bâti	++
	Design d'espaces	/

Fig.38 : application à la plage en milieu urbain d'Arcachon. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

La plage centrale d'Arcachon est soumise au risque d'érosion du trait de côte et d'inondation par submersion marine. Ainsi, il semble primordial de limiter les constructions en « durs » sur cet espace et de favoriser des aménagements amovibles. Actuellement, les seuls aménagements en « dur » présents sur la plage sont les douches et les points d'eau. Des pailloles ont été installées, mais sont éphémères et seront retirées à la fin de la saison estivale.

La plage est le support de pratiques sportives comme les sports nautiques et les sports de plage. Certains sports nécessitent des aménagements comme le volley ou le trampoline. Les filets de volley sont amovibles (poteau en bois), tandis que les trampolines sont installés à la période estivale, cela permet de limiter la présence d'équipements « fantômes » en basse saison (fig.39).

La plage longe le front de mer et est directement accessible à partir du centre-ville. Des caillebotis et une rampe d'accès sont présents et permettent l'accessibilité aux PMR. Les pratiques sont plus ou moins organisées en fonction de la nature de l'activité ce qui permet de limiter les conflits entre usagers.



Fig.39 : filet de volley. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

Cependant, cet espace reste quelque peu désert en basse saison, les usagers préférant se promener sur le front de mer ou dans le coeur de station. Les plages sont des espaces ouverts sur le bassin d'Arcachon, celui-ci constitue un élément identitaire fort de la station et le peu d'aménagement présent permet de préserver ce caractère. En continuité de ces plages, les fronts de mer permettent la déambulation et la découverte de ces paysages. Au regard de la grille d'analyse, la conception de cet espace répond aux enjeux de durabilité.

3.2.3 Front de mer

La grille d'analyse est ici appliquée au front de mer de Lacanau (fig. 40).

Thématiques	Critères	Front de mer - Lacanau
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	+
	Matériaux	+
	Localisation	-
	Mesures de protection	+
	Consommation d'espace	-
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	-
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	-
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	-
Usages et usagers	Accessibilité	-
	Organisation des pratiques	++
	Partage de l'espace public	++
Identitaire	Respect du paysage naturel	-
	Prise en compte du patrimoine bâti	+
	Design d'espaces	-

Fig. 40 : application au front de mer de Lacanau. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

Cet espace est situé en amont de la plage, et est soumis au risque d'érosion du trait de côte. Sa construction, au plus près de la plage, le rend d'autant plus vulnérable. La principale protection de cet espace contre le risque d'érosion du trait de côte est les enrochements présents sur la plage qui ne sont plus suffisants. A l'arrière de cette promenade, on retrouve le boulevard de la plage et des immeubles (cinq étages) donnant directement sur l'océan, aussi soumis au risque d'érosion du trait de côte. Une politique de relocalisation doit être mise en place sur secteur menacé.

Le front de mer de Lacanau est investi par plusieurs types de pratiques ludo-sportives plus ou moins organisées, dont certaines ont nécessitées des aménagements (trampoline, skate-park). Ces équipements sont ouverts à l'année mais servent principalement à la période estivale et sont quelque peu déserts en basse saison.

Le revêtement au sol est en dalle, des escaliers et des pentes sont aménagés afin de permettre la circulation des différents usagers (piétons, cyclistes, PMR, poussette). Le mobilier urbain est composé de bancs, bacs à fleur, plots, et de rambardes de sécurité en bois. Ces rambardes de sécurité ont été renouvelées en juillet 2016 car certaines étaient manquantes et d'autres n'étaient pas très stables...



Fig. 41 : le front de mer de Lacanau en désuétude. Source : Elise Seremet, avril 2016.

Par ailleurs, le revêtement au sol est aujourd'hui vieillissant, certaines dalles au sol sont manquantes (fig.41). Le revêtement au sol et le mobilier urbain mal positionné peuvent gêner la circulation. De plus, la place centrale du front de mer est parfois utilisée en tant que parking moto/vélo. La circulation des usagers se fait de manière anarchique en raison du manque de lisibilité de cet espace et du manque de place. En saison estivale, cet espace est vite engorgé, la circulation et le développement de pratiques ludo-sportives spontanées sont alors compliqués. En basse saison, cet espace vieillissant ne permet pas d'attirer le public. Requalifier cet espace en promenade pourrait permettre d'attirer le public en basse saison.

Les fronts de mer ont une dimension identitaire importante pour la station balnéaire. Ce front de mer aujourd'hui vieillissant, ne répond pas aux enjeux de durabilité et nécessite d'être repensé et valorisé en prenant en compte le risque de recul du trait de côte.

3.2.4 Cœur de station

Le cœur de station de Lacanau est ici pris en exemple (fig. 42).

Thématiques	Critères	Cœur de station - Lacanau
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	+
	Matériaux	++
	Localisation	+
	Mesures de protection	+
	Consommation d'espace	+
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	+
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	++
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	++
Usages et usagers	Accessibilité	+++
	Organisation des pratiques	+++
	Partage de l'espace public	+++
Identitaire	Respect du paysage naturel	/
	Prise en compte du patrimoine bâti	++
	Design d'espaces	++

Fig. 42 : application au cœur de station de Lacanau. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

A Lacanau, le cœur de station est perpendiculaire au front de mer et mène directement à la plage. La partie donnant sur la plage est soumise au risque d'érosion du trait de côte. De même que pour la plage, une politique de relocalisation des activités présentes doit être amorcée.

Dans cet espace, des cyclistes, des marcheurs et des skateurs se dirigent vers la plage et le front de mer. Le revêtement au sol est en pavé, des espaces de verdure ont été aménagés avec une végétation exotique afin de rappeler le côté «estivale» de la station. Le mobilier urbain est composé de poteaux, parking à vélo, banc, poubelles (fig. 43). A proximité de l'office du tourisme, une place centrale a été aménagée avec des jeux (échiquier géant, jeux pour enfant), des tables de pique-nique et des bancs. Une petite arène a aussi été implantée et est investie par les enfants et adolescents pour des activités ludiques, mais aussi par des skateurs et autres sportifs amateurs de glisse urbaine. Ces équipements de loisirs, à destination d'une population familiale, sont investis à la saison estivale. En basse saison, ils sont moins fréquentés mais des animations peuvent être organisées sur la place, et redonnent vie à cet espace.

L'avenue de l'Europe qui traverse ce cœur de station est composée de deux voies séparées par des parkings. Des pistes cyclables permettent la circulation des vélos. Cet espace est accessible pour les différents usagers. Les trottoirs sont aménagés afin de permettre la circulation des piétons et des PMR. L'allée Pierre Ortal qui prolonge la D6 donne sur la mer. Elle devient une allée piétonne en cas de forte affluence. Sur cette allée, il n'y a pas de couloir de circulation prédéfini pour chaque usager, chacun doit être attentif à l'autre. Les principales pratiques ludo-sportives qui s'y développent sont celles de la glisse urbaine qui ne nécessitent pas une organisation importante. Cet espace peu aménagé, est ainsi approprié par les différents usagers et notamment les cyclistes. Ces aménagements permettent l'accès et la circulation des différents usagers.



Fig. 43 : une allée piétonnisée et des aménagements ludiques, allée Pierre Ortal à Lacanau. Source : Elise Seremet, mai 2016.

Le cœur de station a une fonction identitaire importante. Les commerces et les services constituent un de ces éléments identitaires. De plus, le design de cet espace, avec des aménagements pour enfants au cœur de la station, reflète l'image d'une station familiale. Au regard de la grille d'analyse, la conception de cet espace répond aux enjeux de durabilité.

3.2.5 Quartier de villégiature

La grille d'analyse est ici appliquée au quartier de villégiature d'Arcachon, et plus précisément au Parc Pereire (fig. 44).

Thématiques	Critères	Quartier de Villégiature - Arcachon
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	++
	Matériaux	++
	Localisation	++
	Mesures de protection	/
	Consommation d'espace	++
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	+
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	++
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	++
Usages et usagers	Accessibilité	++
	Organisation des pratiques	+++
	Partage de l'espace public	+++
Identitaire	Respect du paysage naturel	+++
	Prise en compte du patrimoine bâti	++
	Design d'espaces	++

Fig. 44 : application au quartier de villégiature d'Arcachon. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.



Fig. 45 : des aménagements pour les pratiques ludo-sportives dans le Parc Pereire, Arcachon. Source : Elise Seremet, mai 2016.

Cet espace est l'un des trois principaux espaces de verdure d'Arcachon, il se situe à l'ouest de la ville, sa partie basse donne sur le front de mer. Il fait le lien entre le quartier de villégiature en hauteur et la plage. Il n'est pas soumis à un risque avéré, cependant, il pourrait être inclus au futur Plan de Prévention du risque inondation.

C'est un espace de verdure aménagé d'une allée centrale permettant la circulation des cyclistes, glisseurs urbains et piétons, d'un skate-park et d'un parcours sportif (fig. 45). Le mobilier urbain est principalement constitué de bancs, poubelles, et du parcours sportif. Le matériau utilisé est le bois. Ce mobilier urbain n'est pas réversible et les aménagements (skate-park et parcours sportifs) sont présents à l'année, même s'ils sont peu utilisés en basse saison. Cependant, des marcheurs et des coureurs le fréquentent même en basse saison. Par ailleurs, la présence de la plage permet d'élargir l'offre de loisirs et de possibilités de pratiques ludo-sportives sur cet espace restreint.

Ce parc est accessible grâce à une allée centrale en béton qui donne accès au front de mer. Dans le parc, des sentiers permettent de le parcourir. Cependant, les pentes quelques fois abruptes peuvent être difficilement accessibles. Cet espace reste toutefois accessible aux différents usagers.

L'aménagement de cet espace respecte la topographie du lieu, et rappelle la présence de la forêt de Camicas et de la Teste à proximité grâce à l'implantation de pins maritimes. La dimension identitaire est respectée.

Au regard de la grille d'analyse, la conception de cet espace répond aux enjeux de durabilité.

3.2.6 Espaces périphériques

La grille est ici appliquée à la forêt domaniale de Lacanau (fig. 46).

Thématiques	Critères	Espaces périphériques - Lacanau
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	++
	Matériaux	++
	Localisation	++
	Mesures de protection	/
	Consommation d'espace	+
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	++
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	/
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	+++
Usages et usagers	Accessibilité	++
	Organisation des pratiques	+++
	Partage de l'espace public	+++
Identitaire	Respect du paysage naturel	++
	Prise en compte du patrimoine bâti	/
	Design d'espaces	++

Fig. 46 : application aux espaces périphériques de Lacanau. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

La forêt domaniale de Lacanau s'étend à l'arrière des dunes littorales. Cet espace est soumis au risque

d'incendie de forêt, les constructions y sont interdites.

La principale pratique ludo-sportive présente est celle du cyclisme. Des pistes cyclables sont aménagées dans l'ensemble de la forêt : elles peuvent être en béton ou de simples cheminements (fig. 47). Ces pistes cyclables permettent d'organiser la pratique cycliste et d'éviter le piétinement des espaces naturels.

Les premières pistes cyclables à être aménagées ont repris les chemins sylvicoles existants. Cependant, de nouvelles pistes ainsi que des chemins non balisés peuvent porter atteinte à la valeur écologique du site.



Fig. 47 : des pistes cyclables (béton, gravier, terre) pour découvrir la forêt canaulaise. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

Les aménagements de ce site ne nécessitent pas d'être réversibles puisqu'ils permettent d'attirer des usagers à l'année. Le site est accessible à tous, mais les pistes sont plus ou moins bien praticables en fonction du revêtement au sol.

La forêt est un élément identitaire de la station de Lacanau. Les aménagements présents ne dénaturent le paysage forestier, et certains permettent de le mettre en valeur (panneaux d'observation).

Au regard de la grille d'analyse, la conception de cet espace répond aux enjeux de durabilité.

3.2.7 Bourg/noyau urbain d'origine

La grille sera appliquée à Arcachon (fig. 48).

Thématiques	Critères	Bourg/noyau urbain d'origine - Arcachon
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	/
	Matériaux	/
	Localisation	++
	Mesures de protection	/
	Consommation d'espace	++
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	/
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	-
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	-
Usages et usagers	Accessibilité	++
	Organisation des pratiques	+
	Partage de l'espace public	-
Identitaire	Respect du paysage naturel	/
	Prise en compte du patrimoine bâti	+
	Design d'espaces	+

Fig. 48 : application au bourg d'Arcachon. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

A Arcachon, cet espace est en continuité du quartier de villégiature et du cœur de station, il n'est pas soumis à un risque avéré.

La fonction principale de cet espace est la fonction circulatoire, et notamment des automobilistes. La voirie est constituée d'une chaussée, de stationnement sur le bord latéral et de trottoirs. La circulation peut y être en sens unique ou en double sens.



Fig. 49 : circulation difficile des différents usagers. Source : Elise Seremet, juillet 2016.

Il n'y a pas d'aménagements spécifiques pour les autres usages, les cyclistes circulent sur les trottoirs ou sur la chaussée avec les voitures (fig.49), cependant, la circulation est parfois difficile entre les différents usagers. Cet espace de circulation ne constitue pas le cœur de la station et ne nécessite pas d'être réversible. Cependant, des améliorations pourraient être apportées pour faciliter la circulation des cyclistes par exemple. De plus, la circulation des piétons ou de PMR sur les trottoirs peut être compliquée du fait de la présence de cyclistes ou de mobilier urbain gênant.

Au vu de la grille d'analyse, la conception de cet espace répond aux enjeux de durabilité même si des améliorations pourraient être apportées au niveau du partage de l'espace public, et du mobilier urbain qui ne permet pas de donner une identité à cet espace.

L'application de cette grille aux espaces publics de Lacanau et Arcachon a permis de juger la durabilité des aménagements existants et de donner des exemples d'aménagements.

3.3 Synthèse et limites d'application de la grille d'analyse

Les exemples d'application de la grille aux espaces publics de Lacanau et Arcachon permettent d'identifier des préconisations dans l'application de la grille, mais aussi des limites.

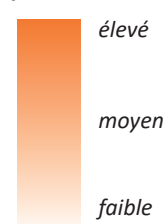
3.3.1 Synthèse des critères par espaces

Plusieurs thématiques, déclinées en critères, ont été identifiées comme pouvant jouer dans la conception durable des espaces publics recevant des pratiques ludo-sportives. Au regard de notre travail de terrain, cette grille (fig. 50) permet d'identifier les critères les plus importants à prendre en compte par types d'espaces.

Thématiques	Critères	Plage en milieu naturel	Plage en milieu urbain	Front de mer	Cœur de station	Quartier de villégiature	Bourg/noyau urbain d'origine	Espaces périphériques
Résilience	Réversibilité du mobilier urbain	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Matériaux	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Localisation	moyen	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Mesures de protection	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Consommation d'espace	moyen	moyen	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
Saisonnalité	Temporalité des aménagements ludo-sportifs	moyen	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Réversibilité de la fonction des espaces publics	moyen	moyen	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Utilisation de la diversité des espaces de la station	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	élevé	élevé
Usages et usagers	Accessibilité	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
	Organisation des pratiques	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen
	Partage de l'espace public	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé	élevé
Identitaire	Respect du paysage naturel	élevé	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	élevé
	Prise en compte du patrimoine bâti	moyen	moyen	élevé	élevé	élevé	élevé	moyen
	Design d'espaces	moyen	moyen	élevé	élevé	élevé	élevé	moyen

Fig. 50 : synthèse des thématiques et critères par types d'espaces. Réalisation : Elise Seremet, juillet 2016.

Légende du tableau : degré d'importance des critères par types d'espaces



La résilience concerne l'ensemble des espaces identifiés car ils sont soumis à des risques (inondation par submersion marine, érosion du trait de côte, incendies de forêt). Les cinq critères identifiés sont à prendre dans la conception des espaces publics.

Les critères liés à la saisonnalité concernent l'ensemble des espaces de la station. Pour les espaces périphériques et le bourg, il s'agit de favoriser la découverte de ces espaces, et le développement de pratiques non balnéaires (vélo, randonnée), afin que l'attractivité touristique des stations balnéaires dure à l'année.

Pour les espaces les plus touristiques (front de mer, cœur de station, plage en milieu urbain), il s'agit de proposer des aménagements réversibles et une conception des espaces publics qui s'adaptent aux fluctuations de fréquentation et aux usages. Des aménagements amovibles et une réversibilité de la fonction des espaces publics permettraient d'accueillir et de proposer les aménagements nécessaires à la station estivale, qui pourront être retirés ou échangés en basse saison.

Concernant la thématique des usages et usagers, l'accessibilité est un critère à prendre en compte quel que soit le type d'espace afin de garantir l'accès à tout type d'usagers. Les pratiques doivent être organisées en fonction des usages présents et de la fréquentation des espaces. Sur les plages, les pratiques telles que les raquettes ou le foot ne nécessitent pas forcément des aménagements, en revanche, dans la forêt, des pistes cyclables sont nécessaires afin d'éviter les hors-pistes des cyclistes. En fonction des usagers et de la fréquentation, il s'agit de promouvoir un partage de l'espace public afin de limiter les conflits entre les usagers, et d'améliorer les conditions de circulation dans certains espaces.

Enfin, la conception d'un espace public doit reposer sur l'existant. Pour les espaces en milieu naturel ou à proximité (plage en milieu naturel, espaces périphériques), il s'agit de préserver le caractère naturel propre à ce lieu. En revanche, pour les espaces urbains (front de mer, cœur de station, quartier de villégiature, bourg/noyau urbain d'origine), les aménagements devront être en accord avec le patrimoine bâti existant. Le design d'espaces concerne principalement les espaces urbains et permettra de valoriser une identité propre à ces espaces.

3.3.2 Limites et préconisations d'utilisation

Dans cette dernière partie, nous avons élaboré une grille d'analyse permettant de juger la durabilité des espaces publics des stations balnéaires. A titre d'exemple, cette grille a été appliquée aux espaces publics des stations balnéaires de Lacanau et d'Arcachon. Ce travail a permis de faire ressortir des bonnes pratiques qui pourront servir d'exemple pour des aménagements futurs. Cependant, l'utilisation de cette grille nécessite d'être conscient de ses limites.

Il est important de rappeler que cette grille se veut être une grille opérationnelle, qui permettrait d'approcher un « idéal » dans la conception durable des espaces publics. Les thématiques et les critères ne sont pas exhaustifs, et peuvent être adaptés en fonction des contextes. De plus, tous les critères ne doivent pas nécessairement être pris en compte, certains ne sont pas pertinents au regard de l'espace public étudié.

Par ailleurs, les pratiques ludo-sportives dans l'espace public se font bien souvent de manière spontanée. Le recours à cette grille donne des éléments à avoir en tête lors de la conception d'un espace public, mais le concepteur doit garder une marge de manœuvre dans la conception de l'espace public afin que l'utilisateur puisse s'approprier les lieux.

Enfin, cette grille ne prend pas en compte la question des coûts ou de la concertation. Ces éléments doivent aussi être intégrés et peuvent influencer la conception d'un espace public.

La grille d'analyse élaborée dans cette troisième partie répond à la question « comment concevoir durablement les espaces publics des stations balnéaires ? » en donnant plusieurs thématiques et critères à prendre en compte. Ces thématiques et critères ont été mis en évidence tout au long du travail sur l'analyse du contexte actuel des stations balnéaires et des pratiques ludo-sportives dans les espaces publics. Cette grille peut être utilisée en amont de la conception, ou pour juger de la durabilité d'un espace public déjà existant.

CONCLUSION

Construit autour de la question de recherche suivante « **comment les pratiques ludo-sportives influencent la conception des espaces publics des stations balnéaires ? Quelle prise en compte des enjeux spécifiques du littoral ?** », plusieurs hypothèses ont guidé ce mémoire.

La première de ces hypothèses est que « *la prise en compte des pratiques ludo-sportives répond à différentes logiques par les acteurs publics : une logique de développement économique, touristique, et de marketing territorial* ». Cette hypothèse est vérifiée. Premièrement, la prise en compte des pratiques ludo-sportives répond à une logique économique puisque ces pratiques rapportent à la commune de manière directe par le paiement de l'activité ou indirectement par la fréquentation du territoire. De plus, la prise en compte de ces pratiques répond aussi à une logique de développement touristique. L'aménagement de pistes cyclables (Vélodyssée) ou d'équipements de plein air (skate-park) montrent la volonté des acteurs publics locaux de soutenir et de développer les pratiques ludo-sportives. Ces pratiques ludo-sportives donnent aussi une certaine image des stations balnéaires et participent à leur visibilité. Lacanau est ainsi reconnue pour la pratique sportive et notamment du surf. La commune diffuse cette image à travers des outils de communication (site internet, prospectus) à destination de la population touristique.

La deuxième hypothèse est qu'il y a un « *renouvellement dans la conception des espaces publics et de l'accueil des pratiques ludo-sportives lié aux enjeux des risques littoraux et du développement durable* ». Cette hypothèse est vérifiée. En matière de développement durable, le Ministère de l'environnement préconise de porter une attention particulière aux matériaux et mobilier urbain dans tout projet d'aménagement et d'urbanisme. De plus, la mobilité est aujourd'hui un domaine en pleine mutation avec l'avènement des mobilités actives (vélo, marche à pieds), des transports en commun et des usages partagés de l'automobile. Le développement de ces nouvelles pratiques, en partie liée aux enjeux de développement durable, renouvelle la forme physique et la fonction de l'espace public. Enfin, les risques littoraux supposent aussi de concevoir différemment les espaces publics afin de diminuer notre vulnérabilité face au risque, et d'augmenter notre capacité d'adaptation.

La troisième hypothèse est que le « *développement des pratiques ludo-sportives dans les espaces publics amène à une recomposition spatiale des espaces publics des stations balnéaires* ». Cette hypothèse est vérifiée. Les pratiques ludo-sportives peuvent avoir un impact sur la dimension physique des espaces physiques : certains espaces publics évoluent afin de s'adapter aux nouvelles pratiques, tandis que dans d'autres cas, ce sont les usagers qui investissent et détournent l'espace public de sa fonction initiale. Par ailleurs, des thématiques et des critères sur la conception des espaces publics recevant des pratiques ludo-sportives ont été mis en évidence.

Afin d'approfondir ce travail de recherche, il aurait été intéressant de mener l'étude sur un temps plus long afin de mieux appréhender le phénomène de saisonnalité et les pratiques ludo-sportives présentes. De plus, une étude quantitative de la fréquentation en haute et basse saison permettrait d'apporter des éléments d'analyse sur les pratiques présentes par types d'espaces. Enfin une étude qualitative sur la perception des individus des espaces publics pourrait permettre de mieux comprendre l'appropriation de certains espaces pour la pratique d'activités ludo-sportives.

BIBLIOGRAPHIE

ANDREU-BOSSUT V., 2004, *L'aménageur, le touriste, et la nature sur le littoral de l'Aude. Modèle de gestion, pratiques touristiques et enjeux environnementaux*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Marne-la-Vallée, 451 p.

ASCHER F., 1995, *Métapolis ou l'avenir des villes*, Paris : Odile Jacob, 346 p.

ASCHER F., 2001, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues : Edition de l'Aube, 110 p.

ATOUT., 2010, *Renouveler les espaces publics des stations littorales. Enjeux et démarches de projet*, La Documentation Française, Paris, 180 p.

AUBIE S., et all., 2011, *Caractérisation de l'aléa érosion (2020-2040) de la côte Aquitaine dans le cadre de l'étude stratégique de gestion du trait de côte*. Observatoire de la Côte Aquitaine, rapport BRGM/RP-59095-FR, 97 p.

AUGUSTIN JP., 2001, "Espaces publics et cultures sportives", *Géocarrefour*, vol 76 n°1, pp.27-30, Consulté le 15 mars 2016 : http://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2502

AUGUSTIN JP., 2006, "Par les chemins et les plages", *Urbanisme*, n°346, pp.47-53.

AUGUSTIN JP., 2007, "L'attractivité plurielle d'une station océane : Lacanau Océan dans le Sud-Ouest de la France", *Téoros*, N°26, pp.39-45, Consulté le 13/04/2016 : <http://teoros.revues.org/830>

BERDOULAY V., DA COSTA GOMES P., LOLIVE J., (dir.) 2004, *L'espace public à l'épreuve : régressions et émergence*, Pessac : Maison de sciences de l'Homme d'Aquitaine, 224 p.

BRUNET L., 1963, *Villégiature et tourisme sur les côtes de France*, in Clairay P., Vinvent J., 2008, "Le développement balnéaire breton : une histoire originale", *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°115-4, pp.201-233

BOURDIEU P., 1979, in Cassou-Mounat M., 1973, "Tourisme et vie urbaine dans l'agglomération d'Arcachon", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°44, pp.269-301.

CALLÈDE, JF., 2004, *Mémoire en images de Lacanau*, Tours : Alan Sutton.

CAPRON G., HASCHAR NOÉ N. (dir.), *L'espace public urbain : de l'objet au processus de construction*, Toulouse : Presse Universitaire du Mirail, coll. Ville et territoire, 276 p.

CASSOU-MOUNAT M., 1973, "Tourisme et vie urbaine dans l'agglomération d'Arcachon", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°44, pp.269-301,

Consulté le 09/03/2016 : http://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1973_num_44_2_3366

CENTRE FRANCILIEN DE L'INNOVATION, LE LIEU DU DESIGN, ADEME, 2010, *L'espace public de demain : le point de vue des designers*, note de synthèse, 18 p.

CEREMA, 2014, La résilience, un outil pour les territoires ? , séminaire IT-GO Rosko 2014, 8 p.

consulté le 26/06/2016 : <http://www.territoires-ville.cerema.fr/la-resilience-un-outil-pour-les-territoires-a1319.html>

CLAIRAY P., VINVENT J., 2008, "Le développement balnéaire breton : une histoire originale", *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°115-4, pp.201-233,

Consulté le 10/05/2016 : <http://abpo.revues.org/230>

CLUS-AUBY C., 2003, *La gestion de l'érosion des côtes : l'exemple aquitain*, Pessac : Presse universitaire de Bordeaux, collection Scieteren 256 p.

CORBIN, A., 1988, *Le Territoire du vide. L'Occident et le Désir du rivage, 1750-1840*, Paris : Aubier, coll. Historique

DATAR, 2004, *Construire ensemble un développement équilibré du littoral. La Documentation Française*, 157 p.

DEBIÉ F., 1993, "Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales", *Mappemonde*, n°1, pp. 32-37

ÉQUIPE MIT, 2005, *Tourismes 2. Moments de lieux*, Paris : Belin, 349 p.

ESCAFFRE F., 2005, "Les lectures sportives de la ville : formes urbaines et pratiques ludo-sportives", *Espaces et sociétés*, n°122, pp.137-156,

Consulté le 25/04/2016 : <http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2005-4-page-137.htm>

ESCAFFRE F., 2005, *Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse : l'émergence d'une urbanité sportive*, Thèse de géographie, Université Toulouse le Mirail – Toulouse II, 421 p.,

Consulté le 25/04/2016 : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00080781>

FALAIX L., 2014, "L'habiter des surfeurs face au réenchantement touristique du littoral aquitain", *Loisir et société*, vol. 37, n°1, pp.132-150.

FAVENNEC J., 1995, "Accueil touristique et protection du milieu sur le littoral Aquitain", *Bulletin de l'association des géographes français*, 72e année, pp.455-461

Consulté le 05/03/2016 : http://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1995_num_72_5_1860

FICHEUX P., « Arcachon, un peu d'histoire », *Arcachon.Aliénor*,

Consulté le 13/04/2016 : arcachon.alienor.fr/histoire.html

FLEURY A., 2004, « La rue : un objet géographique ? » *Tracés. Revue de sciences humaines*, n°5, pp. 33-44,

Consulté le 29/05/2016 : <http://traces.revues.org/3133>

FOUGNIE S., 2006, *La mutation contemporaine des stations balnéaires françaises*, Thèse de géographie, Université de Nantes, 676 p.

FOUGNIE S., 2008, "L'intégration géographique comme mode d'interprétation de l'évolution des stations balnéaires", *Noroi*, n°206, pp.73-89.,

Consulté le 25/05/2016 : <http://noroi.revues.org/1139>

GIBOUT C., 2009, "L'espace public comme lieu de transaction sociales. Une lecture à partir des pratiques et loisirs urbains", *Pensée plurielle*, n°20, pp.153-165,

Consulté le 25/05/2016 : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2009-1-page-153.htm>

GIP LITTORAL AQUITAIN, 2007, *Plan de développement durable du littoral aquitain 2007-2020*, 80 p.

GIP LITTORAL AQUITAIN, 2010, *Schéma Plan Plage Littoral Aquitain – Stratégie régionale*, 90 p.

GIP LITTORAL AQUITAIN, 2013, *Prospective pour le tourisme*, 116 p.

GIP LITTORAL AQUITAIN, MAIRIE DE LACANAU, 2014, *Quels enjeux d'adaptation à l'érosion marine à Lacanau ?*, Rapport non technique Appel à projet relocalisation du ministère de l'écologie, 2 p.

Consulté le 25/05/2016 : http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Sequence1_COTE_AQUITAINE_2-14_Lacanau_Resume_non_technique_ASCA_GIP_2015_VF_cle26ac5e.pdf

GIP LITTORAL AQUITAIN, 2015, *Histoire de la MIACA*, 147 p.,

Consulté le 14/04/2016 : <http://fr.calameo.com/read/0045836758599b99b5d17>

GIP LITTORAL AQUITAIN, 2015, *Aménagement durable des stations : référentiel d'innovation*, 74 p.

GRAVARI-BARBAS M., 2006, "La ville à l'ère de la globalisation", *Espaces*, n°234, pp.48-56

HUET A., SAEZ G., (dir.), *Le règne des loisirs*, Paris : L'Aube, coll. Bibliothèque des territoires, 208p.

INSEE AQUITAINE, 2010, « Aquitaine 2040 : vers les 4 millions d'habitants », *Les quatre pages*, N°192, 4 p.

JACOBS J., 1961, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Paris : Parenthèses Edition, 411 p.

LE CORBUSIER, 1925, *Urbanisme*, Paris : G. Crès, 284 p.

LITTRÉ E., 1863, *Dictionnaire de la langue française*.

LYNCH K., 1960, *L'image de la cité*, Paris : Dunod, 232 p.

MASBOUNGI A., BOURDIN A., 2004, *Une urbanisme, des modes de vie*, Paris : Le Moniteur, 96 p.

MEUR-FEREC C., 2006, *De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographie*, Thèse géographie, Université de Nantes, 248 p.,
Consulté le 25/05/2016 : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00167784>

MEUR-FÉREC C., 2007, « Entre surfréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature. », *L'Espace géographique* n°1, Tome 36, pp.41-50

MICOUD A., 2001, "La campagne comme espace public ? *Géocarrefour*, vol 76 n°1, pp. 69-73
Consulté le 15 mars 2016 : http://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2508

MIOSSEC JM., 1977, « Un modèle de l'espace touristique », *Espace géographique*, Vol. 6, n°1, pp.41-48

MONNET J., 2012, "Villes et loisirs : les usages de l'espace public", *Historiens et géographes*, n°419, pp.201-213

MOUNET JP., 2007, "Sports de nature, développement durable et controverse environnementale", *Natures Sciences Sociétés*, vol.15, pp.162-166
Consulté le 04/05/2016 : <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2007-2-page-162.htm>

OBSERVATOIRE DE LA CÔTE AQUITAINE, « Le littoral Aquitain »
Consulté le 25/05/2016 : <http://littoral.aquitaine.fr/Dossier-Erosion-du-littoral,517.html>

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA MER ET DU LITTORAL, 2014, *Typologie de l'offre touristique des communes littorales métropolitaines*, consulté le 25/04/2016 : <http://www.onml.fr>

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA MER ET DU LITTORAL, 2014, *Chiffres clés*, consulté le 18 juin 2016 : <http://www.onml.fr/accueil/>

PAQUOT T., 2009, *L'espace public*, Paris : La Découverte, 128 p.

PETONNET C., 1994, « L'anonymat urbain », in Ghorra-Gobin C., *Penser la ville de demain : qu'est ce qui institue la ville ?* Paris : L'Harmattan, pp.17-21

PLU d'Arcachon approuvé le 31/01/2007

POS de Lacanau approuvé le 9/05/2016

RENARD J., 1984, "Le tourisme : agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France", *Norois*, n°121, pp.45-61,
Consulté le 16/05/2016 : http://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1984_num_121_1_7362

ROBERT S., 2009, *La vue sur mer et l'urbanisation du littoral. Approche géographique et cartographique sur la Côte d'Azur et la Riviera du Ponant*, Thèse de géographie, Université de Nice Sophia Antipolis, 459 p.
Consulté le 25/05/2016 : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00442279>

TERRASSON D., 2006, "Prospective du littoral, prospective pour le littoral". Compte-rendu de Colloque (Paris, 1^{er} et 2 mars 2005), *Natures Sciences et Sociétés* (Paris, 1-2 mars 2005), pp. 428-430
Consulté le 20/04/2016 : <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-4-page-428.htm>

TOMAS F., 2001, "L'espace public, un concept moribond ou en expansion ?", *Géocarrefour*, vol. 76, n°1, pp.75-84.,
Consulté le 10/05/2016 : http://www.persee.fr/doc/geoca_1627-4873_2001_num_76_1_2509

TOMAS F., 2002, *Espaces publics, architecture et urbanité de part et d'autres de l'atlantique*, Saint Etienne : Publication de l'Université de Saint Etienne, 261 p.

TOUBIN M., *et al*, 2012, "La résilience urbaine : un nouveau concept opérationnel vecteur de durabilité urbaine ?", *Développement durable et territoires*, vol.3, n°1, 15 p.

TOULIER, B., 2005, *Architecture des loisirs en France dans les stations thermales et balnéaires (1840-1939)*
In : *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine* Tours : Presses universitaires François-Rabelais,
Consulté le 04/04/2016 : [http://books.openedition.org.lama.univ-amu.fr/pufr/637](http://books.openedition.org/lama.univ-amu.fr/pufr/637)>

YELLES N., 1997, *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français. Stratégies et enjeux*. Thèse de Géographie, Université Paris 1, 380 p.

VIDAL R., 2003, *La Construction paysagère d'une identité territoriale : imaginaire et réalité dans une station balnéaire des Côtes-d'Armor*, Thèse de doctorat en science de l'environnement, Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts, 278 p.
Consulté le 15/04/2016 : <http://s360241366.onlinehome.fr/These-RV/#anchor369091>

VIDAL R., 2012, "L'urbanisme balnéaire : processus de colonisation ou aménagement durable du littoral ?", *Projets de paysage*,
Consulté le 19 février 2016 :
http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_urbanisme_balneaire_processus_de_colonisation_ou_aménagement_durable_du_littoral

VIGNAU M., 2013, *Gravé dans la mémoire, Lacanau du Second Empire à la Grande Guerre*. Association des Amis des Patrimoines de Lacanau et du pays Landescot.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : approche méthodologique.	9
Fig. 2 : localisation des terrains d'études.	11
Fig. 3 : plan des quartiers d'Arcachon.	15
Fig. 4 : plan de Lacanau Océan en 1903.	16
Fig. 5 : résidence L'Océanide et le front de mer de Lacanau.	19
Fig. 6 : une croissance démographique inégale entre Arcachon et Lacanau.	21
Fig. 7 : l'attrait du rivage et du surf de la côte atlantique.	24
Fig. 8 : évolution du trait de côte à Lacanau Océan.	28
Fig. 9 : les quatre scénarios d'adaptation face au risque d'érosion du trait de côte.	29
Fig. 10 : typologie des espaces des stations balnéaires..	34
Fig. 11 : la plage en milieu urbain à Biarritz.	35
Fig. 12 : schéma des espaces des stations littorales.	35
Fig. 13 : la plage en milieu naturel du Porge.	35
Fig. 14 : front de mer, La Baule.	36
Fig. 15 : avenue Maurice Martin, Mimizan.	36
Fig. 16 : jardin public, Mimizan.	37
Fig. 17 : lac de Mimizan.	37
Fig. 18 : caillebotis sur la plage centrale à Arcachon.	38
Fig. 19 : filets de volley sur la plage centrale à Arcachon.	38
Fig. 20 : les cinq types d'espaces d'Arcachon.	38
Fig. 21 : le front de mer d'Arcachon aménagé en promenade.	39
Fig. 22 : l'avenue Gambetta, le cœur de la station d'Arcachon.	39
Fig. 23 : les jeux pour enfants au Parc Mauresque.	40
Fig. 24 : les sept types d'espaces de Lacanau.	40
Fig. 25 : le front de mer de Lacanau.	41
Fig. 26 : enrochement sur la plage en milieu urbain à Lacanau.	41
Fig. 27 : l'allée Pierre Ortal, le cœur de la station de Lacanau.	42
Fig. 28 : le lac de Lacanau.	43
Fig. 29 : pratiques ludo-sportives observées à Arcachon en basse saison.	45
Fig. 30 : pratiques ludo-sportives observées à Lacanau en basse saison.	45
Fig. 31 : pratiques ludo-sportives observées à Arcachon en haute saison.	45
Fig. 32 : pratiques ludo-sportives observées à Lacanau en haute saison.	45
Fig. 33 : l'image de marque d'Arcachon basée sur la production ostréicole.	48
Fig. 34 : le surf, image de marque de Lacanau.	49
Fig. 35 : la grille d'analyse des espaces publics des stations balnéaires.	53
Fig. 36 : des palissades en bois pour protéger la dune.	56
Fig. 37 : application à la plage en milieu naturel de Lacanau.	56
Fig. 38 : application à la plage en milieu urbain d'Arcachon.	57
Fig. 39 : filet de volley.	58

Fig. 40 : application au front de mer de Lacanau.	58
Fig. 41 : le front de mer de Lacanau en désuétude.	59
Fig. 42 : application au cœur de station de Lacanau.	60
Fig. 43 : application au quartier de villégiature d’Arcachon.	61
Fig. 44 : une allée piétonnisée et des aménagements ludiques, allée Pierre Ortal à Lacanau.	61
Fig. 45 : des aménagements pour les pratiques ludo-sportives dans le Parc Pereire, Arcachon.	61
Fig. 46 : application aux espaces périphériques de Lacanau.	62
Fig. 47 : application au bourg d’Arcachon.	63
Fig. 48 : des pistes cyclables (béton, gravier, terre) pour découvrir la forêt canaulaise.	63
Fig. 49 : circulation difficile des différents usagers.	64
Fig. 50 : synthèse des thématiques et critères par types d’espaces.	65

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	5
Introduction	7
PARTIE 1 : L'évolution des stations balnéaires, des stations de bains de mer à la station «nature»	13
1.1 Une histoire des stations balnéaires en France et sur la côte aquitaine	13
1.1.1 Fin XVIIIème-moitié XIXème siècle : les débuts des stations balnéaires	13
<i>Du littoral rejeté au littoral convoité</i>	14
<i>Arcachon, de la station de bain à la station balnéaire estivale</i>	15
<i>Lacanau Océan, une station balnéaire créée ex-nihilo</i>	16
1.1.2 1945 – 2006 : l'expansion touristique	17
<i>Le tourisme de masse sur le littoral français</i>	17
<i>L'intervention publique sur le littoral à partir des années 1960</i>	17
<i>Un bilan mitigé des actions de la MIACA sur le littoral aquitain</i>	19
1.2 Prospective pour le littoral aquitain : un dynamisme démographique et économique, et un renouvellement des pratiques touristiques	20
1.2.1 L'attractivité résidentielle, principale moteur du développement démographique et économique du littoral aquitain.	20
<i>Le phénomène de littoralisation sur la côte aquitaine</i>	20
<i>Une économie diversifiée qui tend à être dominée par l'économie résidentielle</i>	22
1.2.2 Le renouveau d'un secteur touristique orienté « nature »	22
<i>Les évolutions des pratiques touristiques : renforcement de l'individualisme et de l'attrait pour la nature</i>	23
<i>L'attrait des sports de nature</i>	23
1.3 Les enjeux environnementaux du littoral aquitain partagés entre risques littoraux, changements climatiques, et protection des espaces naturels	24
1.3.1 De l'échelle nationale à l'échelle régionale, les enjeux et la gestion des enjeux environnementaux sur le littoral	25
<i>Enjeux environnementaux et politique de gestion du littoral à l'échelle nationale</i>	25
<i>Les quatre enjeux environnementaux spécifiques au littoral aquitain</i>	26
1.3.2 Une côte principalement sableuse soumise aux risques littoraux	27
<i>Le risque d'inondation par submersion marine sur le Bassin d'Arcachon</i>	27
<i>Lacanau Océan soumis aux risques d'érosion marine et d'inondation</i>	27
PARTIE 2 : Les pratiques ludo-sportives dans les stations balnéaires, entre reconfiguration et création de nouveaux espaces	30
2.1 Les espaces publics des stations balnéaires	30
2.1.1 L'espace public, un espace urbain ?	30
<i>Définitions de l'espace public</i>	31
<i>Les « espaces publics du large »</i>	32
2.1.2 Les « espaces des stations balnéaires » : essai typologique	33
<i>Les critères</i>	33
<i>Les plages océanes</i>	35
<i>Le front de mer</i>	36
<i>Le cœur de station</i>	36
<i>Les quartiers de villégiature</i>	36
<i>Le bourg/noyau urbain d'origine</i>	37
<i>Les espaces périphériques</i>	37
2.1.3 Les espaces publics des stations balnéaires de Lacanau et Arcachon	38
<i>Arcachon : une station balnéaire ouverte sur le bassin</i>	38
<i>Lacanau : la station balnéaire au caractère « nature »</i>	40
<i>Des stations qui se différencient par leurs espaces</i>	43
2.2 Les pratiques ludo-sportives dans les espaces publics des stations balnéaires	44
2.2.1 L'organisation des pratiques ludo-sportives dans la station balnéaire en basse et haute saison	44
2.2.2 Entre pratiques organisées et pratiques spontanées	46
<i>Programmation des pratiques dans l'espace</i>	46

<i>Occupation spontanée de l'espace</i>	46
2.3 Des pratiques ludo-sportives valorisées par les acteurs publics mais aux enjeux peu perceptibles	47
2.3.1 Des acteurs publics qui soutiennent et valorisent les pratiques ludo-sportives dans les stations balnéaires	47
2.3.2 Des enjeux limités et difficilement perceptibles	48
<i>Des pratiques qui représentent l'image de marque des stations</i>	48
<i>Organiser les pratiques ludo-sportives, un enjeu sécuritaire et d'attractivité</i>	49
<i>Des impacts spatiaux difficiles à appréhender</i>	50
<i>Des pratiques aux retombées économiques indéniables, mais pas forcément recherchées</i>	51
PARTIE 3 : Pour une conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives	52
3.1 Une grille d'analyse sur la conception durable des espaces publics ayant des pratiques ludo-sportives	52
3.1.1 Résilience	53
3.1.2 Saisonnalité	54
3.1.3 Usages et usagers	54
3.1.4 Identitaire	55
3.2 Exemples d'applications aux stations étudiées	55
3.2.1 Plage en milieu naturel	56
3.2.2 Plage en milieu urbain	57
3.2.3 Front de mer	58
3.2.4 Cœur de station	60
3.2.6 Espaces périphériques	62
3.2.7 Bourg/noyau urbain d'origine	63
3.3 Synthèse et limites d'application de la grille d'analyse	64
3.3.1 Synthèse des critères par espaces	64
3.3.2 Limites et préconisations d'utilisation	66
Conclusion	69
Bibliographie	70
Table des illustrations	75
Table des matières	77
Annexes	79
Annexe 1 : grille d'entretien, service urbanisme des communes	79
Annexe 2 : retranscription d'entretien de Mme Charbonier, directrice du service urbanisme d'Arcachon	80
Annexe 3 : retranscription d'entretien de Mr Renard, directeur du service urbanisme de Lacanau	84
Annexe 4 : grille d'analyse des espaces publics d'Arcachon - basse saison	87
Annexe 5 : grille d'analyse des espaces publics d'Arcachon - haute saison	89
Annexe 6 : grille d'analyse des espaces publics de Lacanau - basse saison	91
Annexe 7 : grille d'analyse des espaces publics de Lacanau - haute saison	93
Annexe 8 : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt de Lacanau - PLU de Lacanau	95
Annexe 9 : Plan de Prévention des Risques érosion côtière de Lacanau - PLU de Lacanau	96
Annexe 10 : schéma UPA 6 - Aracchon	97
Annexe 11 : schéma UPA 3 - Lacanau	98

Annexe 1 : grille d'entretien, service urbanisme des communes

Grille d'entretien collectivités locales – service urbanisme

Nom, Prénom :

Nom de la commune/station balnéaire :

Date et lieu :

Poste et missions au sein du service :

1. Intérêts de la commune pour le développement de pratiques ludo-sportives

1.1 Quelles pratiques ludo-sportives y a-t-il dans votre commune ?

1.2 Constatez-vous une évolution des pratiques ludiques et sportives au sein de la station ?

1.3 Constatez-vous une différenciation de pratiques entre les locaux et les touristes ?

1.4 La commune est-elle intéressée par le développement de ces pratiques ? Quels sont ses intérêts ?

1.5 Ces pratiques permettent-elles d'attirer une nouvelle population touristique ?

1.6 Ces pratiques sont-elles porteuses d'un dynamisme économique ?

1.7 Quelle(s) image(s) ces pratiques donnent-elles à la station ? Permettent-elles de donner une nouvelle identité à la station ?

2. Impact spatial des pratiques ludo-sportives

2.1 Où se concentrent ces pratiques dans la station ?

2.2 Quels impacts ont ces pratiques sur les espaces publics de la station ?

2.3 Y a-t-il des dynamiques de création, de restructuration, ou de disparition d'espaces publics au sein de la station liées à ces pratiques ?

2.4 Constatez-vous une nouvelle organisation spatiale de la station du fait de ces nouvelles pratiques ?

3. La conception des espaces publics de la station balnéaire

3.1 Y a-t-il des conflits entre le développement de ces pratiques au sein de la station, et les enjeux liés aux risques littoraux ?

3.2 Comment prenez-vous en compte les risques littoraux et les enjeux liés au développement durable dans la conception et l'aménagement des espaces publics qui reçoivent des pratiques ludo-sportives ?

3.3 Qui est en charge de la conception des espaces publics de la station balnéaire ?

3.4 Faites-vous appel à des bureaux spécialisés, notamment pour la prise en compte des risques littoraux ?

3.5 Comment sont appliqués les « Plans-Plages » élaborés par le GIP Littoral Aquitain sur les plages de la station ?

Annexe 2 : retranscription d'entretien de Mme Charbonnier, directrice du service urbanisme d'Arcachon

Nom, Prénom : Cécile Charbonnier

Nom de la commune/station balnéaire : Arcachon

Date et lieu : 03/06/2016, par téléphone

Poste et missions au sein du service : Directrice du service urbanisme

Elise Seremet : Quelles pratiques ludo-sportives y a-t-il dans votre commune ?

Cécile Charbonnier : Alors on a déjà quand même pas mal d'équipements alors en plus anciens qui existent sur la commune. Moi je suis originaire d'Arcachon et je les ai toujours connus et pour situer un peu j'ai 40 ans. Donc on a un stade foot-rugby qui s'appelle le stade Mateo Petit qui est du côté du quartier de l'Aiguillon à l'Est, pas très loin nous avons un stade vélodrome qui n'est plus utilisé en tant que tel. Ce stade il est utilisé essentiellement pas des établissements scolaires pour y faire de l'athlétisme et il est utilisé l'été par la ville pour y faire des concerts d'été mais des concerts importants, le dernier en date c'était Jamiroquai et compagnie. C'est vraiment utilisé par Arcachon Culture qui gère la salle de spectacle l'Olympia, donc l'hiver il y a des représentations là-bas, et l'été il y a des représentations qui se tiennent au stade vélodrome. Puisque du coup l'été les établissements scolaires ne sont pas ouverts et c'est sans contraintes. Ensuite, nous avons attenant au Lycée Grand Air d'Arcachon qui est dans le secteur de la forêt d'Arcachon qui porte le nom de Camicas, nous avons un centre équestre qui appartient à la commune et qui est donné en délégation de service public à un exploitant spécialisé dans la matière. Ensuite, on a un tennis club qui est propriété de la ville mais qui est confié en délégation à un gestionnaire spécialisé dans la matière qui est pas loin de la plage Pereire. Attenant à ce tennis club, nous avons un pilotari, c'est un sport qui vient du sud-ouest c'est de la pelote basque, donc il y a un court qui a une forme arrondie sur la fin, et il y a une halle couverte également pour les activités traditionnelles basques. A côté de ce tennis, nous avons une ancienne piscine qui a est une piscine municipale gérée par le personnel municipal, nous avons mené un partenariat avec la COBAS, la communauté d'agglomération du Bassin Sud. Les communes du bassin sud de Gujan, La Teste et d'Arcachon ont confié à la COBAS le soin de refaire les piscines de toutes ces piscines et nous avons fait un partenariat public privé. Donc les anciens appellent cela une piscine municipale mais en vrai c'est une piscine privée. Nous avons repris du personnel mais cette piscine embauche des salariés. Et cette piscine du coup nous l'avons délocalisé, elle l'est plus à Pereire, on a décidé faire au niveau du stade Mateo, un petit peu comme à la Teste, je ne sais pas si vous y êtes allés, de faire une plaine des sports. Donc on fait un petit comme eux. Et cette piscine on est venu la faire sur une extrémité du stade, bien sûr pour ne pas gêner les activités de rugby et de foot et on a également crée en complément un mur d'escalade.

ES : En gros, vous êtes en train de regrouper tous les équipements dans un même secteur ?

CC : Exactement on est en train de regrouper les activités. Qui permet par exemple à la mère de famille, de déposer tout le monde au même endroit et ne pas courir partout dans la ville pour déposer tout le monde. Après, je vais peut-être vous laisser poser vos autres questions sur les équipements mais de manière générale voilà. La COBAS en matière de prise de décision, l'intercommunalité n'est intervenue que sur la piscine. Après le reste est gérée par la ville. Il y a aussi un terme de financement et qui a un impact sur la commune, c'est les pistes cyclables. Parce que nous on en a une super originale d'ailleurs on a pris exemple sur une portion à Nantes qui ont fait des promenades pilotes en bois, et on est allé faire la même. C'est-

à-dire que sur la plage on a à la fois une plateforme pour la promenade et une plateforme piste cyclable. Alors en fait c'est une structure autoportée qui a été fixée par rangée de trois mètres de long et qui sont quand même bien ancrés dans le sol et il y a aucun béton. C'est-à-dire que si on veut rendre la plage à la nature, on peut très bien les enlever, il n'y a aucun souci. C'est des structures, qui si un jour il y a une partie de la structure qui est cassée, on enlève le module et on peut le remplacer !

ES : Et du coup vous avez fait appel à un bureau d'étude spécialisé ?

CC : Oui oui complètement, et du coup là comme en plus on est sur la plage, il y a eu tout un dossier ... Enfin déjà moi juridiquement, j'ai dû faire une révision simplifiée du PLU, derrière une enquête publique, mais l'enquête publique qui a été conjointe avec les études d'impact environnemental.

ES : J'ai vu aussi qu'il y avait d'autres équipements au niveau de la plage, il y avait un skate parc notamment.

CC : Alors voilà c'est ce que j'allais vous dire justement. Dans les quartiers, pour une petite animation de quartier, je crois qu'au total on en a au Grand Chêne, on en a un aux Abatilles, Pereire, ... On a des petites aires de jeux, soit comme des skateparc comme vous avez vu à la plage de Pereire soit au cœur des quartiers dans des espaces forestiers. On en a un dans le quartier des Abatilles et un pas loin du camping municipal.

ES : Et ça c'est la commune qui aménage et gère ces espaces ?

CC : CA c'est la commune en propre. Alors là généralement, c'est des plateaux que vous achetez chez l'équipementier, avec des options où on peut varier le terrain. C'est-à-dire que les enfants arrivent puis le groupe précédent jouait au basket et eux veulent jouer au foot, alors voilà il faut que les appellent en amont, il n'y a pas non plus une réactivité immédiate. Mais voilà il suffit qu'ils appellent le service des sports « voilà les précédents jouaient au basket et nous on veut jouer foot, mais on a vu qu'il y a des panneaux de basket qui sont installés » et le service des sports vient faire l'installation des cages de foot et récupère les panneaux de basket. Et vous avez les bandes au sol pour tous les sports : le handball, le basket, il doit y avoir le volley aussi certainement et le foot.

ES : Constatez-vous une différenciation de pratiques entre les locaux et les touristes ?

CC : Alors Arcachon, je ne sais pas si vous avez un peu regardé, on a la particularité d'avoir au niveau des résidences principales que 40% de résidence principale à l'année, le reste c'est donc 60% de résidents secondaires. Donc ça c'est un premier élément important. Le deuxième c'est qu'il y a 60% de personnes âgées dans les résidences principales. Donc forcément on va dire que nos enfants sont super heureux car les équipements ne sont que pour eux comme ils ne sont pas nombreux. Et la grosse évolution quand même sur la commune d'Arcachon est qui cible toutes les générations confondues, et qui au départ était essentiellement pour les résidents, c'est les vélos. On a voulu faire comme dans les villes de Bordeaux etc... on donne un vélo aux résidents, enfin on a eu donné des vélos, à ceux qui étaient en résidence principale donc c'était un vélo par famille au départ. Ensuite c'était un vélo par personne majeure dans chaque foyer fiscal, donc y'a des familles qui ont pu bénéficier de deux trois vélos par famille. Et maintenant aussi, on l'étend aussi aux résidences secondaires. Et là donc vous voyez que ça induit d'avantage d'aménagements de pistes cyclables, que ça induit en termes de mobilier urbain des équipements pour accrocher les vélos et donc vous voyez beaucoup de vélos arcachonnais, il n'y a quasiment plus d'autres vélos. Et l'autre option pour les personnes âgées c'est donc soit vous recevez le vélo au technopole, soit on donne donc pour les personnes âgées le justifiant, une subvention enfin une participation en fait pour qu'ils puissent s'acheter des vélos électriques.

ES : Du coup quels sont les intérêts de la commune pour le développement de ces pratiques ? Il y a des intérêts économiques ou de marketing territorial ?

CC : Bah des intérêts économiques, je ne suis pas sûr que ça ait des retombées mais quoique si on reste vraiment sur le sujet du vélo en tout cas pour les amateurs, en tout cas pour les touristes, je pense que c'est bien agréable quand on est en vacances de poser sa voiture et de se dire voilà on pourrait aller faire un tour en vélo. En plus voilà c'est petit Arcachon, enfin parfois c'est pas toujours plat, mais par exemple la cote fait 10 km donc c'est ridicule. Et puis après ils peuvent très bien aller boire un café. Donc oui ça peut avoir des retombées économiques je dirai indirects.

ES : En termes d'aménagement, est-ce que vous pensez que ces pratiques ont un impact sur les espaces publics ?

CC : Oui parce que du coup, encore toujours pour le vélo qui est un sujet important, pour les pistes cyclables c'est de savoir où les faire passer. On est obligé de faire attention, le conflit avec la voiture, euh le conflit avec le piéton, il faut que chacun soit en sécurité. Donc ouais ça amène forcément, en tout cas sur la voirie, en tout cas à une réflexion importante. Peut-être des fois carrément changer le sens des circulations, euh ou en tout cas mettre davantage de zone 30. Puis ça nous a amené aussi à faire une espèce de... comment on peut appeler ça... des zones tout usages. Donc une zone 30 mais où les différents usagers peuvent circuler avec des pistes cyclables... Ouais donc il y a beaucoup de choses qui ont été faites dans ce sens.

ES : Et ça du coup vous le prenez en compte dans le PLU ?

CC : Bah le mobilier urbain dans le PLU... En urbanisme, ce n'est pas réglementé donc finalement ce n'est pas réglementé donc la seule chose que l'on prend en compte dans le Plu c'est le tracé des pistes cyclables. Donc on a une carte avec les pistes existantes et celles qui seraient en projet.

ES : Et du coup pour l'aménagement et le mobilier urbain, c'est vous avec le bureau d'étude qui décidez quoi faire ?

CC : oui c'est notre bureau d'étude du service technique. On a un bureau d'étude au sein de la municipalité.

ES : Toujours en lien avec l'impact spatial de ces pratiques, pensez-vous qu'il y a des dynamiques de création, de restructuration, ou de disparition d'espaces publics au sein de la station liées à ces pratiques ?

CC : Euh ... non je vois pas ... Je vais dire plutôt que ce n'est pas la pratique qui impose le changement c'est nous... C'est plutôt à l'inverse. C'est nous qui développons une nouvelle offre, avant de la développer c'est déjà est-ce qu'on peut ? Et une fois qu'on peut nécessairement, c'est où est-ce qu'on la fait passer, ou est-ce qu'on la positionne. Et à chaque fois on regarde, je reprends l'exemple de la maman avec enfants, il faut nécessairement que ça soit à côté d'un arrêt de bus. Vraiment on essaye de voir... Et puis si vraiment la fréquentation va être importante, est-ce que pour les gens qui stationnent en voiture, est-ce qu'il y a suffisamment de stationnement ou est-ce que le stationnement est déjà problématique dans le quartier. Donc voilà, on prend en compte un peu tous ces éléments mais plutôt dans l'autre sens. Ça vient plutôt de nous.

ES : Pensez-vous que ces nouveaux lieux de pratiques peuvent influencer l'organisation spatiale générale de la station ?

CC : Euh oui forcément ça a une influence oui.

ES : Pour les pratiques qui sont à proximité de la plage, pensez-vous qu'il y a des conflits entre ces pratiques et les enjeux liés aux risques littoraux ?

CC : Oui on a comme beaucoup de stations de bord de mer, tous les clubs de plage, faut pas les citer pour faire de pub et de jaloux, on a du faire l'an dernier, avec les services de l'Etat... Alors c'était avant du laisser-aller, à la v'la comme je te pousse, voilà bref. Donc on a fait ce que l'on appelle une concession de plage, où cette fois on est bien venu limiter les emplacements de chacun. Bon après on ne les a pas matérialisés sur le sol, mais voilà. Et cette concession de plage délimite les emplacements, mais les natures d'activité par emplacement et a fait l'objet d'une enquête publique large.

Par rapport aux risques du littoral, nous on a actuellement en cours d'étude, le risque inondation et submersion marine, il n'est pas encore approuvé. Donc bien évidemment, les plages, l'intérieur des côtes est concerné, le littoral de surcroît qui est d'autant plus. Et on a un autre risque qui lui est en revanche approuvé, mais qui n'est pas trop impactant sur la commune d'Arcachon vu qu'il est davantage sur le secteur de la dune du Pilat et de la Teste-de-Buch, c'est le risque érosion dunaire et du recul du trait de côte. On a sur la commune d'Arcachon un risque faible à modéré, donc les contraintes par rapport à ce recul du trait de côte c'est l'obligation de planter pour maintenir les sols, et de lutter au maximum et de manière naturelle contre le risque.

Donc ce plan est en cours d'élaboration avec les services de l'Etat, en collaboration avec les communes et plus particulièrement le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, et plus précisément au niveau cartographique, voyez avec eux s'ils peuvent vous remettre des informations.

Pour répondre à la question initiale, une fois le risque avéré, il y a le plan de prévention de risque avec des réglementations sur les constructions. Donc sur les plages, il ne va pas se passer grand-chose en termes de réglementation. En revanche, on devra sûrement mettre à jour le plan communal de sauvegarde... ou un truc dans le genre. Où il faudra ben si on reçoit une alerte préfectorale le 14 juillet avec des vents violents, il faut qu'on mette en place une cellule d'urgence pour fermer les plages et évacuer les gens.

ES : Dernière question, j'ai vu que vous aviez des plans plages sur votre commune. Comment sont-ils mis en œuvre sur votre commune ?

CC : Eh ben je pense que le plan plage c'est ce que j'appelle la concession de plage.

Annexe 3 : retranscription d'entretien de Mr Renard, directeur du service urbanisme de Lacanau

Nom, Prénom : Mr Renard

Nom de la commune/station balnéaire : Lacanau

Date et lieu : 23/05/2016, entretien téléphonique

Poste et missions au sein du service : Directeur du service urbanisme

Elise Seremet : Quelles pratiques ludo-sportives y a-t-il dans votre commune ?

Martin Renard : Il y en a plein, notamment on a beaucoup d'équipements liés à l'UCPA qui sont présents sur la commune et on a aussi pas mal d'infrastructures communales qui servent à l'année mais qui sont aussi en lien avec le tourisme donc qui servent principalement à la saison estivale mais qui sont ouvertes à l'année. Après c'est vrai qu'au niveau des équipements on en a beaucoup quoi.

ES : Et il y a aussi des compétitions sur votre territoire ?

MR : Oh oui oui oui, ça le surf à Lacanau est très présent. Je crois qu'on a une vingtaine de clubs, enfin d'écoles sur la commune donc ça c'est pour l'océan, après au lac aussi on a du kite-surf, du paddle et puis on a aussi un grand terrain, pas directement sur le lac, mais on a un espace spécifique de ski nautique.

ES : Et dans la forêt, est-ce qu'il y a des activités ?

MR : Euh dans la forêt, il y a de l'accrobranche, des parcours équestres, pédestres et VTT... de la rando, et puis après il y a aussi des réserves naturelles aménagées pour se balader, mais bon là on n'est plus vraiment dans le sport.

ES : Constatez-vous une évolution des pratiques ludiques et sportives au sein de la station ?

MR : Le surf est présent depuis longtemps au sein de la station, après là on est davantage dans une optique de rénovation des équipements existants que de développement de nouvelles pratiques.

ES : Constatez-vous une différenciation de pratiques entre les locaux et les touristes ?

MR : alors là mon niveau je ne vais pas pouvoir vous répondre honnêtement ! Faudrait peut-être sur ces questions-là de pratiques voir éventuellement avec l'office du tourisme mais je ne suis même pas sûr qu'ils vont pouvoir vous apporter une réponse précise sur les changements de pratiques. Là moi je ne peux pas vous donner d'informations là-dessus.

ES : La commune est-elle intéressée par le développement de ces pratiques ? Quels sont ses intérêts ?

MR : Alors on réfléchit notamment à la modernisation des équipements touristiques dans leurs ensembles. On n'a pas de politiques spécifiques sur les pratiques ludo-sportives en extérieur. On a beaucoup d'équipements sur la commune, on sait ceux qui marchent bien et ceux qui attirent du monde. Du coup on réfléchit d'ailleurs on va bientôt lancer une nouvelle étude générale sur la globalité de la commune et qui prendra aussi en compte le positionnement touristique à savoir qu'est-ce qu'on fait des équipements qu'on a aujourd'hui, est-ce qu'il faut les rénover, est-ce qu'il faut les changer, est-ce qu'il faut aller vers autre chose, sur le positionnement touristique a adopté par la commune pour les 15-20 ans à venir. Mais là aujourd'hui on n'a pas de programme de travail spécifiquement axé sur les pratiques ludo-sportives.

ES Ces pratiques sont-elles porteuses d'un dynamisme économique ?

MR : Oh bah oui c'est sûr. Euh parce que c'est des activités payantes. Il y a beaucoup d'activités payantes !

ES : Mais les activités telles que le surf ou le VTT ne sont pas forcément des activités payantes...

MR : Alors non ce n'est pas forcément des activités payantes mais le surf ça ... enfin il y a quand même des écoles de surf donc ça ramène, il y a le golf, il y a le... Enfin c'est vrai que si on a déjà tout l'équipement, on peut aller se balader ou se baigner directement mais d'une manière ou d'une autre... Par exemple quelqu'un qui va venir surfer à côté de Lacanau, là il va payer le parking donc voilà. Et boire une bière après sa session et peut être qu'il va casser sa planche et devoir en racheter une donc il va peut-être avoir besoin d'aller dans un magasin de surf qui est à Lacanau. Donc directement par le paiement de l'activité ou indirectement par la fréquentation du territoire eu ça rapport forcément à la commune aux activités de la commune.

ES : Du coup la commune soutient ce type de pratiques ?

MR : Euh ben euh oui je dirais que oui je pense qu'on peut dire oui.

ES : Est-ce que vous pensez que ces pratiques donnent une image positive et attractive de la station ?

MR : Ah oui et puis la commune joue là-dessus aussi. Puis d'ailleurs ça me fait penser que Lacanau vient d'être labellisée ville surf par la fédération française. Donc elle a tenu à le faire pour son affichage et en tout cas elle s'inscrit... Lacanau est la première ville à se positionner pour être ville surf aux Jeux Olympiques 2024 si la candidature de Paris est retenue. Puis c'est que s'est implantée la première maison de la glisse en Europe, le Lacanau pro a quand même un peu perdu de sa splendeur mais ça reste quand même une très grosse compétition de surf notamment dans les années 1980 à 1990 et encore d'ailleurs. Donc le positionnement surf de Lacanau est encore très très présent quoi. C'est une image d'appel, il y a beaucoup d'autres sports derrière mais ça reste une image emblème pour la commune.

ES : Du coup pour les pratiques telles que le VTT ou la randonnée, est-ce que vous pensez qu'elles peuvent avoir un impact sur les espaces publics ?

MR : Bah vous savez on est quand même une commune qui fait 214 km² je crois d'ailleurs qu'on est la 33ème commune de France en superficie. Euh la forêt ça représente 80% du territoire. Ces espaces-là sont plutôt en forêt que en ville, est-ce que ça a un impact sur l'espace public c'est-à-dire espace urbain non je ne pense pas. Il y a largement de quoi faire des balades en forêt.

ES : Mais dans la station, il y a quand même des aménagements de type piste cyclable ou stationnement vélo ?

MR : Oui il y a des pistes cyclables après c'est des aménagements de sentiers aussi à l'intérieur de la forêt. Là on réfléchit avec l'ONF pour faire des parcours équestres, des pistes cyclables et de randonnées. Mais après dans l'espace publique, espace urbain entre guillemet, à part les pistes cyclables... Je sais qu'il y a une réflexion aussi sur les parcours sportifs sur Lacanau Bourg, donc ça s'est quelque chose qui va être réfléchi. On ne sait pas quand pour le moment mais ça fait partie des volontés de la commune.

ES : Du fait de l'évolution ces pratiques, pensez-vous que cela peut avoir un impact sur l'organisation spatiale de la station ?

MR : Hum non parce que c'est... Les dynamiques sont différentes quoi. Euh la station océane est quand même très très tournée vers sa fonction touristique, il y a quand même un certain nombre de résidents à

l'année surtout à la saison estivale, alors que le bourg on va plutôt trouver un habitat permanent et des activités de travail avec la métropole bordelaise et moins de résidences secondaires donc on a quand même des fonctionnements et des typologies de population qui sont quand même assez différentes.

ES : Y a-t-il des conflits entre le développement de ces pratiques au sein de la station, et les enjeux liés aux risques littoraux ?

MR : Euh il y a de conflits de pratiques entre eux entre pêcheurs, baigneurs, surfeurs et tout ça... Après la nouvelle municipalité à faire des réunions avant et après saison pour ce qu'ils se répartissent l'espace sur la plage donc déjà ils communiquent entre eux ce qui est déjà pas mal et qu'ils ne faisaient pas avant et ils se répartissent mieux les différentes activités sur la plage et sur le lac. Donc évidemment il y a des conflits qui sont inhérents à avoir plusieurs pratiques sur un même endroit mais d'une manière générale ça se passe quand même plutôt pas mal.

Après par rapport aux risques littoraux, les plus gros problèmes qu'il pourrait y avoir c'est sur la partie front de mer puisque on a avancé les ouvrages suite aux tempêtes 2013-2014. En fonction du niveau marin qu'on a, on pourrait ne plus avoir de plages à marée haute donc là on est surtout dans une problématique pour la baignade car beaucoup de gens ne pourraient ne plus en profiter et après pour le surf ça pose pas vraiment de problèmes mais ça pourrait aussi poser problème dans le sens où après pour sortir de l'eau ça risque d'être compliqué avec les rochers ou avec le courant ils peuvent se faire emporter donc ça peut devenir un peu plus compliqué. Pour l'instant on n'a pas eu de problèmes mais on s'est que c'est quelque chose qui peut arriver.




ES : Et du coup vous ne pensez pas à relocaliser certaines pratiques ?



MR : Ah bah après on a quand même 16 km de façade littorale donc le front de mer urbain s'étend sur 1.2 km donc il reste quand même 14.8km pour aller poser sa serviette ailleurs. Donc il y a d'ailleurs des clubs de surf qui font de l'itinérance, ils partent en bus et ils vont au nord ou au sud. Il y a des clubs qui se sont installés au sud de Lacanau. Même ceux qui sont sur le front de mer, ils prennent des planches puis ils vont un peu plus nord donc nan nan pour l'instant ils s'adaptent plutôt bien.

ES : Comment sont appliqués les « Plans-Plages » élaborés par le GIP Littoral Aquitain sur les plages de la station ?



MR : Alors on a plusieurs plans plages en effet. On a le plan plage nord le sud, le central, puis on a un autre aux Lacs. Je vous invite à aller sur le site du GIP Littoral Aquitain qui a une cartographie des plans plages en fonction de leur localisation et des différents équipements dont ils bénéficient et ils ont fait toute une étude plan qui sont en train de remettre à jour mais qui est encore d'actualité. Je vous invite à aller voir les travaux qu'ils ont fait car les plans plage sont vraiment typiques à l'Aquitaine et qui est un concept intéressant pour concentrer les activités sur le littoral tout en assurant un maximum de protection d'espaces naturels. Après nous les plans plages Nord et Sud limitrophes de la station océane c'est surtout des grands parkings, il n'y a pas d'activités particulières implantées au sein de ces espaces-là.

Annexe 4 : grille d'analyse des espaces publics d'Arcachon - basse saison

Espaces publics	Pratiques ludo-sportives observées et autres usages	Aménagements pour PLD	Photos
Plage en milieu urbain	<p>Kite-surf, cerf volant, surf Trampoline, promenade</p> <p>Autres usages : détente, vendeurs ambulants, professionnel sculpteur sables</p>	<p>Douches, caillebotis et palissade en bois, trampoline, filet de volley</p> <p>Autres : paillotes</p>	
Plage en milieu naturel	/	/	
Front de mer	<p>Promenade, vélo, skate</p> <p>Autres : Grande roue, pêche</p>	<p>Parking vélo, pistes cyclables</p>	
Cœur de station	<p>Promenade, vélo</p> <p>Autres : Grande roue, pêche</p>		






<p>Quartier de villégiature</p>	<p>Promenade, vélo, parcours sportif Autres : équitation, golf</p>	<p>Equipements sportifs, pistes cyclables, parcours sportifs, sakte park, jeux pour enfants</p>	 
<p>Bourg/noyau urbain d'origine</p>	<p>Semblable au cœur de station /</p>		
<p>Espaces périphériques</p>	<p>/</p>	<p>/</p>	





Annexe 5 : grille d'analyse des espaces publics d'Arcachon - haute saison

Espaces publics	Pratiques ludo-sportives observées et autres usages	Aménagements pour PLD	Photos
Plage en milieu urbain	<p>Raquette, sport de ballon Kite-surf, cerf volant, surf, baignade</p> <p>Trampoline, promenade</p> <p>Autres usages : détente, vendeurs ambulants, professionnel sculpteur sables</p>	<p>Douches, caillebotis et palissade en bois, trampoline, filet de volley</p> <p>Autres : paillotes</p>	
Plage en milieu naturel	/	/	
Front de mer	<p>Promenade, vélo, skate</p> <p>Autres : pêche, vendeurs ambulants</p>	<p>Parking vélo, pistes cyclables</p> <p>Autres : structures gonflables pour animation</p>	 
Cœur de station	Promenade, vélo, skate		

<p>Quartier de villégiature</p>	<p>Vélo, skate, promenade, parcours sportif Autres : équitation, golf</p>	<p>Equipements sportifs, pistes cyclables, parcours sportif, skate park Jeux pour enfants</p>	
<p>Bourg/ noyau urbain d'origine</p>	<p>Semblable au cœur de station /</p>		
<p>Espaces périphériques</p>	<p>/</p>	<p>/</p>	




Annexe 6 : grille d'analyse des espaces publics de Lacanau - basse saison

Espaces publics	Pratiques ludo-sportives observées et autres usages	Aménagements pour PLD	Photos
Plage en milieu urbain	Raquette, jeux de ballon, footing, promenade Surf, baignade Autres usages : détente	Douche Caillebotis et palissade en bois/enrochement Autres : paillote	
Plage en milieu naturel	Raquette, jeux de ballon Surf, baignade Footing, promenade	Caillebotis et palissade en bois Parking vélo au niveau de la dune	 
Front de mer	Promenade, vélo, skate trampoline	Douche, parking vélo, passage vélo, skate park, trampoline	 

Cœur de station	Promenade, vélo Autres : détente, jeux	Pistes cyclables, zone piétonne Autres : manège, damier	
Quartier de villégiature	Vélo Autres : accrobranche, paintball, golf, centre équestre	Equipements sportifs, pistes cyclables	
Bourg/ noyau urbain d'origine	Vélo, promenade, footing	Pistes cyclables	
Espaces périphériques	Vélo, promenade, footing Paddle , planche à voile, surf Autres : pêche	Ponton, paillote (école de planche, surf) Pistes cyclables (béton, sentier) Panneau de signalisation	 

Annexe 7 : grille d'analyse des espaces publics de Lacanau - haute saison

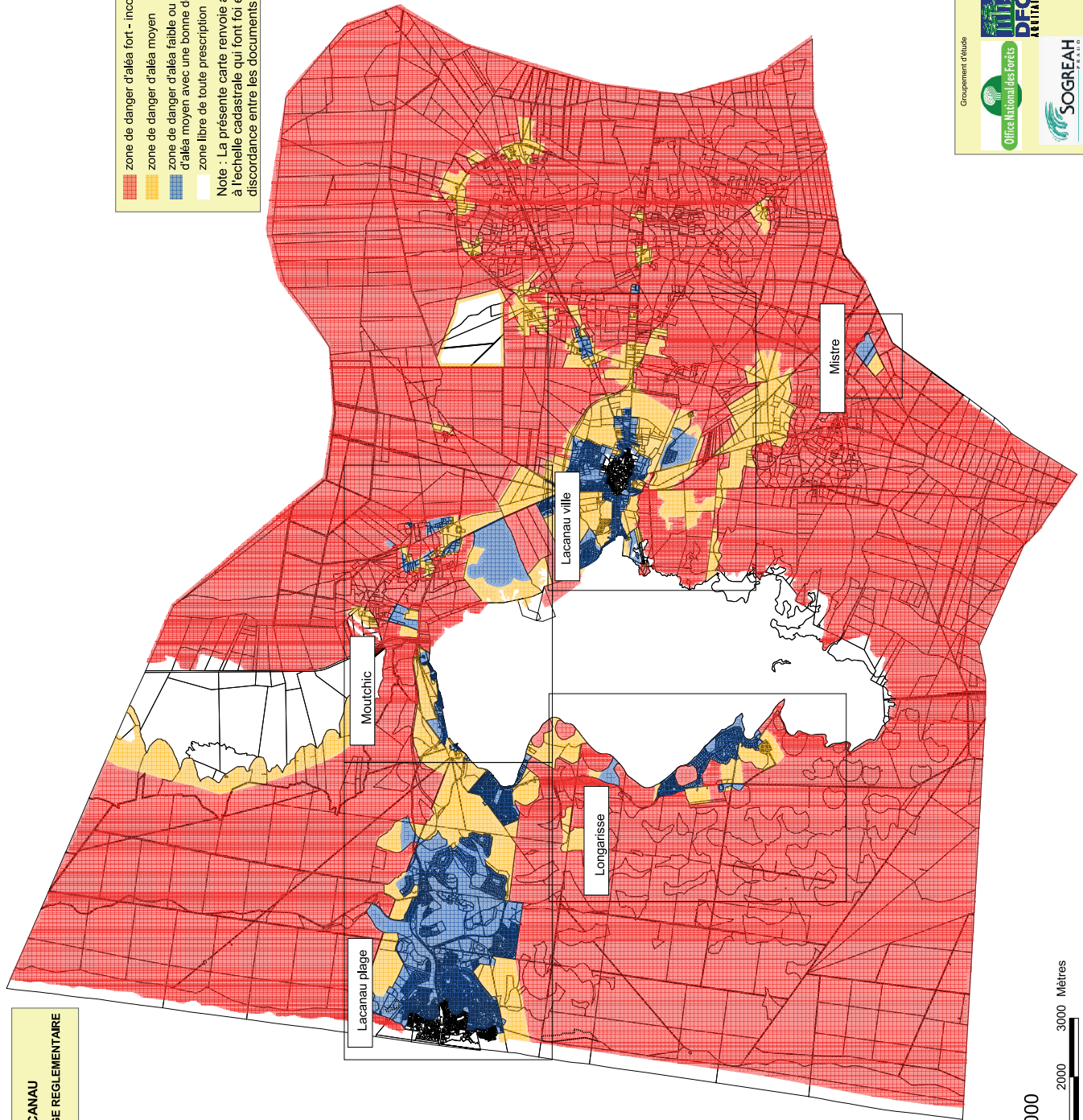
Espaces publics	Pratiques ludo-sportives observées et autres usages	Aménagements pour PLD	Photos
Plage en milieu urbain	<p>Raquette, jeux de ballon, footing, promenade</p> <p>Surf, baignade</p> <p>Autres usages : détente, vendeurs ambulants</p>	<p>Aménagements modulables pour les compétitions</p> <p>Douche</p> <p>Caillebotis et palissade en bois/enrochement</p> <p>Autres : paillote</p>	
Plage en milieu naturel	<p>Raquette, jeux de ballon</p> <p>Surf, baignade</p> <p>Footing, promenade</p>	<p>Caillebotis et palissade en bois</p> <p>Parking vélo au niveau de la dune</p>	
Front de mer	<p>Promenade, vélo, skate, trampoline</p> <p>Compétition sportive : Lacanau Pro</p> <p>Autres : animation (spectacles,...)</p>	<p>Douche, parking vélo, passage vélo, skate park, trampoline</p> <p>Autres : Manège, scène, petit train, requalification du mobilier urbain</p>	 

Cœur de station	Promenade, vélo, skate Autres : détente, jeux (manège, damier), animation	Pistes cyclables, zone piétonne, parking vélo	
Quartier de villégiature	Vélo, promenade Autres : accrobranche, paintball, golf Compétition sportive : tournoi international de Tennis (pôle de l'Ardilouse)	Equipements sportifs (gole, tennis, accrobranche), pistes cyclables	
Bourg/noyau urbain d'origine	Vélo, footing, promenade Autres : animation (Festival Jazz o Lac, fête foraine)	Pistes cyclables	
Espaces périphériques	Vélo, promenade, footing Paddle, planche à voile, surf, jeux de ballon, raquette Autres : pêche, animation	Lac : ponton, paillote (école de planche, surf), structure gonflable (splash park), filet de volley, but de foot Pistes cyclables (béton, sentier) Panneau de signalisation	

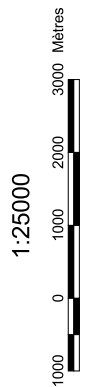
Annexe 8 : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt de Lacanau - PLU de Lacanau



zone de danger d'aléa fort - inconstructible
 zone de danger d'aléa moyen
 zone de danger d'aléa faible ou d'aléa moyen avec une bonne défendabilité
 zone libre de toute prescription
Note : La présente carte renvoie à des zooms à l'échelle cadastrale qui font foi en cas de discordance entre les documents



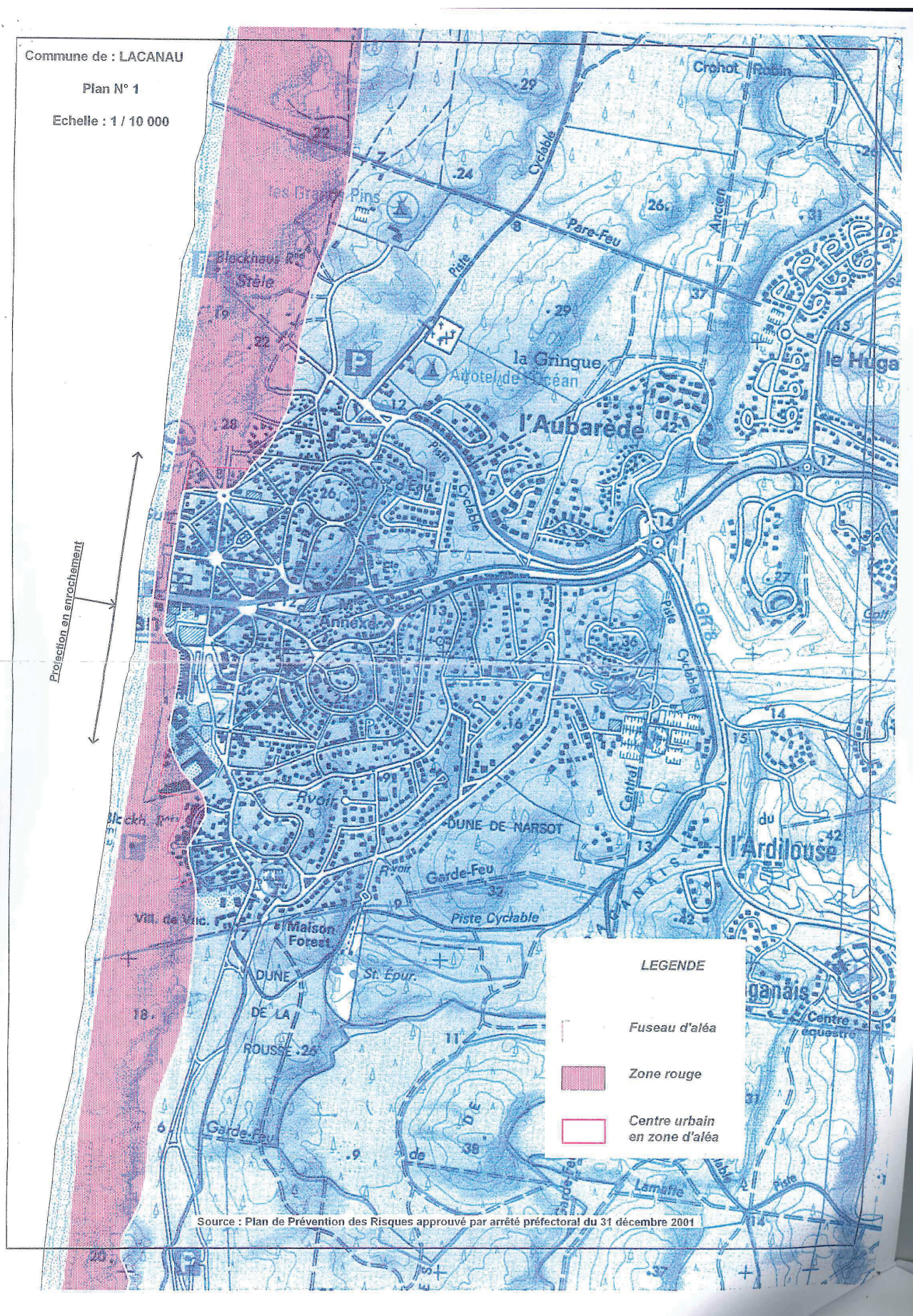
PPRF DE LACANAU
CARTOGRAPHIE DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE



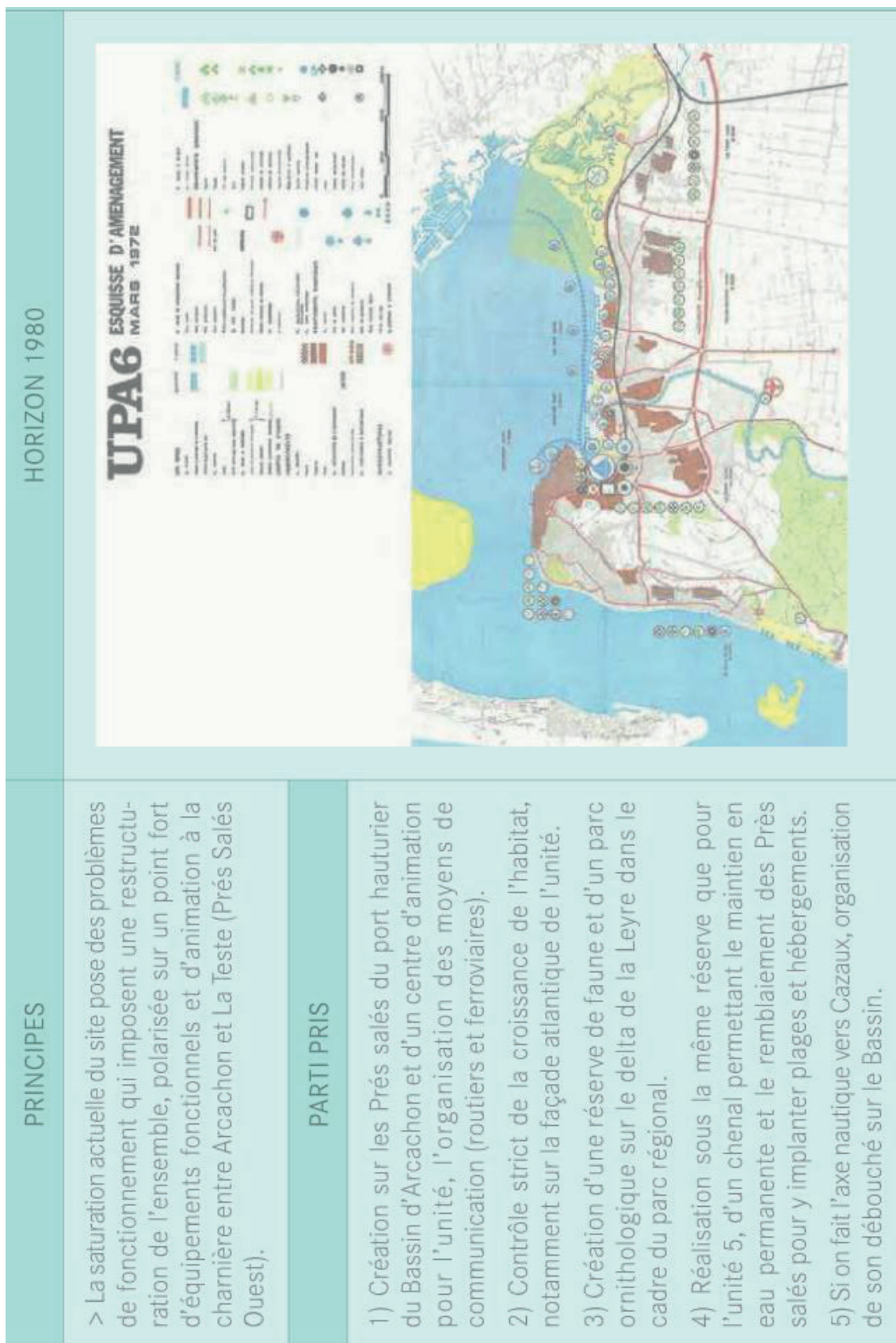
Matières d'ouvrage
 Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie et de la Forêt de la Gironde
 Mars 2009
 Groupement d'étude
 Office National des Forêts
 DFCI
 Antin
 SOGREAH
 S.A.T.

Source : PLU de Lacanau

Annexe 9 : Plan de Prévention des Risques érosion côtière de Lacanau - PLU de Lacanau

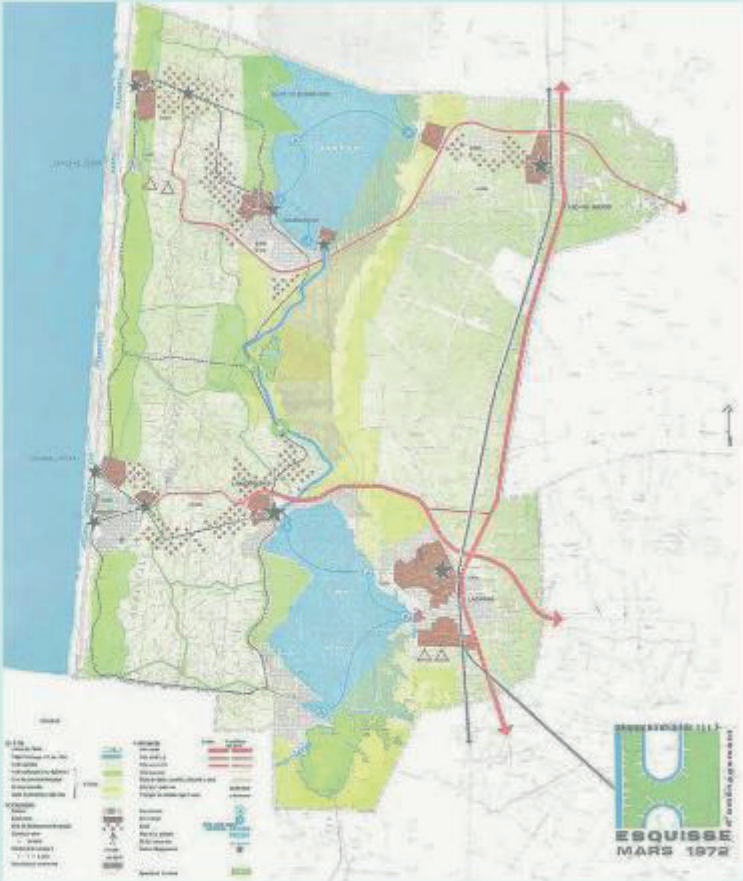


Source : PLU de Lacanau



Source : GIP Littoral Aquitain, 2015

Annexe 11 : Schéma UPA3 - Lacanau

PRINCIPES	HORIZON 1980
<p>> Réalisation d'un réseau quadrillé de communication (route, canal, transport en commun) aux nœuds duquel seront développés des pôles d'équipement et d'animation prenant appui sur les bourgs existants et les points d'animation actuels.</p> <p>> Réservation des possibilités de développement urbain futur en fonction de l'évolution à long terme de la métropole bordelaise.</p>	
<th data-bbox="65 703 671 763">PARTI PRIS</th>	
<p>1) Renforcement de l'axe Lacanau-bourg/Lacanau-océan par la création de pôles d'équipement et d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> . De Lacanau-bourg au droit de la voie rapide venant de Bordeaux . Du Moutchic au croisement avec le canal et limitation de l'urbanisation vers le Sud par la création d'un parc forestier . De Lacanau-océan <p>2) Organisation de l'axe Nord de l'unité</p> <ul style="list-style-type: none"> . Développement du bourg de Carcans vers le lac . Articulation de Maubuisson au débouché au canal sur le lac de Carcans . Poursuite du programme de la base de plein air de Bombannes avec orientation de l'hébergement perpendiculairement au lac. <p>3) Mise en relation des deux lacs par un tronçon paysager du canal transaquitain</p> <p>4) Création des moyens de transports en commun adaptés à la desserte du Moutchic à Lacanau-océan ; de Maubuisson à Bombannes et l'Océan, enfin le long du littoral.</p>	

Source : GIP Littoral Aquitain, 2015

Mots-clefs : espace public, conception urbaine, station balnéaire, pratique ludo-sportive.

L'objet de recherche de ce mémoire est d'analyser en quoi les pratiques ludo-sportives peuvent influencer la conception des espaces publics des stations balnéaires, et comment certains enjeux spécifiques au littoral impactent les aménagements publics liés à ces pratiques. Ce questionnement se pose dans un contexte où les risques littoraux, le développement touristique, et la préservation des ressources naturelles constituent des enjeux primordiaux dans la gestion du littoral, notamment de la côte aquitaine.

A travers ce mémoire, il s'agira aussi de proposer une solution d'aménagement pour répondre à la demande de pratiques ludo-sportives dans les espaces publics. Pour mener à bien notre recherche, deux stations ont été étudiées : Arcachon et Lacanau. Une analyse historique de l'évolution des stations balnéaires complétée d'une étude prospective sur le littoral aquitain permettront d'identifier en quoi les pratiques ludo-sportives ont un rôle à jouer dans le développement général des stations balnéaires, et quels sont les enjeux de développement durable et de prévention des risques à prendre en compte dans la conception des espaces publics. Par la suite, il s'agira de voir comment ces pratiques impactent spatialement les espaces publics existants. Ce travail permettra de faire ressortir des éléments clefs à prendre en compte pour une conception durable des espaces publics des stations balnéaires.